Nations Unies S/PV.6897



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6897e séance

Jeudi 20 décembre 2012, à 10 heures
New York

Président :	M. Loulichki	(Maroc)
Membres :	Afrique du Sud	M. Laher
	Allemagne	M. Wittig
	Azerbaïdjan	M. Musayev
	Chine	M. Li Baodong
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Briens
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

Consolidation de la paix après les conflits

Rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2012/746)

12-65918 (F)





La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Consolidation de la paix après les conflits

Rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2012/746)

Le Président (*parle en arabe*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Argentine, de l'Arménie, de l'Australie, du Bélarus, de la Bosnie-Herzégovine, du Botswana, du Brésil, de la Croatie, du Danemark, de l'Indonésie, du Japon, du Libéria, du Luxembourg, de la Malaisie, du Nigéria, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, de la République de Corée, de la République islamique d'Iran, du Sénégal, de la Suède, de la Suisse, de la Thaïlande et de la Turquie, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite M. Abulkalam Abdul Momen, Président de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent du Bangladesh, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite M. Ioannis Vrailas, Chef adjoint de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite M. Téte António, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2012/746, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit.

Je salue la présence du Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, et je l'invite à prendre la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je remercie le Maroc d'avoir pris l'initiative d'organiser le présent débat public. La consolidation de la paix est un des principaux objectifs de l'ONU. C'est un sujet qui réunit les acteurs de l'ensemble du système des Nations Unies : mes envoyés et représentants, dont les efforts de négociation et de médiation permettent de parvenir à des règlements politiques et de faire en sorte qu'ils tiennent; les missions politiques et de maintien de la paix, qui aident à instaurer la paix, à mettre en œuvre les accords de paix ou de transition et à jeter les bases d'une paix durable; et les organismes, fonds et programmes, dont les initiatives permettent d'engranger les dividendes de la paix, d'appuyer le relèvement et de relancer le développement.

Dans mon rapport de 2009 sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2009/304), j'avais indiqué que les deux premières années qui suivent le conflit offrent la possibilité décisive de commencer à jeter les fondations d'une paix durable. J'avais aussi présenté un plan d'action pour améliorer l'intervention du système des Nations Unies pendant cette période.

L'ONU a accompli des progrès importants dans la mise en œuvre de ce plan d'action. Les missions et les équipes de pays des Nations Unies agissent de concert. L'ONU est désormais en mesure de déployer plus rapidement sur le terrain les responsables des missions, les experts et le personnel. Nous avons étoffé et amplifié nos partenariats, notamment avec la Banque mondiale et les organisations régionales, et grâce à l'initiative sur les capacités civiles, nous nous employons à étendre et à creuser le gisement des compétences nécessaires au renforcement des institutions dans les domaines fondamentaux où ces capacités font défaut.

Le résultat de ces diverses activités a été une réponse plus cohérente, rapide et efficace aux priorités immédiates au lendemain d'un conflit. Nos progrès en matière d'appui à la participation des femmes à la consolidation de la paix ont été plus mitigés. Des progrès notables ont été obtenus dans les domaines du règlement des conflits, de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la planification, du financement et de la primauté du droit. En revanche, on a moins avancé pour ce qui est de la gouvernance et de la relance de l'économie. Il reste encore beaucoup à faire pour mettre en œuvre le plan d'action en sept points formulé dans mon rapport de 2010 sur la participation des femmes à la consolidation de la paix (S/2010/466).

En dépit des progrès que nous avons accomplis, d'importants défis à la consolidation de la paix subsistent. De nombreux pays demeurent toujours instables plusieurs années après la fin du conflit armé, et retombent souvent dans la violence. Quatre-vingt dix pour cent des conflits

intervenus entre 2000 et 2009 se sont déroulés dans des pays qui avaient déjà connu une guerre civile. Les causes de la rechute varient selon les pays, mais il y a un dénominateur commun – un manque de confiance au lendemain d'un conflit entre les différents partis politiques et groupes sociaux, entre l'État et la société, et entre l'État et ses partenaires internationaux. L'expérience a mis en évidence trois éléments indispensables pour éviter que les pays retombent dans la violence et assurer la résilience des États et des sociétés : l'ouverture, le renforcement des institutions et l'appui soutenu de la communauté internationale.

L'ouverture en matière de consolidation de la paix passe par un règlement politique et suppose de convaincre toutes les parties à un conflit que leurs objectifs fondamentaux peuvent être atteints par le dialogue et la négociation, plutôt que par la violence. Les processus d'ouverture ancrés dans la primauté du droit réduisent la corruption, rendent les administrations publiques plus transparentes et prévisibles, et améliorent la prestation des services sociaux.

Notre appui à la transition du Yémen montre comment l'ONU poursuit une démarche d'ouverture. Mon Conseiller spécial a rencontré une série de groupes d'opposition, des jeunes, des femmes et des organisations de la société civile, ouvrant la voie à leur participation à la conférence de dialogue national qui jettera les bases des stades ultérieurs de la transition.

Des institutions fortes sont essentielles à l'instauration de la confiance des populations dans l'appareil d'État et à la prévention des conflits violents. Pour la communauté internationale, l'un des défis majeurs est de trouver un juste milieu entre l'appui au renforcement institutionnel sur le long terme et l'impératif d'obtenir des résultats rapides et tangibles qui soient bénéfiques aux populations. Il est crucial de veiller sur-le-champ à restaurer les appareils de gestion administrative et financière, ainsi que la prestation de services sociaux.

Le renforcement des institutions passe par le renforcement de la primauté du droit. Les États Membres ont reconnu, dans la Déclaration de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'état de droit aux niveaux national et international (résolution 67/1), adoptée par l'Assemblée générale au mois de septembre, l'importance des institutions en charge de faire respecter l'état de droit, lesquelles doivent être accessibles et répondre aux besoins et aux droits de tous les individus, gagner la confiance du citoyen et favoriser la cohésion sociale et la prospérité économique. Les efforts menés dans ce domaine doivent viser à garantir un accès total et égal aux institutions informelles, et intensifier le dialogue entre les institutions formelles et informelles.

La bonne gouvernance et la primauté du droit, et l'existence d'institutions démocratiques efficaces, ouvertes et responsables, sont des éléments essentiels au développement durable. Les États Membres l'ont reconnu lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui a eu lieu cette année, et les discussions en cours sur le programme de développement pour l'après-2015 sont l'occasion de concrétiser cette reconnaissance.

Le renforcement des institutions et les autres tâches de consolidation de la paix peuvent parfois prendre une génération, ce qui met en évidence la nécessité d'un appui international sur les plans politique et financier. Cela souligne en outre l'importance de la responsabilité mutuelle sur le long terme, qui établit un partenariat plus équitable entre les bailleurs de fonds et les gouvernements bénéficiaires. Cette démarche se reflète dans les instruments d'engagement de la Commission de consolidation de la paix, et a été approuvée par le Groupe g7+ et par ses partenaires au développement.

Les plans de transition peuvent servir de base pour améliorer la confiance et approfondir les partenariats entre les pays sortant d'un conflit et la communauté internationale. J'encourage les États Membres à contribuer à leur élaboration et à leur application. Pour les partenaires de développement, cela suppose une plus grande volonté de recourir aux systèmes financiers et de surveillance au niveau national, et d'assumer des risques. Les fonds regroupés, comme le Fonds pour la consolidation de la paix, peuvent aider à réduire ce risque.

Les pays sortant d'un conflit, les partenaires de développement et l'ONU ont tous leur rôle à jouer dans la concrétisation de ces propositions. Je suis prêt à présenter un nouveau rapport sur la suite qui y sera donnée afin que, ensemble, nous puissions consolider la paix comme il faut.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le Secrétaire général de sa participation à la présente séance et de sa déclaration. Je lui réitère notre entière gratitude pour la manière remarquable dont il dirige l'Organisation, ainsi que pour les efforts qu'il déploie au service de ses objectifs et pour promouvoir les principes sur lesquels elle se fonde. Nous lui souhaitons plein succès.

Je donne maintenant la parole à M. Momen.

M. Momen (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de m'avoir invité à prendre part à ce débat en ma qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix. La Commission se réjouit de contribuer à l'examen par le Conseil du rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2012/746).

La Commission a entendu le 20 juillet les dernières conclusions et recommandations du rapport du Secrétaire général, et a partagé ses vues sur les domaines sur lesquels il faudrait mettre davantage l'accent. La Commission s'est ensuite réunie le 26 novembre pour discuter du rapport final. Nous remercions la Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, Mme Judy Cheng-Hopkins, de ses efforts et ceux de son équipe.

La Commission a pris note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général. Les rapports périodiques du Secrétaire général au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit offrent l'occasion de faire le point sur la façon dont les entités opérationnelles des Nations Unies jouent un rôle pour aider les pays sortant d'un conflit à en traiter les causes profondes et à prévenir la rechute dans le conflit. Il est pour cela essentiel d'obtenir des résultats sur le terrain, en se concentrant sur le développement des capacités nationales et sur la création d'institutions qui sont nécessaires pour le relèvement à l'issue d'un conflit et sont tous des éléments clefs en la matière.

À cet égard, la Commission a noté l'importance des principaux thèmes figurant dans le rapport de cette année : l'ouverture, le renforcement des institutions, l'appui continu de la communauté internationale et la responsabilité mutuelle. Dans la déclaration politique qu'elle a adoptée à la réunion de haut niveau sur « La Consolidation de la paix : vers une paix et une sécurité durables », qui s'est déroulée le 25 septembre, la Commission a attiré l'attention de l'ensemble de ses membres sur ces thèmes au plus haut niveau politique, et a cherché à redynamiser l'engagement politique en faveur des objectifs généraux de consolidation de la paix au lendemain d'un conflit.

La Commission prend note de l'analyse et des recommandations formulées dans le rapport de cette année concernant la participation des femmes à la consolidation de la paix. Dans ses échanges avec le Secrétariat avant la publication du rapport, la Commission a souligné la nécessité de concevoir les programmes avec l'intention de renforcer l'intégration des femmes et des jeunes en tant qu'agents du relèvement et de la reconstruction au lendemain d'un conflit. La Commission a conscience que, malgré les progrès accomplis sur la voie de l'intégration de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix, il faut consentir des efforts supplémentaires et investir en priorité dans l'autonomisation socioéconomique et politique des femmes dans les sociétés qui sortent d'un conflit. L'échange de données d'expérience, notamment par le biais d'une coopération Sud-Sud et triangulaire dans certains domaines thématiques, peut contribuer à atteindre l'objectif que constitue l'autonomisation des femmes.

Le rapport du Secrétaire général contient à l'intention de la Commission de consolidation de la paix, trois recommandations spécifiques qui ont reçu un accueil favorable. Nous sommes conscients que ces recommandations sont également conformes à celles qui figurent dans l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation réalisé en 2010, auxquelles la Commission donne suite en élaborant une feuille de route annuelle de mesures idoines. À cet égard, je voudrais faire plusieurs observations spécifiques sur chacune d'entre elles.

Premièrement, nous avons pris des mesures visant à renforcer notre approche pour promouvoir et améliorer la collaboration, la cohérence et l'adhésion des partenaires aux stratégies nationales de consolidation de la paix dans les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission. Nous œuvrons à renforcer le partenariat avec les gouvernements, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. Nous avons également repris les consultations avec l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Nous progressons dans l'identification des domaines spécifiques dans lesquels la Commission peut contribuer à améliorer la concordance avec ces institutions. Nous estimons que cette concordance, notamment avec la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, à l'appui des stratégies nationales de réduction de la pauvreté nouvellement élaborées, aidera à canaliser les ressources ô combien nécessaires vers des priorités de la consolidation de la paix insuffisamment financées, et sensibilisera aux difficultés propres à chaque pays. Ces efforts pourraient permettre de renforcer la prise en main nationale et accorderait plus de poids aux engagements réciproques.

Tout en poursuivant la consolidation et l'approfondissement du partenariat avec la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, la Commission accorde aussi la priorité aux contacts avec des fondations et le secteur privé. Notre objectif immédiat sera d'identifier les points d'entrée exploitables qui pourraient inciter ces acteurs critiques à appuyer les objectifs de

consolidation de la paix dans les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission.

Deuxièmement, la Commission progresse également concernant l'identification des formes envisageables d'engagement différencié et adaptable dans les pays inscrits à son ordre du jour afin de renforcer l'impact de la Commission sur le terrain. À cet égard, nous prenons des mesures pratiques pour consolider les interactions avec les acteurs et mécanismes au niveau national, notamment les Représentants spéciaux ou exécutifs du Secrétaire général, et pour renforcer la coordination entre tous les acteurs. Nous nous concentrons de plus en plus sur l'identification de domaines de complémentarité, de collaboration et de cohérence. Nos efforts sont encore en cours de définition, mais nous sommes déterminés à continuer de renforcer l'efficacité de nos outils dans ce domaine.

Troisièmement, enfin, le Secrétaire général a encouragé le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix à faire fond sur le débat – et le dialogue – d'excellente qualité et d'une grande utilité, organisé en juillet dernier sous la présidence colombienne (voir S/PV.6805). Je remercie particulièrement l'Ambassadeur Néstor Osorio, Représentant permanent de la Colombie, de ses efforts. Dans une lettre adressée au Président du Conseil, j'ai résumé les résultats concrets de ces échanges pour pourvoir à un dialogue de suivi avec le Conseil. Nous remercions le Conseil d'avoir répondu en demandant aux formations Libéria et Sierra Leone, des conseils spécifiques en amont des délibérations de septembre, concernant le renouvellement des mandats respectifs de la Mission des Nations Unies au Libéria et du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone. Dans ce cadre, la Commission poursuit l'élaboration et la formulation de ses conseils en collaboration avec des acteurs clefs de l'ONU et autres, dans les deux pays.

En novembre, le Groupe de travail de la Commission sur les enseignements de l'expérience a organisé des débats avec certains acteurs opérationnels clefs afin d'étudier les domaines où la Commission peut être utile aux débats du Conseil de sécurité portant sur les missions de l'ONU en transition. Certaines conclusions initiales importantes doivent être mises en pratique, après des discussions supplémentaires entre les deux organes.

Le programme de l'ONU en matière de consolidation de la paix est en phase normative. S'ils ne sont pas parfaits, nos efforts donnent néanmoins des résultats et méritent nos engagements et investissements collectifs. Pour sa part, la Commission de consolidation de la paix est déterminée à renforcer son impact sur le terrain et à appuyer les efforts consentis par l'ONU et la communauté internationale pour accompagner les pays qui sortent d'un conflit sur la voie irréversible de la paix et du développement.

Pour l'avenir, la Commission insiste sur la nécessité de tirer les enseignements de l'expérience de chaque pays s'agissant des meilleures pratiques, des difficultés rencontrées et des solutions possibles. Nous invitons le Secrétaire général à mettre un accent particulier, dans ses rapports futurs, sur des recommandations réalisables s'agissant des effets de l'action sur le terrain et de l'efficacité opérationnelle de l'ONU dans les pays qui sortent d'un conflit. Cela nous permettrait aussi de fixer des objectifs clairs en matière de consolidation de la paix et devrait également susciter une évaluation sérieuse des politiques et outils dont l'Organisation dispose pour appuyer ces objectifs.

Pour sa part, la Commission se félicite à la perspective de continuer à collaborer étroitement avec l'ONU et d'autres partenaires en dehors du système des Nations Unies, comme les institutions financières internationales, pour appuyer une réponse plus concertée et plus cohérente aux questions prioritaires dans les pays inscrits à son ordre du jour.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Momen de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Wittig (Allemagne) (*parle en anglais*) : Puisqu'il est probable que le présent débat soit le dernier débat public du Conseil de sécurité dans lequel j'ai l'honneur de prendre la parole en tant que représentant de l'Allemagne pendant notre mandat au Conseil, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que tous les membres du Conseil, pour l'excellente coopération dont nous avons bénéficié ces deux dernières années. Travailler avec tous les membres a été une expérience excellente et réellement gratifiante. Je tiens également à exprimer l'appréciation sincère et les remerciements de ma délégation au secrétariat du Conseil de sécurité, à l'équipe dirigée par Movses Abelian et à tous les autres membres du personnel de l'ONU, sans oublier les interprètes, qui œuvrent dans les coulisses, pour leur professionnalisme et leur appui inébranlable pendant cette période. Nous quittons le Conseil, mais nous continuerons de servir la famille des Nations Unies du mieux que nous le pouvons, sur la base des mêmes principes qui nous ont guidés

pendant ces deux années. Nous présentons nos meilleurs vœux aux cinq nouveaux membres du Conseil.

S'agissant de la consolidation de la paix, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce très important débat et d'avoir préparé le projet de déclaration présidentielle, que nous appuyons pleinement. Je tiens également à remercier le Secrétaire général et le Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Abulkalam Abdul Momen, respectivement, pour leurs déclaration et exposé très informatifs de ce matin.

L'Allemagne s'associe à la déclaration qui sera faite tout à l'heure au nom de l'Union européenne.

Nous partageons l'analyse qui figure dans le rapport du Secrétaire général (S/2012/746), selon laquelle des progrès ont été accomplis : l'ONU a étoffé et amplifié ses partenariats dans le secteur de la consolidation de la paix, notamment avec les institutions financières internationales, a lancé l'initiative sur les capacités civiles, a amélioré la coordination entre les missions et les équipes de pays des Nations Unies, et a assuré un financement en temps opportun dans des moments de transition critiques, grâce au Fonds pour la consolidation de la paix, pour ne mentionner que quelques exemples. Cela étant, il faut en faire davantage si nous voulons honorer nos engagements et amplifier davantage les effets de notre action sur le terrain. Nous devons continuer de faire en sorte que notre participation à la consolidation de la paix soit adaptée à l'évolution de la situation dans les pays qui sortent d'un conflit. Cela nécessite également une réévaluation régulière des effets et de l'efficacité véritables de notre participation s'agissant de la capacité d'un pays, au sortir d'un conflit, à atteindre ses objectifs nationaux en matière de consolidation de la paix. Dans ce cadre, je voudrais brièvement souligner quatre points qui nous semblent particulièrement importants.

Premièrement, concernant le renforcement des institutions et des capacités, nous devons comprendre la notion de renforcement des institutions dans un sens très large. C'est l'approche que suit mon pays en matière de coopération bilatérale au développement. Le renforcement des institutions, ou plutôt l'édification de l'État, ne consiste pas uniquement à mettre en place les institutions gouvernementales et les capacités étatiques. C'est un processus qui concerne tout le tissu social, la façon dont un État interagit avec sa société. Ainsi, garantir la participation active des femmes, appuyer l'émergence d'une société civile dynamique ou intégrer d'anciens enfants soldats dans leurs communautés locales peuvent également s'inscrire dans le cadre du renforcement des institutions.

Par ailleurs, nous devons avoir une vision à moyen et à long terme. Nous savons tous qu'édifier un État à partir de rien prend des décennies, pas des années. Par conséquent, nous appuyons fermement la demande faite par le Secrétaire général aux gouvernements et à leurs partenaires internationaux de réfléchir sérieusement au rythme, à l'enchaînement et à l'adaptation des programmes relatifs à la réforme des institutions, et de trouver un juste milieu entre l'appui au renforcement institutionnel sur le long terme et l'impératif d'obtenir des résultats rapides et tangibles au moyen de la restauration des fonctions fondamentales de l'État ou de la prestation de services. Dans ce contexte, l'initiative des Nations Unies relative aux capacités civiles est un outil essentiel pour assurer le transfert des connaissances relatives au renforcement des institutions et à la formation des personnes qui seront appelées à gérer ces institutions. Nous nous félicitons de la création de la plateforme en ligne (CAPMATCH), qui met en relation ceux qui recherchent des compétences et ceux qui peuvent éventuellement les fournir, promouvant en particulier la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

Deuxièmement, en ce qui concerne la participation des femmes à la consolidation de la paix, il faut reconnaître que chaque conflit est unique. Il n'existe pas de solution toute faite. Cependant, les femmes doivent jouer un rôle plus important à toutes les étapes du processus de consolidation de la paix, de la négociation des accords de paix à l'introduction des programmes de développement. Nous prenons note des progrès modestes réalisés jusqu'à présent dans la mise en œuvre du plan d'action en sept points du Secrétaire général sur une consolidation de la paix tenant compte de la problématique hommes-femmes, en gardant à l'esprit qu'il incombe au premier chef aux acteurs nationaux d'assurer la participation des femmes à la consolidation de la paix. Cela exige un engagement sincère et à long terme en faveur d'une pleine participation des femmes à la politique internationale. Nous appuyons l'appel lancé par le Secrétaire général aux organismes des Nations Unies et aux États Membres à prendre des mesures plus systématiques pour que les femmes participent aux processus de paix et à rendre compte au Conseil de sécurité des résultats concrets de leur action visant à inclure des dispositions relatives aux femmes dans les accords de cessez-le-feu et de paix.

Je voudrais vous informer qu'hier, le Gouvernement allemand a adopté le premier plan d'action national pour la

mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. Cela devrait nous permettre d'intensifier et de mieux coordonner nos efforts visant à promouvoir le rôle des femmes dans la consolidation de la paix.

Troisièmement, en ce qui concerne le rôle de la Commission de consolidation de la paix, je voudrais réaffirmer qu'elle doit faire un meilleur usage de l'influence politique de ses membres. Les États membres de la Commission de consolidation de la paix doivent faire davantage pour aider les présidents de la Commission à s'acquitter de leurs importantes fonctions. Les membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix et les formations pays de la Commission de consolidation de la paix sont tenus d'aider la Commission pour que son action ait un impact réel sur le terrain. La Commission de consolidation de la paix est constituée de membres appartenant à différents organes des Nations Unies, y compris sept membres du Conseil, précisément pour que les activités de la Commission de consolidation de la paix puissent tirer avantage de l'influence politique de ces membres et de l'expérience qu'ils ont acquise au sein d'autres instances. Il convient de tirer davantage parti du caractère intergouvernemental de la Commission de consolidation de la paix pour aider les pays inscrits à son ordre du jour à atteindre leurs objectifs prioritaires en matière de consolidation de la paix.

En outre, le Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix doit également mieux tirer parti de sa structure intergouvernementale unique. Ce comité pourrait servir de tribune idéale, d'instance de liaison, pour créer des liens plus forts entre le programme de consolidation de la paix des Nations Unies et les travaux menés en dehors de l'Organisation des Nations Unies, tels que les activités de la Banque mondiale et des initiatives comme le New Deal pour l'engagement international dans les États fragiles, adopté à Busan en 2011.

Quatrième et dernier point, en ce qui concerne la consolidation de la paix et le programme de développement pour l'après-2015, les progrès en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ont été lents dans les pays fragiles ou touchés par des conflits. Le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (résolution 66/288, annexe) note que les pays en état de conflit ont besoin de recevoir une attention particulière afin de parvenir à un développement durable et que cela exige une bonne gouvernance, notamment l'établissement de l'état de droit et des institutions efficaces, transparentes, responsables et démocratiques. Tout processus pour l'après-2015 devra également s'attaquer aux causes profondes des conflits. C'est pourquoi l'Allemagne se félicite de l'appel lancé par le Secrétaire général aux États Membres pour qu'ils approuvent la prise en compte, dans le programme de développement pour l'après-2015, des questions liées à la paix et à la sécurité. La Commission de consolidation de la paix pourrait faciliter un dialogue constructif à cet égard.

S'il est vrai que plusieurs pays semblent être sur le point de sortir de la catégorie d'états fragiles, nous pouvons maximiser l'impact des activités de consolidation de la paix en continuant à développer nos approches stratégiques et en comblant l'écart qui existe entre les politiques conçues à New York et leur mise en œuvre réussie sur le terrain.

En 2012, l'Allemagne a versé une nouvelle contribution de 6,5 millions de dollars au Fonds pour la consolidation de la paix, ce qui porte notre contribution totale à 25 millions de dollars. Mon pays est prêt à collaborer avec les pays sortant de conflit, les Nations Unies et toutes les parties prenantes en matière de consolidation de la paix.

M. João Maria Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier la présidence marocaine d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat sur la consolidation de la paix, dont l'importance est illustrée par la liste des orateurs que nous avons sous les yeux. Je remercie également le Secrétaire général Ban Ki-Moon de son exposé pénétrant et de son rapport (S/2012/746). Enfin, je tiens à remercier l'Ambassadeur Abulkalam Abdul Momen de sa précieuse contribution. Bien entendu, le Portugal s'associe aux positions qui seront présentées plus tard par l'observateur de l'Union européenne.

Le débat d'aujourd'hui, ainsi que les autres débats sur la consolidation de la paix auxquels nous avons activement participé ces deux dernières années, témoigne de l'importance de la consolidation de la paix après les conflits dans les divers domaines d'action des Nations Unies. Il y aurait certainement beaucoup d'améliorations à apporter, mais il existe également un large consensus au sein de l'Organisation des Nations Unies sur la nécessité d'appuyer la consolidation de la paix, phase cruciale de transition entre les activités de maintien de la paix menées immédiatement après le conflit et la fourniture de l'aide au développement à long terme.

Quand nous parlons d'appui aux processus de consolidation de la paix, il va sans dire qu'il n'existe pas de formule toute faite qui puisse être uniformément appliquée, indépendamment du contexte. Il appartient aux pays concernés de faire les choix fondamentaux et

de définir leurs priorités. La communauté internationale doit essentiellement jouer un rôle d'appui et éviter de se substituer à l'État concerné dans l'accomplissement de ses fonctions. En fin de compte, une transition réussie du conflit à la paix est l'œuvre, l'accomplissement de chaque État et de sa société.

Ceci étant dit, nous avons tiré certains enseignements de notre expérience d'appui à divers processus de consolidation de la paix et nous avons pu identifier certains domaines particulièrement importants pour garantir la durabilité des dividendes de la paix et éviter que les sociétés ne retombent dans des situations de conflit. À cet égard, nous partageons l'avis du Secrétaire général qui, dans son rapport, a mis l'accent sur le renforcement des institutions et l'ouverture. En l'absence d'institutions fortes à même de garantir la prestation des services de base et le respect de l'état de droit, il est toujours difficile de créer un climat de confiance et de responsabilité sur le long terme, pour les acteurs tant nationaux qu'internationaux. Il s'agit également d'un élément crucial pour la promotion d'investissements et la création d'emplois.

Un appui international coordonné est donc nécessaire, étant donné que le renforcement des institutions est une entreprise de longue haleine. Il est indiscutable que l'Organisation des Nations Unies joue un rôle fondamental s'agissant de garantir un appui international soutenu dans ce domaine, en étroite collaboration avec les autres acteurs en matière de consolidation de la paix et les parties prenantes nationales, tout en tenant compte des particularités sociales et politiques.

La promotion de l'ouverture dans l'élaboration des processus de consolidation de la paix est également importante : il s'agit de garantir la représentation des différents secteurs de la société, non seulement dans les institutions politiques, mais aussi dans la définition des objectifs fondamentaux du pays. C'est là une mesure de confiance essentielle, qui renforce la légitimité de la transition politique. Je voudrais souligner en particulier le rôle des femmes et des jeunes dans les stratégies de consolidation de la paix dès les premières phases de ces processus. En effet, on peut manifestement encore faire bien davantage pour sensibiliser le public et renforcer les moyens d'action des femmes en tant qu'agents des efforts de prévention et de règlement des conflits, et de réalisation des objectifs de développement. On peut atteindre cet objectif en encourageant activement la participation des femmes à la prise de décision, à la gestion et à l'éducation et leur accès aux ressources économiques.

S'agissant des jeunes, il faut promouvoir concrètement des politiques qui favorisent l'emploi des jeunes, adopter des mesures et programmes destinés à faciliter l'accès des jeunes au marché du travail, en particulier au lendemain d'un conflit, en tant que moyen de concilier consolidation de la paix et sécurité et investissement dans le développement durable.

Toujours sur la question des domaines prioritaires, nous pensons que les récents débats que le Conseil de sécurité a consacrés aux problèmes qui dépassent le cadre national, comme ceux sur la criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest (S/PV.6717) ou sur le Sahel (S/PV.6882), sont très prometteurs et visent à donner une dimension régionale à nos travaux. Il importe que les acteurs de la consolidation de la paix, notamment la Commission de consolidation de la paix, adoptent aussi une telle approche régionale dans le cadre de leurs activités et qu'ils fassent bon usage des mécanismes régionaux existants. Les bureaux régionaux des Nations Unies, comme le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, peuvent jouer un rôle utile dans ce processus.

Le débat d'aujourd'hui intervient dans le contexte plus large du processus de réflexion sur la relation entre la Commission de consolidation de la paix et les autres organes de l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité. Nos débats sur le tout dernier rapport de la Commission de consolidation de la paix et le dialogue interactif entre le Conseil de sécurité et les présidents des formations pays du mois de juillet auront été de précieuses contributions à cette réflexion. Les derniers rapports sur la consolidation de la paix reconnaissent quelques progrès dans l'interaction entre les deux organes et formulent des recommandations sur les moyens de renforcer leurs relations. Il nous faut œuvrer de concert à l'amélioration de nos méthodes de travail pour que nous puissions constamment bénéficier du conseil des présidents des formations pays. Le Conseil a certes encore la latitude de recueillir les avis de la Commission de consolidation de la paix et d'en faire bon usage, surtout lorsqu'il débat du renouvellement d'un mandat, mais aussi pour signaler rapidement d'éventuels revers dans les activités de consolidation de la paix dans des pays donnés.

Comme toujours, le Portugal est prêt à prendre part à une discussion ouverte et créative sur les moyens de faire avancer le programme de consolidation de la paix dans le cadre d'une action plus efficace et plus intégrée de la communauté internationale tout au long des différentes

phases de la consolidation de la paix après un conflit dans les pays concernés. En fait, l'aboutissement des efforts de consolidation de la paix est un succès pour nous tous s'agissant de la réalisation de la sécurité, de la stabilité et du développement durables.

C'est par cela que je termine mes observations sur la question à l'examen. Mais étant donné que c'est probablement la dernière intervention du Portugal dans un débat public au Conseil en tant que l'un des ses membres élus, je voudrais, avant de terminer et avec beaucoup de franchise, dire ces quelques mots.

Premièrement, je voudrais dire, au nom de ma délégation et de mon pays, combien nous nous sommes sentis privilégiés et honorés d'avoir eu la possibilité ces deux dernières années de participer et de contribuer aux activités et aux délibérations du Conseil de sécurité et de tous ses organes subsidiaires et groupes de travail. Je voudrais aussi exprimer mes remerciements à tous les collègues – représentants permanents, représentants permanents adjoints, coordonateurs politiques et experts de toutes les délégations qui se trouvent avec nous à cette table – pour leurs coopération, compréhension, professionnalisme et amitié. Mes remerciements vont aussi délégations du Brésil, de la Bosnie-Herzégovine, du Gabon, du Liban et du Nigéria, dont le mandat s'est achevé l'an dernier.

Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général de son leadership, de son engagement, de sa disponibilité et de ses conseils. Je remercie tous les membres du Secrétariat, surtout M. Movses Abelian et sa compétente équipe, et toute l'armée invisible si essentielle pour le fonctionnement du Conseil – interprètes, traducteurs, préposés aux salles de conférence, agents de sécurité, techniciens, gens de la presse et tout le personnel – sans lesquels le fonctionnement du Conseil serait impossible.

Enfin, j'adresse un mot de bienvenue et d'encouragement aux nouveaux membres du Conseil qui embarquent dans cette formidable aventure – l'Argentine, l'Australie, le Luxembourg, la République de Corée et le Rwanda. Je leur souhaite plein succès dans leur travail au service de la paix et de la sécurité internationales.

Mme DiCarlo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, je voudrais remercier sincèrement la Colombie, l'Allemagne, l'Inde, le Portugal et l'Afrique du Sud, membres sortants du Conseil de sécurité, de leur coopération. Chacun de ces pays a contribué de façon remarquable aux travaux du Conseil au cours des deux dernières années, et ce fut un plaisir de travailler avec eux.

Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général de sa déclaration et de tous les efforts qu'il déploie pour renforcer le soutien qu'apporte l'Organisation des Nations Unies aux pays sortant d'un conflit. Je remercie aussi l'Ambassadeur Momen de son exposé pénétrant et des précieux efforts qu'il consent en tant que Président de la Commission de consolidation de la paix. Nous nous félicitons de l'important travail qu'effectuent la Commission de consolidation de la paix, le Fonds pour la consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, et nous nous réjouissons des progrès constants qu'ils ont accomplis dans l'assistance apportée aux pays en transition.

Nous avons souvent débattu de la consolidation de la paix dans cette salle, tant en termes généraux qu'en traitant de pays inscrits à l'ordre du jour du Conseil. Nous nous sommes mis d'accord sur les principales questions – indispensable appropriation nationale, priorité à la mise en place d'institutions efficaces et crédibles, souplesse et adaptation nécessaires des efforts internationaux au contexte, et intégration nécessaire des femmes et des jeunes à nos stratégies de consolidation de la paix. Les enjeux sont élevés. Faute de stratégies efficaces pour consolider durablement la paix, les règlements fragiles sont vulnérables aux reculs et au retour de la violence. Les capacités de gouverner sont vite dépassées, les économies incapables de redémarrer et les communautés peinent à se reconstruire.

Aujourd'hui, je voudrais aborder trois questions qui méritent une grande attention de notre part, et que notre action doit tendre à améliorer : mise en place des institutions, consolidation soucieuse de la problématique hommes-femmes et division du travail basée sur les principales compétences.

Certes, toute transition est unique, mais les autorités en place au lendemain d'un conflit ont tous du mal à mettre en place ou à remettre en état des institutions démocratiques efficaces capables de répondre aux besoins fondamentaux, qu'il s'agisse de sécuriser la rue, de permettre un accès à la justice et d'assurer une prestation des services publics aux fins d'une relance des activités économiques. Tout cela requiert d'accorder l'attention voulue aux capacités du secteur public à tous les niveaux de gouvernement ainsi qu'aux fondements institutionnels d'une société civile dynamique et d'un secteur privé prospère. La communauté internationale a beaucoup progressé en matière d'appui au développement institutionnel, mais on peut faire mieux.

Les États-Unis se félicitent de ce que le Secrétaire général ait appelé à adopter une approche plus soucieuse d'équilibrer nécessairement appui à long terme et renforcement des institutions pour aboutir rapidement à des résultats concrets – rétablissement du gouvernement dans ses principales fonctions et prestation des services. Nous sommes fermement persuadés que grâce à leur propre expérience en matière de sortie de conflit ou de crise, les pays disposant d'un savoir-faire précieux peuvent aider les autres. Nous saluons aussi les efforts déployés par le Conseil de sécurité pour trouver le moyen d'intégrer cette importante question dans la conception et le suivi des mandats.

Une forte participation des femmes est essentielle pour la consolidation de la paix. Nous saluons la candeur du Secrétaire général vis-à-vis des progrès insuffisants du plan d'action en sept points pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix, particulièrement dans les domaines de la gouvernance et du relèvement économique. Les besoins et les préoccupations des femmes doivent faire l'objet d'une plus grande attention de la part de l'administration publique, particulièrement au niveau infranational, et précisément s'agissant de la composition des services publics et de l'accès à ces services.

Le rôle central des femmes dans le relèvement économique, notamment celui qu'elles peuvent jouer dans la chaîne d'approvisionnement agricole et dans la petite entreprise, mérite aussi qu'on lui accorde une plus grande attention. D'Haïti en Birmanie, l'Organisation des Nations Unies se prévaut d'une expérience accrue en matière d'appui aux femmes au lendemain d'un conflit, que ce soit par le biais des efforts de désarmement, de démobilisation et de réinsertion ou des programmes de formation et d'emploi. Nous encourageons l'ONU, ainsi que d'autres partenaires, à intensifier plus systématiquement ces efforts et les bonnes pratiques.

La question des responsabilités et des rôles internationaux a été un thème récurrent depuis le premier rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2009/304). Nous avons invité le système des Nations Unies, de concert avec des partenaires extérieurs, à concevoir une division du travail en appui aux pays sortant d'un conflit qui illustre les avantages relatifs. Nous nous félicitons de ce que le Secrétaire général ait chargé les missions de maintien de la paix et les équipes de pays des Nations Unies de nouer des partenariats sur cette base.

Nous sommes satisfaits de la création récente du centre de liaison mondial pour ce qui concerne l'état de droit qui permettra au Programme des Nations Unies pour le développement et au Département des opérations de maintien de la paix d'être mieux en phase, et nous attendons avec intérêt la prochaine étude de l'action menée au plan international pour ce qui est de l'administration publique. Nous nous réjouissons des succès récents enregistrés par la Commission de consolidation de la paix dans le renforcement des partenariats avec la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, et nous encourageons la Commission à poursuivre sa collaboration avec le secteur privé et avec les organisations caritatives et autres organisations non gouvernementales. Nous nous félicitons de la poursuite du dialogue avec la Commission de consolidation de la paix et avec d'autres acteurs en vue de renforcer les partenariats de consolidation de la paix et la notion de division du travail selon les avantages comparatifs.

Enfin, les États-Unis remercient également le Bangladesh de son rôle moteur dans l'organisation de la réunion de haut niveau sur la consolidation de la paix qui s'est tenue en marge du débat général de l'Assemblée générale en septembre. Cette réunion a augmenté la visibilité de nos intérêts communs à l'égard d'une consolidation de la paix effective, et la déclaration qui a suivi reflète nos futures priorités communes.

L'une des tâches les plus complexes et les plus difficiles auxquelles nous sommes confrontés au Conseil, et que nous ne pouvons pas ignorer, consiste à panser les blessures de la guerre et à consolider la paix au lendemain d'un conflit. L'alternative, c'est plus de violence, plus de souffrances et plus d'instabilité. Bien que les difficultés soient considérables, les enjeux sont trop importants pour que les peuples touchés par la guerre, leurs voisins et la communauté internationale abandonnent les processus de consolidation de la paix. Nous devons tout faire pour accélérer les progrès.

M. Menan (Togo) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier d'avoir pris soin d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil de sécurité la question de la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. Je félicite également le Secrétaire général pour sa présentation, et le Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Momen, pour le travail qu'il accomplit à la tête de la Commission et surtout pour son exposé fort édifiant.

Le Conseil de sécurité a toujours veillé à la consolidation de la paix après les conflits, comme le

démontrent ses initiatives en Sierra Leone, au Libéria et plus récemment au Timor-Leste. Les débats publics tenus ces derniers temps, ainsi que les résolutions et déclarations présidentielles subséquemment adoptées, en disent long sur cette nouvelle dynamique dans son action.

Bien que la consolidation de la paix après un conflit soit un processus de longue durée qui ne donne en général pas des résultats immédiatement quantifiables, il n'en reste pas moins que les efforts à déployer dans ce cadre demeurent essentiels en vue d'inscrire la paix et la sécurité dans la durée et d'ouvrir les perspectives d'un développement durable. C'est d'ailleurs pour cette raison que depuis le Sommet mondial de 2005, la question de la consolidation de la paix a été placée au centre des actions que l'Organisation des Nations Unies entreprend dans un pays sortant d'un conflit armé.

Elle intervient après le rétablissement de la paix afin de rendre plus visible et efficiente la présence des Nations Unies qui devraient s'employer désormais à examiner, de façon intégrée et cohérente, tous les problèmes nés ou accentués du fait du conflit et proposer, en coordination avec le gouvernement du pays concerné, les voies permettant d'édifier un État viable et respectueux des libertés fondamentales, un État qui met tout en œuvre pour asseoir une bonne gouvernance démocratique, politique et économique.

Il est vrai que les initiatives de la communauté internationale tendant à la consolidation de la paix après les conflits ont connu, ces derniers temps, des fortunes diverses. S'il en est ainsi, c'est que, assez souvent, les approches mises en avant ont varié selon le poids du pays concerné et surtout suivant l'intérêt qu'il représente. C'est pourquoi, du fait que les pays qui sortent d'un conflit demeurent souvent instables, parfois des années durant, et que certains d'entre eux retombent dans la violence, l'approche en matière de consolidation de la paix devrait traduire la volonté de la communauté internationale de faire en sorte que le pays sortant d'un conflit ne bascule plus dans la violence, faute de soutien et de moyens adéquats.

Le Togo se félicite des avancées obtenues depuis 2010 pour assurer une paix durable dans les pays sortant d'un conflit, même si dans certains pays, comme la Guinée-Bissau par exemple, les attentes de la communauté internationale ont été souvent déçues du fait de l'immixtion répétée des militaires dans la vie politique. Ces résultats ont été possibles grâce en partie à la Commission de la consolidation de la paix qui, de par sa structure et son mandat, joue un rôle très important dans les domaines politique, économique, social, de la sécurité et des droits de l'homme. Mais pour être pérennes, les actions de la Commission de consolidation de la paix devraient faire l'objet d'une appropriation nationale par les États concernés. L'appropriation nationale est d'autant plus nécessaire qu'elle permet de poursuivre la réalisation harmonieuse des projets initiés. Elle a aussi le mérite d'éviter toute forme de concurrence entre les organismes du système des Nations Unies et les partenaires du développement sur le terrain.

Dans un pays en reconstruction après un conflit, le domaine politique doit être privilégié en ce sens qu'il faudra aider à réorganiser et à mettre en place de nouvelles institutions, à préparer et à organiser des élections démocratiques, libres et transparentes, bref à concevoir et à mettre en place un programme de bonne gouvernance. Il est heureux de relever que les Nations Unies s'investissent de plus en plus dans la préparation et l'organisation des élections, d'autant qu'une mauvaise organisation et la non-transparence de celles-ci constituent souvent des sources de violences pouvant déborder sur un autre conflit.

La consolidation de la paix dans un pays sortant d'un conflit armé exige par ailleurs la prise en compte des causes qui ont été à l'origine du conflit. Ces causes peuvent être internes, mais aussi externes. C'est pourquoi, dans la quête de la consolidation de la paix, toutes les parties prenantes au conflit doivent être impliquées afin de permettre aux uns et aux autres d'apporter leur contribution à la reconstruction du pays déchiré par le conflit. À cet égard, mon pays constate avec satisfaction que, de plus en plus, la communauté internationale prend conscience du rôle important des femmes dans la quête d'une sécurité et d'une paix durable. Mais si l'ouverture à tous est nécessaire, les partis politiques ou les organisations auxquels appartiennent ces parties doivent être renforcées sur la base des principes qui guident la consolidation de la paix, tels que l'appropriation nationale, le partenariat et la responsabilité mutuelle. Un tel renforcement des capacités nécessite l'appui constant de la communauté internationale.

De même, il est souvent constaté que l'assistance attendue par un pays sortant d'un conflit n'arrive pas, souvent à cause de plusieurs facteurs parmi lesquels le manque de confiance, l'intérêt que représente le pays ainsi que le peu d'empressement des investisseurs à l'endroit de ce pays. C'est pourquoi 1e Togo estime que le pays considéré et les partenaires du développement devraient établir au départ un contrat d'engagement mutuel sous la forme d'un accommodement entre les parties de manière à

pouvoir établir et situer les responsabilités en cas de non-respect des engagements.

Pour terminer, mon pays remercie la communauté internationale pour les efforts déployés pour aider durablement les pays sortant de conflits, surtout ceux situés sur le continent africain, et l'exhorte à faire davantage pour éviter que ces pays ne retombent dans la violence. À cette fin, le Togo soutient la déclaration présidentielle qui sera adoptée à l'issue du présent débat.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Secrétaire général pour son exposé sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. Nous avons examiné avec attention le rapport sur la question (S/2012/746). Nous remercions également le Représentant permanent du Bangladesh, M. Momen, pour son travail productif à la présidence de la Commission de consolidation de la paix en 2012.

Il est indéniable que, pour être effectif, l'appui à la consolidation de la paix doit être assuré de manière rapide et adéquate et porter sur les tâches en rapport direct avec l'éradication des causes profondes du conflit. Une priorité absolue à cet égard est le respect des principes de souveraineté et d'intégrité territoriale des pays sortant d'un conflit, ainsi que l'identification des responsabilités et des priorités nationales en matière de consolidation de la paix. C'est au gouvernement du pays concerné qu'il incombe en premier lieu d'assumer ces responsabilités.

Dans le domaine de la consolidation de la paix, une priorité importante consiste à aider à rétablir la sécurité dans les pays où l'armée ou la police ne sont pas à même de s'acquitter pleinement de leurs fonctions. Dans ces cas, il est essentiel d'assister la réforme du secteur de la sécurité, les programmes de démobilisation, réinsertion et désarmement, aussi bien que le déminage. La nécessité de rétablir l'état de droit dans les pays sortant d'un conflit y est étroitement liée. Les responsabilités fondamentales de l'exécution de ces tâches incombent aux mécanismes judiciaires nationaux. Toutefois, l'ONU peut apporter son appui pour renforcer les capacités nécessaires.

L'achèvement de la phase cruciale d'une crise qui avait pour origine un différend entre des forces politiques ou des groupes nationaux ou sectaires ne signifie pas encore que le processus de réconciliation national est en bonne voie. Consolider les résultats obtenus peut prendre plusieurs années et exiger de la communauté internationale qu'elle déploie des efforts supplémentaires en fournissant des services de médiation ou en prêtant appui aux processus électoraux. Dans la phase d'après conflit, il importe de ne pas tenir compte seulement des aspects politiques, car l'aide au développement économique, la réponse aux problèmes sociaux urgents et la création d'emplois sont des facteurs cruciaux pour atténuer les contradictions politiques. À ce stade, les fonds et programmes des Nations Unies doivent jouer un rôle particulier. De nombreux facteurs de conflit ont une dimension régionale, notamment la criminalité organisée, les tensions interethniques et intertribales, le trafic de stupéfiants et la circulation massive transfrontalière d'armes, qui nécessitent une réponse appropriée de la communauté internationale.

L'assistance à la consolidation de la paix ne se limite pas aux activités susmentionnées. La nature des conflits est diverse et l'aide à apporter pour en éliminer les causes doit être adaptée à chaque pays, tenant compte des spécificités de chacun, afin que les mesures puissent être plus efficaces.

À l'ONU, des activités considérables de consolidation de la paix sont en cours grâce aux opérations de maintien de la paix, aux bureaux de la Commission de consolidation de la paix et à ses formations pays. Ces activités s'accompagnent de défis et de complexités redoutables et nécessitent les efforts concertés des États, des fonds et programmes de l'ONU, des organisations régionales, du Secrétariat de l'ONU et des institutions financières internationales. Toutefois, à ce jour, l'aide internationale est dans l'ensemble fragmentée. De toute évidence, il est nécessaire d'améliorer la coordination et la répartition des tâches entre les participants à ces processus ainsi que de systématiser les processus de consolidation de la paix, notamment en renforçant les efforts déployés par la structure de consolidation de la paix de l'ONU.

Il serait extrêmement utile de recueillir les expériences de l'ONU et de les analyser pour adopter des décisions en matière de consolidation de la paix et renforcer son efficacité. Nous sommes convaincus que la détection de nouvelles priorités ou domaines de la consolidation de la paix doit se fonder sur des résultats spécifiques sur le terrain. Des tentatives de convenir d'approches communes ou générales en matière de consolidation de la paix sont en cours. Par exemple, en septembre, un groupe de contact sur l'état de droit a été créé entre le Département des opérations de maintien de la paix et le Programme des Nations Unies pour le développement. Nous espérons que le Secrétariat nous informera des activités de ce mécanisme. L'idée de pactes de transition nécessite également une analyse préliminaire.

La Commission de consolidation de la paix de l'ONU a un rôle particulier à jouer dans la coordination de

l'appui à la consolidation de la paix dans les pays sortant d'un conflit. Elle a une grande expérience du dialogue direct avec les gouvernements nationaux, étayés par des instruments de contrôle mutuel de la mise en œuvre des obligations et de la coordination des efforts déployés par des acteurs internationaux afin de répondre aux priorités fixées par les pays sortant d'un conflit. Sur ce point aussi, nous sommes convaincus qu'au-delà des activités menées par les formations pays, la Commission de consolidation de la paix pourrait participer plus activement au débat sur les questions qui se posent à l'échelle du système, comme la transition du maintien de la paix à la consolidation de la paix et l'utilisation optimale des capacités civiles nationales et internationales après un conflit. L'envoi d'experts civils qualifiés dans les zones sortant d'un conflit est une ressource importante dans le cadre des activités de consolidation de la paix. Toutefois, la création à l'ONU de nouveaux mécanismes afin d'utiliser ces experts ou de modifier les mécanismes existants doit se faire sous le contrôle et avec l'approbation des États Membres. Il importe que les mandats soient clairs, de même que les règles de sélection visant à garantir que ces experts aient des qualifications élevées. Pour notre part, nous serons prêts à participer activement aux activités de consolidation de la paix à l'ONU et à une discussion constructive sur les questions d'aide internationale au relèvement après un conflit des pays et régions touchés par les conflits armés.

M. Li Baodong (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Maroc de l'initiative qu'il a prise d'organiser le débat d'aujourd'hui sur la consolidation de la paix après les conflits. Je remercie également le Secrétaire général Ban Ki-moon et l'Ambassadeur Momen, Président de la Commission de consolidation de la paix, de leurs déclarations respectives.

La consolidation de la paix après un conflit joue un rôle effectif dans l'élimination des causes profondes de conflit. Elle a une influence importante sur l'instauration d'une paix et d'un développement durables. Au fil des ans, l'ONU a été un partenaire actif dans la consolidation de la paix après les conflits dans les pays où elle a décidé de travailler, a accumulé de nombreuses expériences et enregistré des résultats remarquables. Toutefois, les organisations concernées font également face à un certain nombre de difficultés. Je tiens à mettre l'accent sur quatre points.

Premièrement, il est impératif de respecter l'appropriation de la consolidation de la paix par les pays concernés. Les pays sortant d'un conflit assument au premier chef la responsabilité de leur propre consolidation de la paix. En contribuant aux efforts de consolidation de la paix, l'ONU et les institutions pertinentes doivent renforcer leurs partenariats avec les pays concernés, respecter les priorités fixées par ces pays, et les aider à élaborer leur stratégie de consolidation de la paix intégrée en fonction de leur propre situation. Dans la mise en œuvre des stratégies de consolidation de la paix, il importe de mettre l'accent sur le renforcement des capacités et la formation du personnel de ces pays, en utilisant pleinement les ressources humaines et le savoir-faire de ces pays et de relever leur niveau de gouvernance.

Deuxièmement, il importe de s'attaquer en priorité aux causes profondes du conflit dans le cadre de la consolidation de la paix postconflit, notamment celles qui sont liées au développement socioéconomique. Dans les pays et régions sortant d'un conflit, le relèvement économique doit être l'objectif constant et fondamental. Il faut déployer parallèlement des efforts pour renforcer le développement et la sécurité économique. La justice et l'état de droit sont des éléments importants en tant que tels, mais le développement mérite une attention privilégiée. Ce n'est qu'en assurant le relèvement et le redressement économiques, lorsque tous pourront recueillir les dividendes de la paix, qu'il y aura une situation globale permettant de promouvoir la réconciliation politique, de stabiliser la situation en matière de sécurité et de jeter les fondements politiques d'un processus de paix.

Troisièmement, la consolidation de la paix après un conflit nécessite des ressources adéquates et garanties. L'appui rapide, en temps utile, de la communauté internationale sous la forme d'une aide est important pour réaliser les objectifs de consolidation de la paix. L'ONU doit continuer de tenir compte des besoins de financement des programmes de relèvement dans les pays touchés. Et l'Organisation doit exhorter la communauté internationale à continuer d'appuyer les activités de consolidation de la paix dans ces pays et à œuvrer de concert pour élargir les voies d'acheminement du financement. À cet égard, la Chine félicite le Fonds pour la consolidation de la paix du rôle actif qu'il a joué et appuie ses efforts visant à mieux évaluer les projets qu'il a réalisés et à utiliser plus efficacement les ressources utilisés.

Quatrièmement, il importe de renforcer la coordination et la coopération dans la consolidation de la paix après les conflits. L'ONU doit continuer de jouer un rôle de chef de file dans les activités de consolidation de la paix au lendemain d'un conflit et s'employer à nouer une relation stable avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et d'autres partenaires internationaux, ou à

coordonner ses activités avec eux. Dans le même temps, il importe de tirer parti des avantages uniques dont sont dotées à cet égard les organisations régionales, notamment l'Union africaine et d'autres organisations sous-régionales. Les institutions compétentes au sein du système des Nations Unies doivent répartir clairement les tâches et travailler ensemble plus efficacement. La Commission de consolidation de la paix peut jouer un rôle accru s'agissant d'aider les pays sortant d'un conflit dans leurs activités de consolidation de la paix.

La Chine est un partisan résolu des activités de consolidation de la paix dans les pays sortant d'un conflit et elle est disposée à jouer le rôle qui lui revient pour aider ces pays à instaurer une paix et un développement durables. La délégation chinoise appuie le projet de déclaration présidentielle qui sera adoptée à la fin de la présente séance et remercie la Mission permanente du Maroc auprès des Nations Unies pour ses efforts à cet égard.

M. Laher (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud félicite la délégation marocaine d'avoir organisé cet important débat public sur la consolidation de la paix après les conflits. Nous remercions également le Secrétaire général ainsi que le Représentant permanent du Bangladesh, l'Ambassadeur Abulkalam Abdul Momen, Président de la Commission de consolidation de la paix, de leurs déclarations respectives. L'Afrique du Sud s'associe à la déclaration qui sera prononcée plus tard par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Du point de vue de l'Afrique du Sud, la Commission de consolidation de la paix reste un outil essentiel pour la communauté internationale dans le domaine plus large de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix. Les progrès enregistrés par les pays inscrits à son ordre du jour démontrent clairement la valeur ajoutée par la Commission aux efforts nationaux de consolidation de la paix.

Bien que la Commission de consolidation de la paix ait enregistré des progrès dans un certain nombre de domaines, les revers qui ont été essuyés récemment dans la phase de consolidation de la paix en Guinée-Bissau et en République centrafricaine reflètent les défis auxquels la Commission est confrontée. Ma délégation estime donc que la Commission continue d'évoluer et qu'elle n'a pas encore réalisé pleinement son potentiel. La réflexion d'aujourd'hui sur les résultats obtenus et les défis à relever par la Commission de consolidation de la paix est donc cruciale, alors que nous continuons d'évaluer son efficacité et les enseignements tirés jusqu'à présent.

Nous sommes encouragés par les progrès réalisés par la Commission de consolidation de la paix et ses formations dans les pays inscrits à son ordre du jour, et nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général, en date du 8 octobre, sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2012/746). La Commission de consolidation de la paix s'est adaptée et a réagi avec davantage de souplesse aux diverses demandes en matière de consolidation de la paix présentées par des pays sortant d'un conflit. Cela s'explique par le développement de cadres stratégiques intégrés qui fixent des objectifs et des délais communs en fonction du mandat de chaque mission, l'amplification des partenariats avec la Banque mondiale et les organisations régionales, le renforcement des institutions grâce au déploiement de capacités civiles et le financement assuré par le Fonds pour la consolidation de la paix dans des moments de transition critiques.

Dans le but d'améliorer à l'avenir l'efficacité de la Commission de consolidation de la paix, nous approuvons les trois directions prioritaires pour la consolidation de la paix énoncées par le Secrétaire général, à savoir ouverture, renforcement des institutions et appui soutenu de la communauté internationale.

Les pays sortant d'un conflit ont souvent des capacités humaines et institutionnelles limitées. Il est important de renforcer les capacités institutionnelles et humaines au niveau local et de fournir une formation afin de créer de nouvelles capacités et d'amplifier celles qui existent déjà. Nous nous félicitons du processus mené par le Programme des Nations Unies pour le développement pour affermir l'approche du renforcement des capacités pour la consolidation de la paix dans l'ensemble du système des Nations Unies. Ma délégation ne saurait trop insister sur l'importance, lorsque nous renforçons ces capacités, de forger des partenariats aux niveaux local, régional et sous-régional afin d'exploiter les avantages uniques propres aux capacités humaines à ces niveaux.

À cet égard, le 15 décembre, la Commission de l'Union africaine et le Département des affaires politiques de l'ONU ont organisé un atelier continental à Bujumbura sur le développement d'une stratégie et d'un cadre de l'Union africaine pour la reconstruction des services publics et de l'administration dans les pays sortant d'un conflit. L'atelier s'est efforcé de répondre aux principaux problèmes auxquels les services publics et les administrations des pays sortant d'un conflit font face, notamment le rétablissement des capacités en matière de ressources humaines, la légitimité et la confiance publique, l'efficacité et l'efficience, enfin l'ouverture et la distribution équitable. Il a également

cherché à partager les enseignements tirés, les expériences et les meilleures pratiques pour renforcer le secteur public et l'administration après un conflit aux fins d'une paix durable et du développement. Il est important, lorsque nous renforçons ces capacités, de veiller à l'appropriation nationale à toutes les étapes du processus de consolidation de la paix.

Il est essentiel d'améliorer la coordination pour garantir l'efficacité des efforts internationaux après un conflit et des interventions internationales. Les activités des Nations Unies sont souvent fragmentaires et l'Organisation a du mal à rassembler ses ressources essentielles et à parvenir à une efficacité maximale de l'effort collectif. À cet égard, l'Afrique du Sud appuie fermement l'appel à améliorer la cohérence, la coordination et les échanges entre divers organes et organismes des Nations Unies, notamment sur le terrain. Une coordination accrue permettrait d'éviter les doublons et d'obtenir de meilleurs résultats à une époque où les ressources sont limitées et ne cessent de diminuer.

Nous avons souvent discuté de la relation entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix. Compte tenu du mandat des deux organes, il s'agit peut-être là de la relation la plus importante. Ma délégation note avec plaisir que leur relation a continué à se développer pendant la période considérée. La mise en place d'échanges informels entre le Conseil et les présidents des formations pays est le signe de cette évolution positive.

Nous tenons encore une fois à souligner que le Conseil doit avoir des méthodes de travail souples afin de permettre à la Commission de jouer de manière efficace son rôle, qui est de conseiller le Conseil sur les situations d'après conflit. Bien que le Conseil ait intégré des activités de consolidation de la paix dans la plupart des mandats de maintien de la paix, nous insistons néanmoins sur le fait que le Conseil devrait solliciter les conseils de la Commission dans tous les cas où cela est jugé pertinent. Nous soulignons une nouvelle fois que le maintien de la paix et la consolidation de la paix devraient se renforcer mutuellement pour instaurer durablement la paix dans les pays sortant d'un conflit.

La consolidation de la paix dans les pays sortant d'un conflit requiert une injection massive de ressources. Nous pensons qu'un financement rapide, durable et prévisible reste un facteur déterminant pour réaliser les objectifs de consolidation de la paix. Nous insistons sur la nécessité pour l'ONU d'envisager de recourir à des mécanismes viables à long terme pour faire démarrer les activités de consolidation de la paix dans les pays sortant d'un conflit, notamment aux quotes-parts, en particulier concernant les projets à effet rapide. De tels projets sont essentiels à la consolidation des dividendes de la paix afin d'éviter de retomber complètement dans le conflit. La communauté internationale devrait fournir aux pays sortant d'un conflit des mécanismes de financement souples et tolérants au risque.

Une consolidation de la paix durable exige que ceux qui étaient marginalisés par le passé aux niveaux politique, social et économique participent aux processus de maintien et de consolidation de la paix. À cet égard, le rôle des femmes au lendemain d'un conflit ne saurait être ignoré. Il est donc essentiel d'adopter des mesures pour renforcer la participation des femmes à la prévention des conflits, à leur règlement et à la consolidation de la paix, notamment à la protection et à la promotion de leurs droits.

Pour ce qui est de la consolidation de la paix, l'Afrique du Sud réaffirme son attachement au travail de la Commission de consolidation de la paix, car nous sommes convaincus qu'elle a un rôle crucial à jouer dans le règlement des conflits, notamment pour ce qui est de la détection rapide des causes profondes des conflits et des facteurs qui pourraient les déclencher. Il n'existe pas de raccourci pour une consolidation de la paix durable. Des partenariats durables à long terme devront être forgés et des investissements substantiels de fonds et de ressources devront être faits si l'on veut éviter une reprise des conflits.

Avant de terminer, nous tenons à noter qu'il s'agit probablement là de la dernière déclaration que l'Afrique du Sud fera dans cette salle en tant que membre élu du Conseil de sécurité pour 2011-2012. Nous tenons à remercier les membres de l'Assemblée générale qui nous ont donné l'occasion de servir les intérêts de la paix et de la sécurité internationales. Nous remercions toutes les délégations avec lesquelles nous avons travaillé pour leur esprit de collaboration et leur amabilité au cours des deux dernières années. Nous remercions le Secrétariat de son assistance indéfectible et nous souhaitons aux cinq nouveaux membres du Conseil plein succès durant leur mandat.

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord, Monsieur le Président, à vous remercier d'avoir organisé ce débat sur une question très importante pour la Colombie. Les communications du Secrétaire général et du Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Abulkalam Abdul Momen du Bangladesh, montrent les progrès accomplis en matière de consolidation de la paix avec l'appui de l'ONU et, dans le même temps, attirent l'attention sur les tâches restantes.

Les cinq domaines prioritaires identifiés en 2009 – l'appui aux processus politiques, à la sécurité et à la protection; la prestation de services de base; le rétablissement des fonctions essentielles de l'État; l'appui à la remise sur pied de l'économie; et la création d'emplois – sont essentiels à la réussite des processus de consolidation de la paix. Par conséquent, tout en nous félicitant des progrès mentionnés dans le rapport du Secrétaire général (S/2012/746), nous estimons qu'il faut renforcer les activités de l'Organisation et la doter de ressources suffisantes pour lui permettre d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

Le rapport note les progrès accomplis au niveau de l'aide apportée à chacun des pays qui mettent en œuvre des processus de consolidation de la paix, de même qu'au niveau du travail conjoint et coordonné des missions et des équipes de pays, de l'établissement de cadres stratégiques intégrés et de l'élargissement de partenariats avec les institutions financières internationales et les organisations régionales. Tout en convenant que ce sont là des aspects cruciaux pour réaliser la paix et le développement durables, le rapport devrait formuler, à l'avenir, des recommandations quant à l'impact des activités de l'Organisation sur le terrain et à l'élaboration des politiques et des outils utilisés par l'Organisation pour appuyer la consolidation de la paix.

Nous réaffirmons que la responsabilité première des activités de consolidation de la paix incombe à l'État et qu'en vertu du principe de l'appropriation nationale, les différents acteurs intéressés doivent coordonner leurs actions sur le long terme et convenir de stratégies claires, sans exclusives et cohérentes.

Les accords politiques sans exclusive font primer la négociation sur la violence, renforcent la confiance et la cohésion sociale, promeuvent la transparence et augmentent la légitimité des accords politiques. La création et le renforcement des capacités et des institutions nationales doivent être le pilier du rétablissement du bon fonctionnement de l'administration publique et du renforcement de l'État en tant que principal agent de la prestation de services publics de qualité.

Les efforts déployés à titre national pour rétablir et consolider la paix après un conflit doivent pouvoir s'appuyer sur des capacités civiles efficaces au moment opportun, en utilisant les capacités nationales existantes pour garantir la transition vers la stabilité et le développement à long terme, et ils doivent contribuer à réduire progressivement la dépendance de l'aide de la communauté internationale.

La communauté internationale, en particulier l'ONU, doit se tenir prête à fournir, le plus rapidement et le plus efficacement possible, les capacités civiles spécialisées et l'expérience nécessaires pour appuyer les acteurs nationaux qui tâchent de rétablir l'état de droit, de revitaliser l'économie, de relancer la prestation des services de base à la population et de développer les capacités nécessaires pour que ces progrès soient viables.

À cette fin, nous devons renforcer l'appui politique et financier international continu aux processus de consolidation de la paix. Il importe d'approfondir la coopération avec les institutions financières internationales, les banques régionales de développement et les acteurs non traditionnels, notamment le secteur privé et les organisations philanthropiques, et ce en vue de promouvoir des stratégies axées sur la promotion du développement socioéconomique à long terme.

La Colombie reconnaît le rôle que jouent les femmes dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix. L'ONU est appelée à promouvoir la participation des femmes aux initiatives de règlement des conflits, à une planification tenant compte des sexospécificités, au relèvement économique et à l'instauration de l'état de droit.

Nous réaffirmons qu'il importe d'examiner et d'entreprendre des activités de consolidation de la paix dès les premières étapes de la planification et de l'exécution des opérations, en particulier en élaborant des mandats clairs. Nous reconnaissons la contribution qu'apportent le personnel et les missions de maintien de la paix aux premières activités de consolidation de la paix.

Nous tenons à exprimer une reconnaissance particulière à l'égard des efforts constants et dévoués déployés par la Commission de consolidation de la paix, qui ont permis de promouvoir des objectifs fondamentaux tels que l'appui à la définition de priorités dans les pays sortant d'un conflit, le renforcement de la coopération et de la coordination entre les principaux acteurs et la mobilisation de l'appui international. Il est fondamental de continuer à lutter contre les problèmes mentionnés durant le débat et le dialogue interactif de juillet dernier, et de continuer ainsi à coordonner et à intensifier l'action de la Commission et du Conseil de sécurité.

Les stratégies visant à rétablir une paix stable et durable supposent que l'on s'adapte aux particularités de chaque cas. La reconnaissance de cette obligation doit guider les délibérations et les décisions du Conseil de manière à garantir que les mesures adoptées sont adaptées

aux caractéristiques politiques, économiques et culturelles de chaque situation.

La mise en œuvre de stratégies de consolidation de la paix efficaces garantit une paix et un développement durables. C'est pourquoi l'ONU doit aider les pays, dans le cadre des processus de consolidation de la paix, à surmonter les causes de l'instabilité et des conflits pour éviter le retour de la violence et bâtir une paix durable.

En juillet dernier, lorsque la Colombie a eu l'honneur de présider ce Conseil, nous avons organisé un débat et un dialogue interactifs (voir S/PV.6805) dont nous estimons qu'ils ont contribué à approfondir le dialogue sur l'architecture de l'Organisation s'agissant d'appuyer les processus de consolidation de la paix, de clarifier les perspectives en fonction des rôles et des responsabilités, et de renforcer la coopération entre les différents organismes des Nations Unies, tant à New York que sur le terrain. Dans ce dialogue, le renforcement des capacités nationales et la création de conditions qui permettront aux pays de redevenir indépendants et pleinement souverains et d'œuvrer au développement et au bien-être de leur population doivent occuper une place centrale.

À cette fin, dans le forum permanent qu'offre l'Assemblée générale, nous continuerons de promouvoir l'échange d'expériences entre les pays qui ont vécu des situations de conflit et de sortie de conflit, ainsi que la coopération Sud-Sud et triangulaire relative aux initiatives de démobilisation, de désarmement et de réintégration; la réforme du secteur de la sécurité; le rétablissement de l'état de droit; et la reconstitution des institutions nationales, notamment en vue de garantir la justice et d'élaborer des stratégies de revitalisation de l'économie et de réduction de la pauvreté.

Alors que nous arrivons au terme de notre mandat de deux ans au sein du Conseil de sécurité, je tiens à vous remercier sincèrement, Monsieur le Président, ainsi que nos collègues et toutes les délégations, de nous avoir accordé l'honneur et le privilège de participer à la noble mission qui consiste à promouvoir la paix et la sécurité internationales. C'est un honneur que nous apprécions vivement, et mon pays restera attentif et prêt à apporter toute contribution nécessaire afin que l'ONU puisse faire de la paix et de la sécurité internationales une réalité.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir convoqué le présent débat public. Étant donné qu'il pourrait s'agir de la dernière séance officielle du Conseil de sécurité en 2012, je saisis cette occasion pour remercier les membres sortants – la Colombie, l'Inde, le Portugal, l'Allemagne et l'Afrique du Sud – de leur coopération et des efforts qu'ils ont déployés au sein du Conseil de sécurité ces deux dernières années.

Je remercie également le Secrétaire général de ses observations et le Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Momen, de son exposé de ce matin.

En mai dernier, mes collègues du Conseil et moi-même nous sommes rendus en Côte d'Ivoire, en Sierra Leone et au Libéria. En Sierra Leone et au Libéria, nous avons constaté que le système des Nations Unies travaille en étroite collaboration avec les partenaires internationaux et régionaux afin de fournir un appui fondamental à des pays qui se relèvent de guerres civiles brutales. Durant notre visite, nous avons vu de quelle manière l'ONU prévoyait de contribuer à la tenue d'élections réussies et pacifiques en Sierra Leone, lesquelles ont eu lieu le mois dernier et ont marqué un tournant pour le pays. Au Libéria, nous avons vu la manière dont l'ONU contribue au rétablissement de l'état de droit en créant un système policier, judiciaire et correctionnel qui fonctionne.

Le Royaume-Uni reconnaît l'importance du rôle que joue l'ONU s'agissant d'aider les gouvernements et les communautés à se relever du fléau de la guerre. C'est pourquoi il est le principal pourvoyeur du Fonds pour la consolidation de la paix, avec une contribution qui avoisine 20 millions de dollars par an. Nous sommes déterminés à consacrer un tiers de notre budget en matière d'aide, qui augmente, à l'assistance aux pays fragiles et touchés par des conflits.

Le Royaume-Uni se félicite de la présentation du récent rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2012/746). Il importe que le Conseil et l'ensemble des États Membres examinent régulièrement les progrès accomplis par l'ONU dans le domaine de la consolidation de la paix. Le rapport montre comment l'ONU progresse vers la solution des principaux problèmes liés à la consolidation de la paix. Des progrès ont été accomplis en matière d'ouverture et de renforcement des institutions, mais il reste beaucoup à faire.

Il faut accorder une attention accrue à trois domaines clefs en particulier. Premièrement, l'ONU doit s'adapter au contexte international changeant en matière de consolidation de la paix et adopter les principes énoncés dans le New Deal pour l'engagement dans les États fragiles. Ces principes, qui ont été adoptés par les pays du Groupe g7+, définissent la manière dont la

communauté internationale peut améliorer l’appui qu’elle fournit aux pays sortant d’un conflit. La transparence de l’appui, la prévisibilité de l’action et le renforcement des systèmes nationaux sont autant d’aspects essentiels en vue d’améliorer l’efficacité de l’appui fourni par la communauté internationale aux pays touchés par un conflit.

Nous appelons l’ensemble du système des Nations Unies à garantir que l’appui qu’il fournit aux pays se relevant d’un conflit est conforme aux principes énoncés dans le New Deal. J’ajoute à cela que nous devons également rechercher des moyens d’incorporer la question des conflits et de la fragilité au débat général sur le cadre de développement après 2015.

Deuxièmement, l’ONU doit améliorer la manière dont elle appuie les pays dans lesquels se trouvent des missions en phase de transition. Il est vital de fournir un appui international durable et adaptable. Nous constatons la réussite d’un tel appui dans des pays tels que le Timor-Leste, où s’est effectuée une transition réussie de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste vers une équipe de pays, mais également en Sierra Leone, où nous devons assister en 2013 au retrait du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone et à l’entrée du pays dans la voie du développement.

Pour réussir des transitions telles que celles susmentionnées, nous avons besoin d’un système des Nations Unies bien coordonné qui prévoit de manière stratégique dès le début du déploiement d’une mission. Les organismes de développement des Nations Unies doivent aussi prévoir et se tenir prêts avec des programmes et ressources adéquats.

Troisièmement, l’ONU doit déployer davantage d’efforts pour encourager la participation des femmes à la prévention et à la gestion des conflits. Le rapport du Secrétaire général montre clairement que les progrès ont été insuffisants s’agissant du rôle des femmes dans la consolidation de la paix, et nous devons faire plus à cet égard.

Nous nous félicitons de ce que la déclaration du Président fasse référence aux violences sexuelles en temps de conflit. Si l’on veut consolider la paix, il faut mettre fin au recours à cette arme terrible de guerre. En mai, le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni a lancé son Initiative de prévention des violences sexuelles. L’équipe chargée de l’Initiative travaille en étroite collaboration avec l’ONU, les partenaires internationaux et la société civile sur une campagne soutenue en vue de mettre en place un partenariat mondial pour la prévention des violences sexuelles en temps de conflit. Nous devons nous assurer que l’ONU a les capacités de réaliser ce programme ambitieux.

Depuis 2009, le Secrétaire général a systématiquement insisté sur la nécessité pour l’ONU d’étendre et d’approfondir le vivier de compétences civiles pour les principales activités de consolidation de la paix en faisant appel, en particulier, aux capacités du monde du Sud.

Selon des statistiques récentes, plus de 20 % des postes civils ayant trait à l’état droit au sein des missions des Nations Unies restent à pourvoir. C’est inacceptable. Si nous voulons véritablement que l’ONU atteigne ses objectifs en matière de consolidation de la paix, nous devons combler cette lacune. Nous nous félicitons des efforts déployés par le Secrétaire général pour régler ce problème, et nous attendons avec intérêt les débats à l’Assemblée générale et dans ses organes subsidiaires sur les propositions qu’il a faites.

La consolidation de la paix est un projet qui s’inscrit dans le long terme et qui demande patience et persévérance. Il est rarement linéaire et toujours complexe. Mais nous sommes conscients que la consolidation de la paix est absolument essentielle au maintien de la paix et de la sécurité internationales et, dans ce domaine, l’ONU a un rôle unique et central à jouer.

M. Briens (France) : Pour commencer, je voudrais, à mon tour, saisir cette occasion pour saluer et remercier les cinq membres du Conseil qui le quittent à la fin de cette année – l’Allemagne, la Colombie, l’Inde, le Portugal et l’Afrique du Sud –, et les remercier de leur contribution et leur coopération tout au long de ces deux années. Je remercie également le Secrétaire général et le Président de la Commission de consolidation de la paix de leurs présentations.

Je m’associe à la déclaration que prononcera l’Union européenne.

Vingt ans après la publication du rapport de l’ancien Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, intitulé « Agenda pour la paix » (S/24111), l’ONU s’est dotée de nombreux moyens pour faire face au défi de la consolidation de la paix. Nous avons aujourd’hui l’occasion de faire le bilan des initiatives conduites dans ce domaine.

La consolidation de la paix est en effet un véritable défi pour l’ONU. Il est indispensable que la communauté internationale dispose d’outils efficaces pour éviter la rechute et la résurgence de la violence dans les États

fragilisés par les conflits. L'actualité nous offre de nombreux exemples de la persistance des risques dans les situations postconflictuelles. Il est donc nécessaire que l'ONU, dans son ensemble, utilise au mieux les moyens à sa disposition pour répondre au défi de la consolidation de la paix.

Je voudrais revenir sur trois aspects qui ont été présentés comme prioritaires dans le rapport du Secrétaire général (S/2012/746).

Premièrement, les processus de consolidation de la paix doivent être inclusifs. Aucune reconstruction n'est possible sans une véritable appropriation nationale des objectifs de consolidation de la paix. Mais pour être durable, cette reconstruction doit reposer sur un processus inclusif. Le Conseil a encore pu le constater hier à propos de la situation en République centrafricaine. Il est essentiel que toutes les parties prenantes acceptent les termes du processus de consolidation de la paix et y participent pleinement. Il est indispensable que ces processus passent par la tenue de dialogues politiques larges, dans lesquels l'opposition, dans un cadre démocratique, a toute sa place.

Il faut également prendre en compte l'avis de différents segments de la société. Travailler à la consolidation de la paix dès la fin d'un conflit doit également passer par une valorisation de la contribution des femmes. Les femmes doivent avoir accès, de manière plus systématique et sur un pied d'égalité avec les hommes, aux domaines politiques, économiques, sociaux et culturels. À cet égard, nous soutenons pleinement la recommandation du Secrétaire général d'assurer une participation active des femmes dans tous les aspects de la consolidation de la paix. Les objectifs de son plan d'action en sept points doivent être mis en œuvre.

Deuxièmement, l'effort qui porte sur la mise en place d'institutions doit être renforcé. La mise en place d'institutions, nous le savons, est un facteur clef pour la réussite de la consolidation de la paix. Mais au-delà des institutions *stricto sensu*, c'est tout un environnement propice à la consolidation de la paix qui doit être mis en place. Cela passe donc également par la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité et du processus de démobilisation, désarmement et réintégration; cela passe aussi par un soutien à la réconciliation nationale, à la constitution d'un État de droit et à la revitalisation du tissu économique.

La mise en place de tous ces éléments suppose une excellente coordination des acteurs impliqués sur la durée et un séquençage adéquat des transitions. Tout d'abord, la coordination de tous est indispensable à tous les niveaux. La Commission de consolidation de la paix (CCP), dont je voudrais saluer le travail aujourd'hui, peut jouer ce rôle de contact entre les différents membres de la communauté internationale, qu'il s'agisse des États, des organisations internationales ou des institutions financières. Nous encourageons la CCP à intensifier ses efforts dans ce domaine.

Le deuxième aspect c'est que les transitions doivent se concevoir dans la durée. Ces transitions recouvrent de nombreuses réalités, par exemple, le passage d'une opération de maintien de la paix à une mission politique spéciale, ou d'une mission politique à un retrait de l'action de l'ONU. La mise en place d'une séquence adéquate passe par la définition de critères mais également par l'anticipation. Le plan de transition mis en place avec la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste, développé sur la durée et en étroite coordination avec les autorités locales, nous donne un exemple dans lequel les réformes institutionnelles ont pu être ajustées avec attention afin de préparer le retrait de la mission.

Troisièmement, le soutien international doit être durable et fondé sur le principe de responsabilité mutuelle. Nous le savons, la consolidation de la paix implique des efforts de long terme. Je voudrais mettre l'accent sur deux initiatives qui sont sources d'espoir pour une consolidation de la paix durable : le New Deal pour l'engagement dans les États fragiles, et l'initiative sur la revue des capacités civiles.

Tout d'abord, le rôle de la communauté internationale est de créer les conditions d'un rétablissement du pays. Les États qui reçoivent une aide ne doivent pas être maintenus indéfiniment sous perfusion. Pour y faire face, une option à privilégier est la mise en place de contrats, tels que le « Compact » du New Deal, qui a été défini lors du Forum sur l'efficacité de l'aide à Busan. Ces contrats consistent à définir des engagements des États, et permettent donc de l'impliquer pleinement dans la démarche. Les initiatives visant à restaurer un tissu économique viable doivent être, de ce point de vue, particulièrement encouragées. L'organisation d'un événement conjoint entre le Conseil économique et social et la Commission de consolidation de la paix au mois de juin sur les partenariats pour la création d'emplois des jeunes a été utile. Mais l'important, évidemment, est qu'il trouve une traduction concrète sur le terrain.

Deuxièmement, pour assurer la durabilité de l'engagement de la communauté internationale, certaines réflexions ont été lancées, comme par exemple la revue des

capacités civiles. Nous tenons à encourager le Secrétaire général à continuer à élargir et à approfondir le vivier d'experts civils pour répondre aux besoins immédiats de renforcement des capacités des pays sortant d'un conflit.

La question du développement des partenariats est un élément central de cette revue, et nous estimons que c'est là que réside le meilleur espoir d'un engagement dans la durée de tous les partenaires. Nous notons avec intérêt le lancement de l'initiative CAPMATCH.

En conclusion, je relève que la mobilisation forte de nombreux acteurs sur cette question cruciale a permis la mise en place de nombreux outils performants. À nous maintenant de les employer au mieux, en nous appuyant autant que possible sur les synergies entre les différents instruments dont nous disposons. C'est de cette façon que pourra être assurée la cohérence de l'action internationale et la lisibilité de l'intervention des Nations Unies en matière de consolidation de la paix.

M. Musayev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à exprimer notre gratitude à la délégation marocaine pour la tenue du présent débat public. Nous nous félicitons de l'adoption dans le courant de la séance du projet de déclaration présidentielle en tant que résultat du débat d'aujourd'hui.

Je remercie également le Secrétaire général et l'Ambassadeur Abulkalam Abdul Momen, du Bangladesh, en sa qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix, de leurs exposés et observations. L'Azerbaïdjan appuie fermement les efforts que déploie l'ONU pour instaurer une paix durable dans les pays déchirés par la guerre.

En me fondant sur des conclusions tirées du rapport détaillé du Secrétaire général (S/2012/746), je voudrais mettre l'accent sur les aspects suivants de la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit.

Premièrement, le rapport souligne les progrès réalisés dans l'exécution du plan d'action de 2009, ainsi que la nécessité de poursuivre l'action, en particulier dans les domaines indispensables en vue d'éviter un retour de la violence et d'instaurer une paix durable. Nous pensons que les progrès notables enregistrés dans certains domaines ne doivent pas nous faire oublier la nécessité de mettre davantage l'accent sur d'autres, comme la gouvernance, la relance économique, l'accroissement de l'appui financier et l'aide au renforcement des capacités.

Deuxièmement, le sentiment d'appropriation nationale est essentiel à la consolidation de la paix. Les gouvernements des pays sortant d'un conflit assument au premier chef la responsabilité de la consolidation de la paix, notamment s'agissant d'identifier leurs propres besoins et de mettre en place des programmes de développement nationaux. Dans certaines situations, lorsque des parties du territoire national sont touchées par un conflit, une planification stratégique et une préparation à long terme sont nécessaires afin de pouvoir lancer un processus de relèvement immédiat et sans heurt une fois la paix rétablie. La communauté internationale doit respecter pleinement la souveraineté et l'indépendance des États de même que leurs choix de développement.

Troisièmement, les efforts de l'aide internationale ne pourront donner de véritables résultats que s'ils visent à mettre en place et développer les capacités institutionnelles nationales des pays sortant d'un conflit. Des capacités nationales solides et autonomes sont les préalables essentiels pour que la consolidation de la paix soit efficace. Pour les reconstruire, il faut un appui financier cohérent et prévisible à la hauteur des attentes placées dans l'Organisation des Nations Unies et dans les gouvernements bénéficiaires.

Cette approche nous amène à la notion largement répandue de responsabilité mutuelle qui vise à garantir la cohérence de l'aide internationale en faveur des priorités et plans nationaux sur la base d'un partenariat équilibré entre les donateurs et les pays bénéficiaires. Compte tenu des nombreux défis que présentent les situations d'après conflit, ce concept risque de ne pas s'appliquer à tous les cas. Nous estimons comme le Secrétaire général qu'il est nécessaire de procéder à des évaluations et analyses des risques présents au lendemain d'un conflit et d'adopter des démarches tolérantes au risque.

Quatrièmement, la consolidation de la paix est un système intégré et un réseau de différentes composantes complémentaires et synergiques. Il s'agit d'un processus complexe englobant un certain nombre d'acteurs et de sphères d'interaction. Par conséquent, pour être efficace et efficiente, la consolidation de la paix requiert des actions plus coordonnées et cohérentes de l'ensemble des organisations et des donateurs. À cet égard, nous tenons à souligner le rôle particulier que joue la Commission de consolidation de la paix pour ce qui est de coordonner les activités de tous les acteurs concernés au sein et en dehors de l'Organisation des Nations Unies. Il convient de renforcer sa stratégie consistant à encourager l'amélioration de la cohérence et l'alignement des donateurs sur les priorités nationales en matière de consolidation de la paix.

La consolidation de la paix au lendemain d'un conflit est inextricablement liée au processus de paix antérieur et à ses résultats. Un processus efficace de relèvement, reconstruction et développement au lendemain d'un conflit ne peut s'enraciner et réussir que si une paix véritable fondée sur les normes et principes généralement acceptés du droit international, en particulier ceux qui ont trait au respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté des États, est instaurée sur le terrain. La légalité et l'éthique des mesures prises pour rétablir la paix déterminent le succès des programmes de consolidation de la paix.

La consolidation de la paix ne doit pas chercher à étayer et légitimer un statu quo résultant de violations du droit international, et notamment de ses normes impératives comme celles qui interdisent la menace ou l'emploi de la force, le génocide et la discrimination raciale. Elle ne saurait être utilisée comme un instrument visant à asseoir des solutions a priori illégales et de fait accompli. L'imposition de solutions non conformes au droit international et aux buts et principes de l'ONU ne pourront pas fournir les bases nécessaires à une paix durable et à la stabilité à long terme, à l'instar de celles visant à assurer au lendemain d'un conflit la sécurité, la transparence, l'unité nationale, la cohésion sociale, l'appropriation nationale et la responsabilité.

Pour finir, Monsieur le Président, je voudrais féliciter les cinq membres sortants du Conseil de sécurité – les Ambassadeurs de la Colombie, de l'Allemagne, de l'Inde, du Portugal et de l'Afrique du Sud, ainsi que leurs équipes respectives – d'avoir mené à bien leurs mandats pendant deux ans. Je les remercie de leur contribution importante aux travaux du Conseil au cours de cette période où les menaces sont croissantes et les défis de plus en plus nombreux, de même que de leur leadership dans la gestion des activités des organes subsidiaires pertinents et de leur contribution efficace sur d'autres questions. Je souhaite à mes collègues et amis plein succès dans leurs activités futures.

M. Tarar (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous vous sommes reconnaissants, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat, et nous félicitons la délégation marocaine d'avoir fort bien facilité les négociations sur le projet de déclaration présidentielle, que nous soutenons. Nous remercions également le Secrétaire général et le Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Abulkalam Abdul Momen, de leurs exposés très intéressants. Nous nous joignons aux autres délégations pour rendre hommage aux membres sortants du Conseil – la Colombie, l'Inde, le Portugal, l'Allemagne et l'Afrique du Sud. Travailler avec eux fut une expérience extrêmement enrichissante.

Le rapport d'étape du Secrétaire général (S/2012/746) sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit constitue un ajout substantiel à la série de rapports sur le sujet. Dans ses précédents rapports, le Secrétaire général avait présenté un programme d'action sur les mesures cohérentes, efficaces et prévisibles nécessaires pour répondre aux besoins en matière de consolidation de la paix des pays sortant d'un conflit. Le présent rapport souligne les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de consolidation de la paix et donne des orientations prioritaires pour les travaux futurs.

S'agissant des derniers progrès enregistrés, nous nous félicitons de l'efficacité accrue de la présence sur le terrain, qui met en avant de meilleures communication et coordination. L'accent mis sur l'évaluation et la planification permet de forger un consensus entre les parties prenantes sur les priorités et les ressources. À cet égard, il est satisfaisant de constater qu'un cadre stratégique intégré a été mis en place dans presque toutes les missions. L'examen actuel du processus de planification intégrée des missions devrait rationaliser encore davantage les exigences de planification. Pour ce qui est des orientations futures, le rapport souligne à juste titre l'importance de l'ouverture, du renforcement des institutions et d'un appui soutenu de la communauté internationale pour la consolidation de la paix. Nous sommes favorables à une interaction plus étroite entre l'ONU et les gouvernements afin de renforcer l'appropriation nationale.

Nous pensons qu'il aurait été utile que le rapport porte également sur les tâches visant à prévenir la reprise des conflits, ainsi que sur les plans de relèvement à long terme et sur le rôle des acteurs externes. En outre, des références aux activités de consolidation de la paix dans les secteurs de la sécurité et de la défense, les systèmes judiciaires et pénitentiaires, les fonctions gouvernementales de base et l'appui aux processus politiques auraient été utiles. À cet égard, les réalisations remarquables des missions de maintien de la paix des Nations Unies au Libéria, en Sierra Leone, en Haïti et au Timor-Leste méritent d'être mentionnées, tout comme celles accomplies en Somalie et au Darfour, où les Nations Unies et l'Union africaine ont mené conjointement d'importantes tâches relatives à la consolidation de la paix tout en assurant le maintien de la paix.

Nos activités futures sur la consolidation de la paix doivent être guidées par quatre concepts fondamentaux. Premièrement, la nécessité d'ancrer l'appropriation

nationale. Deuxièmement, établir une hiérarchisation précise des zones de consolidation de la paix ciblées en fonction des besoins spécifiques et avec l'assentiment des autorités nationales. Troisièmement, il faut insister davantage sur l'aspect développement de la consolidation de la paix. Enfin, le lien entre maintien de la paix et consolidation de la paix doit être affiné.

La Commission de consolidation de la paix est l'organe approprié pour discuter et mettre en œuvre ces concepts.

La Commission a accompli d'importants progrès au cours de ses sept premières années d'existence. Un débat mondial plus précis sur la consolidation de la paix et une augmentation des ressources consacrées à la consolidation de la paix contribueront à améliorer son travail. Il est important d'étayer le rôle de la Commission de consolidation de la paix en matière de sensibilisation et de mobilisation des ressources.

Le risque de reprise d'un conflit est un défi auquel la consolidation de la paix est en permanence confrontée. Les soldats de la paix, en faisant office de premiers agents de consolidation de la paix, peuvent aider à atténuer ce risque. Nous attachons une grande importance à l'intégration de la problématique homme-femmes dans les initiatives de consolidation de la paix. Nous estimons qu'une paix durable restera hors de portée tant que la condition de la femme et d'autres groupes vulnérables ne sera pas améliorée. Dans l'optique du relèvement et de la cohésion sociale sur le long terme, il est essentiel que les femmes aient accès aux soins de santé, à l'éducation et à la possibilité de créer des entreprises. La participation des femmes aux activités de médiation et à l'élaboration des politiques stimulera l'efficacité des initiatives de consolidation de la paix.

Le succès de l'ONU en matière de consolidation de la paix est tributaire de la disponibilité de ressources financières suffisantes. Dans ce cadre, le Fonds pour la consolidation de la paix a un rôle de catalyseur à jouer pour attirer d'autres sources de financement. À ce titre, nous nous félicitons du travail que le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Groupe de travail de la Commission de consolidation de la paix sur les enseignements de l'expérience ont entamé sur la mobilisation des ressources. Les institutions financières internationales et les acteurs du développement ont également un rôle à jouer pour fournir des ressources à la consolidation de la paix.

Hormis les finances, les initiatives de consolidation de la paix ont besoin de ressources humaines adéquates. L'initiative sur les capacités civiles lancée par le Secrétaire général est déterminante pour recenser les compétences adaptées aux besoins spécifiques d'après conflit. Ce processus doit pouvoir passer au crible d'un examen intergouvernemental, éviter tout chevauchement des rôles et respecter les règles et procédures de l'ONU.

Pour terminer, nous réaffirmons notre fort attachement et notre ferme appui aux initiatives de consolidation de la paix de l'ONU. Nous partageons l'espoir que nos efforts collectifs en la matière bénéficieront à tous les pays du monde qui sont touchés par un conflit.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Pour commencer, je voudrais remercier la délégation du Royaume du Maroc d'avoir organisé le présent débat public. Nous remercions également M[me] Judy Cheng-Hopkins et l'Ambassadeur Momen de leurs exposés, ainsi que le Secrétariat pour le rapport dont nous sommes saisis (S/2012/746), concernant les progrès réalisés pour améliorer la cohérence, l'efficacité et le contrôle interne des activités liées à la consolidation de la paix.

Sept ans après sa création, la Commission de consolidation de la paix n'a pas encore réalisé son plein potentiel, ni atteint l'intégralité de l'objectif pour lequel elle avait été créée à l'origine. Néanmoins, il ne fait aucun doute qu'elle a obtenu des résultats importants et que, au fil du temps, sa contribution dans les pays inscrits à son ordre du jour gagne en importance. J'en veux pour preuve la montée en puissance des formations pays qui s'efforcent, grâce au rôle consultatif de la Commission, d'ancrer les fondements d'une paix durable et de la réconciliation nationale.

S'appuyant sur le débat que le Conseil de sécurité a tenu au mois de juillet dernier (voir S/PV.6805), sous la présidence colombienne, lorsque nous avons été saisis du cinquième rapport de la Commission de consolidation de la paix (S/2012/70), mon intervention se focalisera sur les six points suivants.

Premièrement, la Commission de consolidation de la paix doit faciliter l'adéquation entre l'appui fourni par les donateurs et les plans nationaux de consolidation de la paix, en tenant compte des priorités nationales destinées à s'attaquer aux causes profondes du conflit et des mesures visant à les éliminer. Nous sommes d'accord avec l'opinion exprimée dans le rapport du Secrétaire général et avec la pratique déjà suivie par la Commission elle-même, à savoir que ce sont les pays directement concernés qui doivent fixer le cap et assurer la direction de la mise en œuvre de ces plans.

Deuxièmement, la Commission doit aider à faire en sorte que les efforts collectifs donnent lieu à des actions concertées et cohérentes sur le terrain, de la part de toutes les parties prenantes, y compris en envisageant des modalités de collaboration plus simples et plus souples avec les autres partenaires comme par exemple les fondations ou le secteur privé. Cette aide doit en permanence venir compléter et étayer les efforts et les initiatives déjà mis en œuvre par les acteurs nationaux, et le processus dans son ensemble ne doit être lancé que sur la demande et avec le consentement du pays à l'examen.

Troisièmement, pour renforcer son rôle en matière de création de partenariats, à l'intérieur comme à l'extérieur du système des Nations Unies, et avec les autorités compétentes du pays concerné, il serait dans l'intérêt de la Commission d'agir, en ce qui concerne l'ONU, comme un bâtisseur de ponts entre les différents organes intergouvernementaux de l'Organisation, tels le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. En ce sens, comme nous l'avions déjà dit en juillet dernier dans cette même salle, la Commission représente un point de jonction entre le Conseil de sécurité – dont le mandat se limite au maintien de la paix et la sécurité internationales –, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Ces derniers, eux, sont dotés de mandats en matière de développement et de gouvernance démocratique.

De ce fait, la frontière entre le rétablissement de la paix et la consolidation de la paix n'est pas nette, et c'est pourquoi une bonne compréhension entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix permettrait de renforcer le respect des mandats des deux organes, en particulier sur le terrain. Il est important de forger des alliances entre ces organes, ainsi qu'entre l'ONU et les institutions financières multilatérales.

Quatrièmement, le rapport du Secrétaire général met en exergue le thème de la participation des femmes aux processus de consolidation de la paix. Nous faisons nôtre la notion que les femmes sont des agents clefs pour atteindre une paix durable. Pendant notre présidence du Conseil, en octobre dernier, nous avons œuvré en faveur d'une déclaration présidentielle (S/PRST/2012/23) sur ce thème même. À cet égard, nous saluons tous les efforts entrepris par le Secrétaire général pour garantir la participation des femmes et la mise à disposition de spécialistes de la problématique hommes-femmes dans les processus de paix, et notamment dans les processus de consolidation de la paix.

Cinquièmement, dans tout processus de paix, il est impératif d'encourager, dès le départ, l'inclusion de larges pans de la société et d'une grande variété d'acteurs nationaux concernés, pour mieux s'attaquer aux causes profondes du conflit et donner la plus grande légitimité possible à la consolidation de la paix et à tout ce qu'elle comporte. La participation active des acteurs nationaux vient étayer la responsabilité nationale s'agissant de réaliser les objectifs fixés pour la consolidation de la paix, et permet de garantir que les politiques nationales sont élaborées de manière à servir l'intérêt général. À cet égard, les femmes peuvent également jouer un rôle de conciliation.

Sixièmement, tous les efforts de l'ONU et de ses partenaires sur le terrain auront été consentis en vain si des capacités nationales ne sont pas créées et si des institutions démocratiques, dont le rôle est reconnu et respecté par la population, ne sont pas mises en place.

À cet égard, il convient de mentionner les moyens civils et la disponibilité d'experts dans les pays en développement, qui peuvent également contribuer au renforcement des capacités nationales et des institutions d'appui à la consolidation de la paix. Il s'agit ici de faire appel à la fois à la notion d'appropriation nationale, aux processus participatifs et à une coopération internationale ciblée, qui promeut la coopération Sud-Sud.

Pour terminer, nous avons pris bonne note des suggestions et des recommandations faites par le Secrétaire général dans son rapport. Nous accueillons avec satisfaction et sans réserve la plupart d'entre elles.

La présente séance est la dernière séance officielle du Conseil à laquelle participent des collègues avec qui nous avons travaillé sans relâche au cours de l'année écoulée – notamment l'Ambassadeur Hardeep Singh Puri et l'Ambassadeur Peter Wittig qui se trouvent à mes côtés, ainsi que l'Ambassadeur Néstor Osorio, l'Ambassadeur Baso Sangqu et l'Ambassadeur José Filipe Moraes Cabral. Ils vont beaucoup nous manquer. Chacun d'eux, avec son équipe, a apporté une contribution bien spécifique à l'action du Conseil, et chacun d'eux, avec sa personnalité unique, nous a profondément marqués. Travailler avec eux fut une expérience inoubliable. Nous leur souhaitons plein succès dans leurs activités futures, qui confirmeront sans aucun doute aux autres membres élus du Conseil de sécurité qu'après avoir siégé au Conseil, la vie continue.

M. Hardeep Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais vous remercier d'avoir organisé le présent débat public sur un sujet qui est d'une importance vitale pour les

travaux du Conseil de sécurité. Je tiens également à remercier le Secrétaire général de sa déclaration et de son rapport sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2012/746). Nous voudrions remercier tout particulièrement l'Ambassadeur Abulkalam Abdul Momen, du Bangladesh, de sa déclaration d'aujourd'hui et de sa direction avisée de la Commission de consolidation de la paix au cours de l'année écoulée. Je tiens également à remercier l'équipe du Secrétariat dirigée avec beaucoup de compétence par Mme Judy Cheng-Hopkins.

La Commission de consolidation de la paix, qui, à une époque était décrite comme étant le maillon manquant entre le maintien de la paix et une paix durable, a été créée en réponse à un besoin largement ressenti au sein de la communauté internationale d'aider les sociétés sortant de conflit à parvenir à une paix durable. La Commission de consolidation de la paix, son Comité d'organisation et ses formations pays ont fait un travail louable s'agissant d'intégrer la consolidation de la paix dans les activités des pays sortant de conflit.

L'engagement continu du Conseil en faveur de la consolidation de la paix ces dernières années a également permis de mettre en relief le rôle clef de la consolidation de la paix. Dans ce contexte, nous nous félicitons des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action du Secrétaire général. Les priorités définies par le Secrétaire général, à savoir l'ouverture, le renforcement des institutions et un engagement international soutenu et cohérent, guideront utilement les efforts futurs en matière de consolidation de la paix.

L'établissement d'un système politique et d'une gouvernance sans exclusive, y compris en ce qui concerne la fourniture de services de base, la paix, la sécurité et la stabilité de l'ordre social, demeure le principal objectif des activités de consolidation de la paix. Leur réussite a un impact sur les efforts ultérieurs en faveur du relèvement économique et social. De même, cette réussite dépend de la capacité de la communauté internationale à fournir les ressources nécessaires et à renforcer la cohérence entre les entités, les programmes et les opérations sur le terrain, en vue de promouvoir une approche intégrée pour une consolidation de la paix durable.

Nous estimons que les activités de consolidation de la paix devraient s'inspirer des réalisations sur le terrain. La Commission de consolidation de la paix étant un organe à caractère consultatif, on s'attend à ce que les formations pays s'acquittent des tâches fondamentales de consolidation de la paix avec souplesse et agilité. Étant donné que l'on a beaucoup investi dans les mécanismes de la Commission de consolidation de la paix au Siège, le moment est venu de mettre à l'épreuve notre capacité à avoir un impact réel sur les personnes et les sociétés en situation d'après conflit.

L'ouverture est un signe de sociétés saines. Les femmes et les jeunes doivent participer pleinement aux activités de consolidation de la paix. Toutefois, cela exige des efforts et des ressources considérables. Par ailleurs, il convient de combler le fossé de plus en plus profond qui sépare nos aspirations et les programmes sur le terrain, au moyen de programmes appropriés et de l'augmentation des ressources fournies. Ma délégation encourage la Commission de consolidation de la paix à coopérer à cette fin avec les institutions financières régionales et internationales, afin que les populations des sociétés sortant de conflit puissent jouir concrètement de dividendes de la paix. Il importe également d'éviter une dépendance excessive à l'égard de l'aspect offre de l'équation en reléguant au second plan les programmes de consolidation de la paix.

Les conflits d'aujourd'hui sont très différents de ceux que nous avons connus dans le passé. Étant donné leur caractère intra-étatique, leurs liens avec les ressources naturelles, la criminalité transnationale et le trafic de drogues et d'armes et leur aspect régional, ils exigent une démarche intégrée. La mise en place d'institutions de gouvernance, le développement socioéconomique, la création d'emplois pour les jeunes, la justice transitionnelle et la réconciliation nationale, l'appui électoral et la rédaction des constitutions sont des tâches qui exigent un appui cohérent et soutenu de la communauté internationale, et, par voie de conséquence, une volonté politique, des ressources adéquates et la volonté de s'engager sur le long terme, en tenant compte des conditions locales. Il importe donc que la Commission de consolidation de la paix aligne ses objectifs sur les priorités nationales et veille à ce que tous les plans et programmes soient mis en œuvre par les institutions nationales dans le plein respect des principes de direction et d'appropriation nationales, afin d'aboutir à des résultats durables, même s'ils prennent longtemps à se matérialiser.

Il importe également que la consolidation de la paix repose sur les fondements solides d'un maintien de la paix réussi. L'Inde, en tant que citoyen du monde responsable et doté d'une vaste expérience s'agissant de l'édification d'une nation – expérience qui pourrait être très utile pour les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix –, a contribué régulièrement au Fonds pour la consolidation de la paix. En plus de participer

aux missions de maintien de la paix, nous avons établi des partenariats avec les autorités nationales des pays sortant de conflit, en particulier en Afrique, pour appuyer leurs efforts nationaux de consolidation de la paix, notamment dans des secteurs tels que le développement des ressources humaines, le renforcement des capacités institutionnelles, les technologies de l'information, entre autres. Nous poursuivrons notre coopération avec les pays sortant de conflit, au niveau bilatéral et par le biais des Nations Unies, afin de relever les défis qui se posent en matière de maintien de la paix et de consolidation de la paix.

Étant donné que la présente séance est la dernière séance publique du Conseil pour cette année, je voudrais saisir cette occasion pour remercier tous les membres du Conseil, l'ensemble des États Membres de l'ONU et le Secrétariat pour leur coopération ces deux dernières années, au cours desquelles nous avons apporté notre modeste contribution au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je voudrais également souhaiter très chaleureusement la bienvenue aux cinq membres récemment élus, à savoir l'Argentine, l'Australie, le Luxembourg, la République de Corée et le Rwanda. Je leur souhaite plein succès au cours des deux prochaines années.

Le Président (*parle en arabe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Maroc.

Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général de son exposé et de son rapport sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2012/746), y compris les recommandations importantes qui y figurent. Je tiens également à remercier le Président de la Commission de consolidation de la paix de son exposé.

Bien entendu, ma délégation s'associe à la déclaration qui sera faite plus tard par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Étant donné son partenariat d'un demi-siècle avec l'ONU dans les efforts de maintien et de consolidation de la paix, mon pays a tenu à consacrer la dernière séance publique organisée sous sa présidence à la question de la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. Les défis liés à la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit en matière de sécurité, de développement et de droits de l'homme exigent de coordonner les efforts et d'utiliser efficacement les ressources.

La consolidation de la paix est généralement liée à la délicate gestion de la transition du maintien de la paix à la consolidation de la paix, ce qui donne une grande importance à la coordination entre les parties concernées locales et internationales, aux fins de rétablir la stabilité dans les pays au lendemain d'un conflit. Cette coordination requiert de définir les priorités et les stratégies de consolidation de la paix de façon à les aligner sur les politiques nationales et à les harmoniser avec elles, et à permettre la participation de tous les acteurs concernés. La participation de toutes les forces vives des pays concernés dans le cadre du principe de l'adhésion nationale est une condition essentielle de la consolidation de la paix.

Il reste que c'est aux autorités nationales qu'il incombe au premier chef de définir leurs priorités et leurs stratégies de consolidation de la paix après un conflit. C'est à elles aussi qu'il incombe principalement de faire aboutir la consolidation de la paix dans leurs pays. Toutefois, il reste que le succès de ces stratégies dépend de la mise en place de partenariats équilibrés et durables entre toutes les parties prenantes, qui soient axés sur les résultats et la responsabilité mutuelle. Et ce parce que les trois axes principaux de la consolidation de la paix, qui sont la définition des besoins, l'appui durable et la coordination de l'action à long terme des acteurs sur le terrain, représentent l'approche la meilleure pour consolider la paix. Il importe aussi d'utiliser les mécanismes de maintien et de consolidation de la paix de façon globale pour éviter les doubles emplois et pour consolider les acquis engrangés dans le cadre d'une approche progressive qui tienne compte des priorités de chaque situation en vue de garantir une meilleure utilisation des ressources disponibles.

À cet égard, le Commission de consolidation de la paix peut jouer un rôle essentiel, car sa création a été le début de la nouvelle approche adoptée par l'Organisation des Nations Unies concernant la question du règlement et du traitement des situations après un conflit, qui consiste à établir un lien entre maintien de la paix et sécurité. Maintenant et après que quelque sept années se sont écoulées depuis la création de cette Commission, on peut dire qu'elle a prouvé son efficacité au regard des multiples réalisations dont ont bénéficié les pays inscrits à l'ordre du jour du Conseil, et qu'elle se retrouve même en position de faire bénéficier le Conseil de son expérience et de ses conseils.

Le Maroc estime que le succès de toute initiative de consolidation de la paix dépend de la mesure dans laquelle elle est globale, intégrée, efficace et durable, et tient compte du développement humain dans ses aspects social et économique. Pour atteindre ces objectifs, un financement adéquat, opportun et prévisible est nécessaire. À cet égard, il importe de réaffirmer la nécessité de resserrer la

coopération avec les institutions financières du système des Nations Unies et les banques de développement internationales et régionales, outre d'autres institutions qui peuvent contribuer à travers la coopération triangulaire et la coopération Sud-Sud. Dans le même contexte, il importe d'accorder une importance significative à la coopération régionale et sous-régionale, Sud-Sud et triangulaire, en vue de renforcer la coopération face aux défis qui entravent la consolidation de la paix.

Durant la période cruciale qui suit directement la fin d'un conflit, l'expérience a montré qu'il importe de mettre en place et de renforcer les capacités institutionnelles et de donner la primauté au droit, ainsi que de réformer le secteur de la sécurité et de la justice en particulier, ce qui requiert d'amplifier et d'étoffer les compétences civiles en matière de consolidation de la paix, notamment en mobilisant les capacités des pays en développement et celles des femmes et des jeunes en particulier.

À cet égard, le Maroc a organisé à Rabat les 10 et 11 septembre, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies et l'État du Qatar et la Norvège, un atelier sur le renforcement des capacités civiles dans le monde arabe. Cet atelier a offert l'occasion de souligner l'importance des capacités nationales au lendemain d'un conflit et de poser les jalons de la coopération et de l'échange d'expériences entre les pays arabes, ainsi que d'un partenariat prometteur entre les pays arabes et l'Organisation des Nations Unies. Le Maroc est déterminé à continuer de coopérer avec l'Organisation dans ses efforts de maintien de la paix dans le monde, en particulier dans notre environnement arabe et africain.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Cinq de nos collègues vont quitter le Conseil de sécurité, et je voudrais dire que ce fut réellement pour le Maroc un privilège et un plaisir de travailler pendant toute une année avec chacun d'eux respectivement. Je voudrais les féliciter de l'excellent travail réalisé en 2011 et en 2012.

(*l'orateur poursuit en espagnol*)

Leur aptitude à gérer des questions délicates avec détermination, élégance, impartialité, ferme conviction et attachement aux objectifs des Nations Unies nous manqueront.

(*l'orateur reprend en arabe*)

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante.

> « Le Conseil de sécurité, rappelant ses résolutions et les déclarations de son président, notamment S/PRST/2009/23, S/PRST/2010/20, S/PRST/2011/2 et S/PRST/2011/4, sur la consolidation de la paix au lendemain de conflits, réaffirme l'importance capitale que revêt la consolidation de la paix comme fondement d'une paix et d'un développement durables au lendemain de tout conflit.
>
> Le Conseil prend note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2012/746).
>
> Le Conseil réaffirme que l'appropriation et la responsabilité nationales sont cruciales pour l'instauration d'une paix durable et que c'est aux autorités nationales qu'il incombe au premier chef d'arrêter leurs propres priorités et stratégies de consolidation de la paix au lendemain de tout conflit.
>
> Le Conseil souligne l'importance de l'ouverture dans la promotion des processus nationaux de consolidation de la paix et la réalisation de leurs objectifs, le but étant de faire une place aux besoins de toutes les couches de la société. Il engage l'Organisation des Nations Unies à prêter appui aux efforts déployés à l'échelle des pays pour associer les acteurs nationaux intéressés aux activités et processus de consolidation de la paix.
>
> Le Conseil salue les initiatives de pays sortant d'un conflit tendant à réduire la pauvreté, à décourager les conflits et à améliorer les conditions de vie de leurs populations, souligne que la consolidation de la paix dans les pays qui sortent d'un conflit incombe au premier chef aux gouvernements et aux acteurs nationaux concernés, notamment la société civile, et que l'Organisation des Nations Unies peut jouer un rôle décisif en apportant son concours à la réconciliation nationale, à la réforme du secteur de la sécurité, aux mesures de démobilisation, désarmement et réintégration, au rétablissement de l'état de droit et des institutions nationales, à la relance de l'économie et à la fourniture des services de base, ainsi qu'à d'autres activités essentielles de consolidation de la paix dans les pays sortant d'un conflit.

Le Conseil réaffirme que l'instauration d'une paix durable exige l'adoption d'une stratégie intégrée fondée sur la cohérence des activités menées dans les domaines de la politique, de la sécurité, du développement, des droits de l'homme, y compris l'égalité des sexes, de l'état de droit et de la justice. À cet égard, il souligne l'importance de l'état de droit en tant qu'élément clef de la consolidation de la paix, tout en précisant que les tribunaux doivent dire le droit et garantir l'égale protection de tous devant la loi et sans méconnaître qu'il est nécessaire de redoubler d'efforts pour renforcer les capacités de l'appareil judiciaire et des institutions de sécurité, en particulier de la police, de la magistrature et de l'administration pénitentiaire.

Le Conseil souligne qu'il faudrait renforcer la coordination, la cohérence et l'intégration des activités de consolidation de la paix et qu'il est primordial d'améliorer la coordination entre les missions des Nations Unies, les équipes de pays des Nations Unies et les autres entités régionales et acteurs du développement, y compris les organisations régionales, pour voir les principales activités de consolidation de la paix gagner en efficacité. Il insiste également sur la nécessité de mieux définir, en fonction de leurs points forts respectifs, la répartition des tâches et des responsabilités entre ces acteurs dans l'accomplissement de ces activités.

Le Conseil rappelle sa résolution 1645 (2005) et reconnaît que la Commission de consolidation de la paix joue un rôle important en ce qu'elle favorise et appuie une approche intégrée et cohérente de la consolidation de la paix, notamment en encourageant les partenaires à mieux aligner leurs politiques sur les stratégies et priorités nationales dans ce domaine. Le Conseil renouvelle son appui à l'action de la Commission et exprime sa volonté de continuer à faire appel aux services de cette dernière en matière de conseil, de sensibilisation et de mobilisation des ressources, notamment en sollicitant des conseils ciblés sur l'adhésion nationale et internationale aux objectifs de consolidation de la paix à long terme des pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission. Il souligne également le concours que la Commission de consolidation de la paix apporte au transfert sans heurt des responsabilités des missions déployées dans les pays inscrits à son ordre du jour, notamment en mobilisant un appui international soutenu pour permettre aux pays de se doter de capacités essentielles.

Le Conseil apprécie le rôle que les soldats de la paix et les missions de maintien de la paix jouent aux premières heures de toute entreprise de consolidation de la paix et rappelle que les activités prescrites dans ce domaine doivent également contribuer aux objectifs de consolidation de la paix à long terme en ce sens qu'elles doivent tendre durablement à permettre à terme de réaliser les objectifs de consolidation de la paix et de faciliter le retrait des missions de maintien de la paix et le transfert de leurs responsabilités. Il constate qu'il faut prendre en compte les connaissances et les données d'expérience issues des missions à l'occasion de l'élaboration de stratégies de consolidation de la paix.

Le Conseil rappelle qu'il est essentiel d'apporter un soutien ciblé, bien défini, équilibré et durable aux partenariats noués avec les pays sortant d'un conflit, qui soit adossé à des engagements mutuels, en vue de mettre en œuvre des stratégies nationales de consolidation de la paix efficaces, prévoyant notamment la reconstruction ou l'édification des institutions nécessaires au relèvement au lendemain d'un conflit, axées sur l'obtention de résultats et régies par le principe de responsabilité mutuelle. Le Conseil prie instamment les États Membres et les autres partenaires de redoubler d'efforts en vue d'assurer de manière prévisible et durable le financement de l'entreprise de consolidation de la paix, notamment par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix et du fonds d'affectation spéciale multidonateurs.

Le Conseil souligne qu'il importe de coopérer efficacement avec les institutions financières internationales, les banques régionales de développement et le secteur privé afin de promouvoir la création d'emplois et de tenir compte des besoins de développement socioéconomique à long terme de tout pays sortant d'un conflit.

Le Conseil engage les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales à élargir et étoffer la réserve de civils spécialistes de la consolidation de la paix au lendemain de conflits, notamment en faisant appel à des experts de pays ayant fait l'expérience de la transition démocratique ou de la consolidation de la paix au lendemain de conflits, en particulier des femmes et des personnes originaires de pays en

développement, dont la participation est essentielle au succès de l'action des Nations Unies au service de la consolidation de la paix. Il engage également les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales à faire appel aux compétences civiles disponibles, et à continuer de les développer, tout en veillant à réduire le plus possible les doublons et à assurer la cohérence et la complémentarité des activités. Il souligne également qu'il importe que les délibérations des organisations internationales portent le processus de l'avant, comme le prescrit la résolution 66/255 de l'Assemblée générale et qu'il est impératif de désigner et de déployer les experts civils dans le respect des règles et procédures pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil souligne l'utilité de partager l'expérience des pays qui ont connu une situation de conflit ou d'après conflit et des transitions comparables, et souligne l'importance d'une coopération efficace aux niveaux régional, Sud-Sud et triangulaire.

Le Conseil souligne l'importance du rôle joué par les femmes dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix, et précise qu'il incombe au premier chef aux gouvernements des pays touchés par un conflit armé de renforcer la participation des femmes à l'entreprise de prévention et de règlement des conflits et de consolidation de la paix dans le cadre du programme relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité, y compris en consultant les organisations féminines compétentes dès les premières étapes de la planification et de la définition des priorités. Il se félicite que le Secrétaire général ait demandé que les femmes prennent davantage part et soient associées de plus près aux activités de prévention et de règlement des conflits armés et de consolidation de la paix et soient mieux représentées dans ces domaines et qu'une action plus ferme soit menée pour écarter les obstacles à leur participation à tous les niveaux.

Le Conseil redit combien il importe de traiter de la question des crimes commis sur la personne des femmes en période de conflit armé, y compris les meurtres, mutilations et violences sexuelles, dès le début des processus de paix, de toutes médiations, de la négociation des cessez-le-feu et des accords de paix, en particulier en pourvoyant à la sécurité, à la justice transitionnelle et aux réparations, ainsi que dans le contexte de la réforme du secteur de la sécurité.

Le Conseil met l'accent sur la nécessité d'investir dans les capacités économiques des femmes et des jeunes en vue d'un relèvement durable au lendemain d'un conflit et engage les États Membres à soutenir pareille démarche.

Le Conseil réaffirme la décision qu'il a prise au paragraphe 14 de sa résolution 1998 (2011) de continuer à consacrer des dispositions spécifiques à la protection des enfants dans le mandat des opérations de maintien de la paix concernées. Le Conseil a conscience que la criminalité transnationale organisée, y compris les activités illicites comme le trafic de drogues et le commerce illicite des armes, nuit à la consolidation de la paix dans les pays sortant d'un conflit, et souligne qu'il est important d'améliorer la coopération internationale et régionale fondée sur une responsabilité commune et partagée pour lutter efficacement contre ce phénomène et renforcer les capacités des pays en matière de prévention du crime et de justice pénale. Il souligne à cet égard qu'il importe de renforcer la coopération entre les acteurs de la consolidation de la paix au sein d'une même région pour relever ces défis dans la coordination et en étroite collaboration avec les autorités nationales et les organisations régionales et sous-régionales compétentes ainsi que les bureaux régionaux des Nations Unies, et avec leur consentement.

Le Conseil prie le Secrétaire général de lui rendre compte, ainsi qu'à l'Assemblée générale, d'ici à décembre 2013, des progrès accomplis par les organismes des Nations Unies en matière de consolidation de la paix au lendemain de conflits, y compris en matière de participation des femmes à cette entreprise, et de lui présenter un rapport sur ce sujet en décembre 2014 au plus tard, en mettant particulièrement l'accent sur l'impact des activités menées par ces organismes sur le terrain, y compris les enseignements tirés des activités de consolidation de la paix menées par les Nations Unies dans le contexte de chaque pays, ainsi que sur la suite donnée aux dispositions de la présente déclaration, en tenant compte des vues de la Commission de consolidation de la paix. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2012/29.

Je voudrais rappeler à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leur intervention à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec toute la célérité voulue. Les délégations ayant de longues déclarations sont invitées à en distribuer le texte et à en prononcer une version abrégée lorsqu'elles prennent la parole dans la salle.

Je donne la parole à la représentante du Brésil.

Mme Ribeiro Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance publique sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. Nous espérons que le débat d'aujourd'hui permettra de renforcer plus avant l'appui de l'ONU aux pays sortant d'un conflit. Nous remercions le Secrétaire général de son rapport (S/2012/746) et de son exposé de ce matin. Nous remercions également le Bureau d'appui à la consolidation de la paix de son travail remarquable. Le Brésil remercie l'Ambassadeur Abulkalam Abdul Momen de sa déclaration et de sa direction éclairée à la présidence de la Commission de consolidation de la paix.

Le Brésil a toujours été un partisan actif du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU. En tant que Président de la formation Guinée-Bissau et membre du Comité d'organisation de la Commission, nous nous sommes employés à promouvoir l'idée que les situations d'après conflit nécessitent une approche globale qui tienne compte des liens entre la sécurité et le développement en tant qu'éléments fondamentaux de l'instauration d'une paix durable. Nous sommes convaincus que la consolidation de la paix est un instrument essentiel pour combler les lacunes existantes entre ces deux dimensions et lutter efficacement contre les causes profondes des conflits.

Nous souscrivons pleinement à l'opinion du Secrétaire général selon laquelle l'appropriation nationale doit être la pierre angulaire des processus de consolidation de la paix. Les activités de consolidation de la paix doivent être conçues conformément à des stratégies et priorités nationales et renforcer les institutions locales. À cet égard, l'entretien des capacités nationales et la restauration des fonctions élémentaires de gouvernance, notamment dans le domaine des services essentiels, doivent faire partie intégrante de nos efforts. Comme le rapport le souligne, il est essentiel que les entités de l'ONU envisagent le renforcement des institutions de manière globale et que les missions et les équipes de pays établissent des partenariats efficaces dans ce domaine.

Il convient également de mettre constamment l'accent sur la contribution des femmes aux efforts de consolidation de la paix. Les femmes sont souvent les principaux acteurs de la réconciliation, de la prévention des conflits et de la promotion de la revitalisation économique. Nous partageons l'évaluation du Secrétaire général selon laquelle il faut redoubler d'efforts pour accroître leur rôle dans les domaines de la gouvernance et du relèvement économique.

Nous nous félicitons de l'accent mis dans le rapport sur la nécessité de renforcer les interactions entre la Commission et d'autres organes de l'ONU, tels que le Conseil de sécurité. Nous espérons que le Conseil fera fond sur les débats menés pendant le dialogue interactif tenu en juillet dernier. Il est essentiel de renforcer la relation entre le Conseil et la Commission de consolidation de la paix. Un dialogue entre le Conseil et les formations pays – sur une base régulière et dans le contexte des renouvellements de mandat – pourrait être un instrument utile à cette fin.

En outre, les acteurs de la consolidation de la paix à l'ONU doivent continuer de tendre la main à d'autres institutions à l'extérieur du système des Nations Unies et s'employer à faire en sorte que l'appui de tous les acteurs soit coordonné, cohérent et en adéquation avec les priorités nationales. Le Brésil est particulièrement heureux de noter l'interaction croissante avec les institutions financières internationales et les efforts déployés par la Commission pour promouvoir le dialogue avec des organisations régionales et sous-régionales.

L'idée d'une responsabilisation mutuelle, telle que définie par le rapport, doit être considérée sous l'angle du recensement conjoint des objectifs stratégiques et des actions prioritaires par les pays sortant d'un conflit et la communauté internationale. Il est par ailleurs crucial que la communauté internationale comprenne les réalités des pays touchés et accroisse leur tolérance aux risques, comme le recommande le rapport.

Je tiens à rappeler que le Brésil continuera d'apporter une aide aux pays sortant d'un conflit et travaillera avec d'autres États Membres pour rendre le dispositif de consolidation de la paix plus efficace que jamais.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante du Luxembourg.

Mme Lucas (Luxembourg) : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour l'organisation de ce débat public sur la consolidation de la paix, et je remercie le Secrétaire général pour son rapport (S/2012/746) et son exposé qui dressent un état des lieux des progrès accomplis depuis

le précédent rapport de 2009 (S/2009/304) et identifient les domaines où un effort renouvelé est requis. Je salue la présentation du Président du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix. J'aimerais aussi relever la qualité de la déclaration présidentielle qui vient d'être adoptée (S/PRST/2012/29).

Je m'associe pleinement à la déclaration qui sera faite par le représentant de l'Union européenne.

J'aimerais faire les points suivants à titre national, en me concentrant sur les trois domaines prioritaires soulevés par le rapport : l'inclusion, le renforcement des institutions, et l'amélioration des partenariats. Mon expérience en tant que Présidente de la formation Guinée de la Commission de consolidation de paix me démontre l'importance de ces domaines parmi les efforts entrepris en vue d'accompagner les pays sortant d'un conflit vers l'instauration d'une paix durable.

S'agissant du principe de l'inclusion, il est indispensable que toutes les parties prenantes à la consolidation de la paix d'une société aient les moyens de se faire entendre. Des efforts plus conséquents doivent être déployés pour assurer une pleine participation des femmes et des filles dans les processus de consolidation de la paix et de renforcement de l'État : que ce soit dans les négociations de paix, dans les efforts pour la réconciliation nationale ou en matière de représentation à tous les niveaux des institutions de l'État – législatif, exécutif et judiciaire. Il convient d'apporter une attention particulière aux conditions matérielles permettant aux femmes de jouer un rôle plus complet dans la société. Il faut de même mener un combat sans relâche contre toutes les formes de violence qui ciblent les femmes et les filles. L'inclusion dans les processus de consolidation de la paix de tous les groupes de la population, en particulier les plus vulnérables, nous semble le meilleur moyen de prévenir, à court comme à long terme, l'émergence de frustrations qui peuvent mener à une rechute dans le conflit et la violence.

Dans le même ordre d'idées, nous appelons à redoubler d'efforts dans la mise en place d'institutions étatiques équitables et durables : ce n'est pas seulement une question de renforcement des capacités des administrations publiques, mais d'adéquation entre les responsabilités de l'État, surtout ses fonctions régaliennes, et les moyens pour exercer ces responsabilités de manière responsable et inclusive. Il faut approcher la réforme de l'État de manière globale et en respectant la séparation des pouvoirs. Il n'y a pas de gouvernement efficace sans législateur à qui rendre des comptes, ni sans tribunaux devant qui déposer des recours pour protéger les citoyens d'éventuels abus de pouvoir. C'est ici que la Commission de consolidation de la paix a une réelle valeur ajoutée, parce que son approche à la paix est globale, parce qu'elle reconnaît et renforce le lien intrinsèque entre la promotion d'un développement durable socioéconomique, le maintien de la paix et de la sécurité internationales et le respect pour les droits de l'homme et l'état de droit.

En ce qui concerne l'amélioration des partenariats, le New Deal pour l'engagement dans les États fragiles nous paraît être un parfait exemple d'appropriation et de leadership venant du Sud, ayant été élaboré par le Groupe g7+. Le Luxembourg se félicite tout particulièrement que la République de Guinée ait endossé le New Deal, tout comme les cinq autres États membres qui sont à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. Ces pays ont le courage d'aborder les questions difficiles du renforcement de l'État, qui passe par une révision du contrat social, afin de mettre l'État au service de ses citoyens.

Quant aux relations entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité, ma délégation, qui fera prochainement partie des membres élus de ce Conseil, estime opportun de les renforcer davantage. Son rôle consistant à maintenir l'attention internationale sur la situation des pays inscrits à son ordre du jour confère à la Commission une capacité unique dans le système des Nations Unies, tout comme son aptitude à faire le lien entre des sujets intéressant le Conseil d'une part et les autres organes principaux d'autre part. Il nous semblerait particulièrement utile de tirer profit du savoir et de l'analyse des présidents des formations pays lors des consultations du Conseil, ainsi que tout au long du cycle des mandats des missions de l'ONU. Alors que les Représentants spéciaux du Secrétaire général informent le Conseil des activités du système des Nations Unies, les présidents des formations pays pourraient l'informer des activités pour la consolidation de la paix réalisées par un éventail d'acteurs bien plus large, qui inclut les partenaires bilatéraux, multilatéraux et régionaux, ainsi que les acteurs de la société civile et du secteur privé.

Le Conseil de sécurité peut compter sur l'engagement continu du Luxembourg pour approfondir et améliorer les partenariats en faveur de la consolidation de la paix, que ce soit dans la formation Guinée de la Commission de consolidation de la paix, au Conseil de sécurité ou dans d'autres enceintes pertinentes de l'Organisation.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Nouvelle-Zélande.

M. McLay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat, et nous tenons à remercier le Secrétaire général de son rapport ciblé, qui a le mérite de la brièveté (S/2012/746), et de ses recommandations. Nous tenons aussi à remercier l'Ambassadeur Momen, Président de la Commission de consolidation de la paix, de son exposé.

Néanmoins, à la lecture du rapport du Secrétaire général, nous ne pouvons que conclure que les débats portant à l'ONU sur la consolidation de la paix ont toujours tendance à se concentrer avant tout sur la situation au lendemain d'un conflit. Il est évidement vital qu'après la fin d'un conflit, l'ONU joue un rôle clef en aidant à éviter une reprise du conflit, et le Secrétaire général a montré que l'ONU est en train de développer des méthodes très utiles à cet égard. Mais il n'est pas moins vital d'inscrire des activités de consolidation de la paix efficaces dans les toutes premières phases des opérations de maintien de la paix, ce qui soulève des questions qui n'ont pas encore reçu suffisamment d'attention de la part du Conseil. Nous l'exhortons donc à s'atteler de nouveau en 2013 à cette tâche inachevée.

Un autre élément de la consolidation de la paix, qui est implicite dans le rapport du Secrétaire général, se trouve au cœur des responsabilités de ce Conseil et devrait donc, à notre avis, être souligné, à savoir le rôle crucial de la marche à suivre dans les activités de consolidation de la paix non seulement pour éviter la reprise des conflits, mais aussi et surtout pour prévenir et maîtriser les conflits. L'introduction du rapport aborde cette question en passant et nous demandons, dans de futurs rapports, d'élargir le domaine d'application de cette méthode.

Le rapport nous dit que l'expérience accumulée par l'ONU nous montre trois éléments de la méthode de consolidation de la paix qui fonctionnent réellement : ouverture lors des processus et des règlements politiques, renforcement des institutions, et appui soutenu de la communauté internationale.

Je pense que nous devrions songer à quel point la situation en Syrie aurait pu être différente si l'ONU, notamment ce Conseil, avait appliqué beaucoup plus tôt ces trois concepts, en particulier le principe d'ouverture. Lorsque nous nous penchons sur la situation dans l'est de la République démocratique du Congo, nous devrions songer à quel point la situation aurait pu être meilleure aujourd'hui dans les Kivus si l'ONU avait insisté – beaucoup plus tôt et avec plus de fermeté – sur une réelle ouverture politique et sur l'établissement d'institutions efficaces. Sur cette question d'ouverture, nous nous associons au Brésil et au Luxembourg pour nous féliciter de l'accent mis par le Secrétaire général sur le rôle des femmes dans les processus de paix.

Sur la question de l'appui soutenu de la communauté internationale, l'exemple du Timor-Leste vient rapidement à l'esprit, en particulier en raison de la transition sans heurts de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste pendant l'année écoulée. Nous ne devrions pas oublier qu'en 2006 nous n'avons pas été à la hauteur au Timor-Leste. Nous avions sous-estimé l'importance d'un appui soutenu de la communauté internationale, et les Timorais ont payé un prix inacceptable. Bien que le Timor-Leste ne soit pas officiellement inscrit à l'ordre du jour du Conseil pour 2013, son expérience nous a appris que le Conseil ne devrait pas réduire de manière prématurée l'appui de la communauté internationale aux activités de consolidation de la paix des Nations Unies. L'enseignement est clair. Réduire les coûts de manière prématurée revient à faire de fausses économies; trop souvent ce sont les populations civiles vulnérables qui en paient le prix et, peu de temps après, l'ONU doit revenir avec une opération de maintien de la paix onéreuse.

Comme le Luxembourg, nous nous félicitons de la référence faite par le Secrétaire général à l'initiative des pays du Groupe g7+, y compris le Timor-Leste, qui sont sortis de conflit. Ils méritent notre respect et notre admiration pour les efforts qu'ils déploient actuellement pour aider d'autres pays. Nous appuyons plus particulièrement leurs cinq objectifs en matière de consolidation de la paix, et nous exhortons ce Conseil à embrasser chacun de ces objectifs en tant que repères clefs lorsqu'il rédige ou examine les mandats des missions.

Je m'associe également aux autres pour souligner qu'il importe d'améliorer les capacités de l'ONU afin qu'elle puisse identifier et déployer rapidement des experts civils pertinents. L'ONU aura du mal à devenir un contributeur crédible et efficace à la consolidation de la paix précoce à moins qu'il n'améliore notamment ses capacités de déployer plus rapidement les bonnes personnes avec l'expérience adéquate.

Je salue et fais miennes les recommandations du Secrétaire général pour que l'on améliore davantage la façon dont la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité travaillent ensemble. En effet, je pense que ces recommandations nous rappellent le débat du mois dernier sur les méthodes de travail du Conseil pendant lequel nous avons proposé que le Conseil s'attache avant tout à effectuer des changements pratiques qui renforceraient son efficacité. Je me félicite donc que

le Secrétaire général ait identifié l'interaction entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité comme un autre domaine pratique où des améliorations au niveau des méthodes de travail pourraient renforcer l'efficacité. J'exhorte le Conseil de garder cette idée à l'esprit lors de ses discussions en 2013 sur la réforme des méthodes de travail.

Enfin, comme ils vont quitter le Conseil d'ici quelques jours, Monsieur le Président, je voudrais remercier chaleureusement, au nom de la Nouvelle-Zélande, nos amis de la Colombie, de l'Allemagne, de l'Inde, du Portugal et de l'Afrique du Sud de leurs efforts inlassables accomplis en notre nom à tous. Nous sommes fiers d'eux.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie.

M. Nankervis (Australie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat. Je tiens également à remercier le Secrétaire général de son rapport (S/2012/746) et de son exposé, ainsi que l'Ambassadeur Momen de sa déclaration et de son travail utile en tant que Président de la Commission de consolidation de la paix.

La consolidation de la paix est cruciale. Nous savons qu'environ la moitié des pays qui sortent de conflit retombent dans la violence dans les cinq années qui suivent. Les situations qui préoccupent le Conseil aujourd'hui en sont clairement la preuve. Veiller à ce que l'on mette à profit la période critique qui suit le conflit pour consolider la paix est l'une des plus grandes tâches que nous puissions mener. L'Australie attend avec intérêt de travailler avec d'autres afin de faire progresser la question de la consolidation de la paix au sein du Conseil. Nous espérons faire appel à notre expérience dans notre région où nous avons forgé des partenariats pour la consolidation de la paix.

Nous nous félicitons des progrès accomplis au sein du système des Nations Unies; des efforts visant à renforcer l'intégration des missions et à préciser les rôles et les responsabilités, tels que la désignation d'un centre de liaison mondial conjoint – Programme des Nations Unies pour le développement et Département des opérations de maintien de la paix – en matière d'état de droit; du renforcement des partenariats avec la Banque mondiale et les organisations régionales; et des efforts pour améliorer le déploiement du personnel avec les compétences adéquates – notamment et surtout de personnel venant du monde du Sud – grâce à l'initiative des Nations Unies sur les moyens civils.

Je voudrais maintenant m'appesantir sur trois aspects du rapport du Secrétaire général

Je vais tout d'abord aborder la question des transitions. Les transitions et les retraits peuvent s'avérer aussi importants que les déploiements initiaux en vue de maintenir la stabilité. Nous nous félicitons des efforts entrepris par le Secrétariat pour développer une politique des transitions. C'est une question d'actualité qui revêt une importance particulière du fait des nombreux processus de transition en cours, notamment le retrait de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT), au sujet duquel nous nous félicitons de la déclaration présidentielle publiée hier (S/PRST/2012/27), la reconfiguration de la Mission des Nations Unies au Libéria et la diminution prévue des effectifs du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone. Le Plan commun de transition mis en place par le Gouvernement timorais et la MINUT fournit un modèle particulièrement utile.

L'Australie, les Îles Salomon et les partenaires régionaux collaborent également en vue du retrait de la Mission régionale d'assistance aux Îles Salomon en 2013. Les enseignements clefs retenus de cette expérience englobent la nécessité de commencer rapidement à planifier la transition et de mettre l'accent sur le développement des capacités nationales. La réussite des processus de transition exige une appropriation nationale sans exclusive, une grande souplesse et une coordination solide avec les partenaires multilatéraux, bilatéraux et non gouvernementaux. Ils doivent être basés sur les conditions du moment et ne pas se dérouler en fonction de calendriers artificiels. La participation des femmes est essentielle.

Cela m'amène à mon deuxième point, à savoir la participation des femmes. Il ne s'agit pas uniquement d'équité. L'expérience montre invariablement que les processus de consolidation de la paix auxquels participent les femmes ont une meilleure chance de succès. Le Secrétaire général souligne dans son rapport la médiocrité des progrès accomplis sur la base du plan d'action en sept points pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix (voir S/2010/466). Nous devons mieux faire. L'Australie se félicite que le Secrétaire général ait fait de cette question une des priorités de son second mandat.

C'est à nous tous qu'il incombe de renforcer la participation des femmes. L'Australie a recueilli des enseignements sur la question dans les opérations de paix déployées dans la région. Depuis 2009, par exemple, le Conseiller sur les questions d'égalité des sexes de la Mission

régionale d'assistance aux Îles Salomon fournit des conseils dans le cadre de tous les programmes de la Mission et à tous les organismes gouvernementaux. L'assistance de la Mission régionale en matière de lutte contre l'inégalité des sexes est également axée sur l'élimination des obstacles à la participation des femmes au gouvernement.

La troisième question que je souhaite aborder est l'appui international continu. La consolidation de la paix est une entreprise à long terme. La transformation des institutions prend rarement moins d'une génération. Elle exige un engagement à long terme. L'appui international doit être guidé par le principe général d'appropriation nationale si l'on veut qu'il soit efficace et durable. Nous saluons les efforts déployés par les pays sortant d'un conflit pour définir clairement leurs priorités en matière de consolidation de la paix. L'Australie est fière de l'accord de partenariat qu'elle a conclu avec le Timor-Leste, qui permet d'aligner l'appui qu'elle fournit sur le Plan de développement stratégique du Timor-Leste et définit des objectifs clairs et mesurables pour l'aide australienne.

Enfin, l'Australie estime que la Commission de consolidation de la paix a un rôle important à jouer. La Commission doit en priorité s'attacher à avoir un impact sur le terrain. Par exemple, ses formations pays doivent continuer d'appuyer les acteurs nationaux et les équipes dirigeantes des Nations Unies. L'Australie a toujours préconisé une relation plus étroite et plus organique entre la Commission et le Conseil, en mettant l'accent sur le rôle consultatif que peuvent jouer les formations pays, notamment au moment des renouvellements de mandat et des transitions, et leur rôle potentiel en matière d'alerte rapide.

Pour terminer, j'assure le Conseil de la détermination de l'Australie à garantir que l'ordre du jour en matière de consolidation de la paix donnera des résultats concrets sur le terrain pour le 1,5 milliard de personnes qui vivent dans des pays touchés par des cycles de violence récurrents.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Argentine.

Mme Perceval (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je remercie la délégation du Royaume du Maroc d'avoir convoqué le présent débat public, et je remercie le Secrétaire général et le Président de la Commission de consolidation de la paix, Représentant permanent du Bangladesh, de leurs déclarations.

Comme nous l'avons souligné dans notre intervention lors du dernier débat public sur cette question tenu en juillet (voir S/PV.6805), nous comprenons que le Conseil de sécurité joue un rôle central dans l'organisation de l'appui aux pays se relevant d'un conflit, car il promeut l'édification d'une paix durable et d'un environnement favorable à un développement intégral et continu, sur la base de l'état de droit, du respect des libertés fondamentales et de l'exercice progressif et collectif des droits de l'homme, des droits civiques, politiques, économiques, sociaux et culturels, ainsi que du renforcement des institutions démocratiques. C'est une tâche qui constitue l'un des principaux défis que doit aujourd'hui relever la communauté internationale et auquel mon pays attache une importance particulière.

Pour relever ces défis, nous estimons qu'il importe d'appuyer une stratégie de consolidation de la paix après les conflits basée sur trois éléments fondamentaux. Le premier est le principe de responsabilité nationale dans le cadre des activités de consolidation de la paix, sur la base de la protection et de la promotion des droits de l'homme, qui favorise la participation des sociétés concernées tout au long du processus de reconstruction en fonction des priorités définies par les autorités locales, afin de garantir des dialogues larges, ouverts et pluriels qui débouchent sur l'élaboration de plans d'action concertés. Cela permettra de mettre en place une action concrète, efficace et légitime pour répondre aux besoins et aux aspirations de la population et satisfaire les intérêts des sociétés après les conflits.

Le deuxième élément est le rôle de coordonnatrice de l'aide internationale que doit jouer l'ONU en matière de consolidation de la paix, aspect qui est indispensable à la réussite des efforts dans ce domaine et dans le domaine du maintien de la paix. Le troisième élément concerne le rôle des organisations régionales et sous-régionales, conformément aux dispositions du Chapitre VIII de la Charte, et la nécessité de renforcer les capacités des systèmes régionaux en matière d'appui aux pays qui doivent se relever et se reconstruire après un conflit.

À la lumière des trois éléments cités, nous remercions le Secrétaire général de la présentation de son dernier rapport sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2012/746). En particulier, nous soulignons les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme proposé par le Secrétaire général en 2009, qui vise à permettre à l'ONU d'apporter une réponse plus cohérente, opportune et efficace aux besoins en matière de consolidation de la paix, notamment grâce au renforcement de l'interaction et de la collaboration entre les équipes des Nations Unies sur le terrain et au renforcement des alliances avec les organisations régionales.

En dépit des progrès mentionnés, il est évident qu'il y a encore un long chemin à parcourir. Par exemple, en ce qui concerne les femmes, la paix et la sécurité, nous partageons la préoccupation exprimée par le Secrétaire général dans son rapport face à la lenteur des progrès relatifs à la mise en œuvre de son plan d'action sur la participation des femmes aux tâches et aux processus de consolidation de la paix dans les différents pays touchés. Il ne s'agit pas uniquement de respecter des principes éthiques et juridiques, mais également d'intégrer et de respecter des critères de cohérence et d'efficacité aux fins du rétablissement d'une paix durable, ainsi que de créer des conditions favorables à un développement durable. Nous soulignons également qu'il importe d'intégrer les jeunes et de respecter le droit des enfants à participer et à faire entendre leur voix dans le cadre de ces processus.

D'autre part, nous observons une évolution positive en ce qui concerne la fourniture de capacités civiles aux pays touchés, ce qui ouvre la voie à des approches novatrices en matière de coopération technique et de renforcement de la coopération Sud-Sud.

Nous convenons avec le Secrétaire général qu'il importe de prêter davantage d'attention à la mise en place d'une démarche sans exclusive dans le domaine de la consolidation de la paix, afin de faciliter une large participation nationale et de favoriser l'édification d'une paix durable. Néanmoins, nous devons tous nous rappeler ce que l'expérience argentine nous a enseigné, à savoir que toute stratégie visant à instaurer une réconciliation nationale véritable n'est réalisable que si elle s'appuie sur les principes de vérité, de mémoire, de justice et de réparation et si elle n'admet pas l'impunité des auteurs de violations graves et massives des droits de l'homme durant le conflit qui a pris fin.

Enfin, en ce qui concerne les activités de la Commission de consolidation de la paix, nous soulignons l'appel lancé par le Secrétaire général au renforcement de la stratégie de cette dernière en vue de promouvoir une cohérence accrue et une meilleure adaptation de l'appui fourni par les donateurs aux initiatives nationales de consolidation de la paix. Nous appuyons également l'idée d'un renforcement de la coopération entre la Commission et le Conseil de sécurité, notamment en organisant des dialogues interactifs avant le renouvellement des mandats des missions de paix, et ce afin que la Commission puisse s'acquitter pleinement du rôle d'évaluation assigné par l'ONU et que le Conseil puisse bénéficier davantage de l'expérience de la Commission.

Pour terminer, nous tenons à exprimer notre solidarité et notre respect à l'égard des membres non permanents qui participent aujourd'hui à la dernière réunion publique du Conseil dans le cadre de leur mandat. Alors que l'Argentine est elle-même sur le point de commencer son mandat au Conseil de sécurité, elle s'engage à honorer ses responsabilités et à continuer de s'inspirer de l'expérience accumulée pour permettre au Conseil de renforcer, de maintenir et de revitaliser sa mission, qui est de garantir la paix et la sécurité internationales.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Nishida (Japon) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens , à l'instar des autres représentants, à remercier l'Ambassadeur Mohammed Loulichki, Représentant permanent du Maroc, d'avoir pris l'initiative d'organiser le débat public d'aujourd'hui.

Si nous sommes d'accord avec les conclusions figurant dans le rapport du Secrétaire général (S/2012/746) qu'il reste encore beaucoup à faire pour obtenir des résultats concrets sur le terrain, le Japon se félicite des progrès considérables accomplis depuis la publication du rapport de 2009 sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit(S/2009/304). En outre, le Japon appuie fermement les orientations prioritaires relatives à la consolidation de la paix présentées dans le rapport.

Le Japon accorde une importance particulière aux observations suivantes.

Premièrement, on n'insistera jamais assez sur l'importance des institutions dans la consolidation de la paix, et, par voie de conséquence, dans les activités de développement. La restauration des fonctions fondamentales de l'État et de la prestation de services, en se fondant sur une appropriation nationale et au moyen d'une approche inclusive, sont au cœur de la restauration de l'État. La communauté internationale doit trouver des mécanismes plus solides pour harmoniser l'action des parties prenantes afin d'appuyer ce processus. Nous espérons également que l'initiative sur les moyens civils débouchera sur des résultats encourageants.

Deuxièmement, la participation des femmes à tous les processus de consolidation de la paix doit être accélérée, particulièrement dans les domaines de la gouvernance et de la reprise économique, conformément au plan d'action en sept points.

Troisièmement, l'appui soutenu de la communauté internationale est également crucial pour donner la possibilité

aux pays d'entreprendre une transformation institutionnelle, qui peut souvent prendre des années, voire des décennies.

Quatrièmement, la notion de responsabilité mutuelle permet un partenariat d'égal à égal entre le Gouvernement bénéficiaire et ses partenaires internationaux, comme le démontre le New Deal pour l'engagement dans les États fragiles, ainsi que la déclaration publiée à la Conférence de Tokyo sur l'Afghanistan, qui s'est tenue au Japon cet été.

Le Japon est un membre engagé de la Commission de consolidation de la paix depuis sa création et assume actuellement la présidence du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience. Nous pensons que la Commission de consolidation de la paix a joué, et continuera de jouer, un rôle crucial pour donner une impulsion aux recommandations contenues dans le rapport. Il va sans dire qu'il est essentiel d'établir un partenariat plus solide avec le Conseil de sécurité pour que la Commission de consolidation de la paix puisse réaliser pleinement son potentiel, particulièrement quand les décisions du Conseil ont une incidence directe sur les processus de consolidation de la paix du pays inscrit à l'ordre du jour de la Commission. La réunion du Groupe de travail du 21 novembre s'est précisément concentrée sur ce point et a insisté sur le rôle de la Commission de consolidation de la paix pour garantir un appui international soutenu en établissant intentionnellement un lien entre les débats sur la paix et la sécurité et le développement à long terme au cours des transitions des missions des Nations Unies.

La complexité et le caractère durable de la consolidation de la paix exigent une approche multiforme et globale. L'exemple que peut fournir le Japon, c'est le processus de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD), qui est notre cadre principal de dialogue sur les questions de développement avec nos partenaires africains. Le processus de la Conférence internationale a depuis le départ mis l'accent sur la consolidation de la paix en tant que fondement du développement. Dans ce contexte, nous nous félicitons d'accueillir en juin, à Yokohama, la cinquième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique.

Le débat en cours sur le programme de développement pour l'après-2015 est également une occasion précieuse pour les États Membres de réfléchir au rôle de la consolidation de la paix sur le développement à long terme. Le Secrétaire général a demandé que les questions liées à la consolidation de la paix, comme la sécurité, la justice et les fondements de l'économie soient prises en compte dans le programme de développement pour l'après-2015. Cette requête a été présentée au groupe de contact du programme de développement pour l'après-2015, qui est présidé par le Japon.

Nous sommes tout à fait conscients que des difficultés demeurent pour parvenir à une convergence de vues sur comment et sous quelle forme la consolidation de la paix devrait être intégrée dans le prochain cadre de développement. Nous sommes convaincus que la sécurité des personnes, un accent étant mis sur la protection et l'autonomisation des individus par le biais d'une approche globale, joue un rôle déterminant dans ce contexte. Le Japon demeure déterminé à faire avancer le débat.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer l'appui ferme et durable du Japon à la consolidation de la paix. La consolidation de la paix est un très long processus, mais le Japon continuera à contribuer, directement et par le biais de la Commission de consolidation de la paix, à l'instauration d'une paix durable dans les pays sortant d'un conflit.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

M. Shin Dong Ik (République de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous remercier sincèrement d'avoir organisé ce débat public tout à fait opportun sur la question de la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. Six mois se sont écoulés et il s'est passé beaucoup de choses depuis le dernier débat public du mois de juillet (voir S/PV.6805) consacré au cinquième rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix. Je remercie également le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de l'exposé qu'il a présenté au début de ce débat et de son rapport détaillé (S/2012/746), qui montre clairement les problèmes rencontrés et les priorités qui s'imposent. Je remercie également le Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Abdul Momen, de sa déclaration riche en enseignements. Je suis convaincu que le sixième rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix nous aidera à mieux comprendre et définir la nature et la portée du rôle de la Commission de consolidation de la paix.

Comme il est indiqué à juste titre dans le rapport du Secrétaire général, la Commission de consolidation de la paix n'a cessé de se développer ces six dernières années afin de s'acquitter efficacement de ses mandats en jouant un rôle de catalyseur dans l'action menée au niveau international en vue d'aider les pays sortant d'un conflit à parvenir à une paix durable.

Des progrès notables ont été accomplis grâce à plusieurs facteurs, comme un leadership plus efficace des équipes des Nations Unies sur le terrain, un appui plus solide de l'ONU

au renforcement des capacités nationales, une prise en main des processus de consolidation de la paix, et un mécanisme de financement amélioré pour appuyer la consolidation de la paix.

Néanmoins, la réalité fait que la situation dans la plupart des pays et régions sortant d'un conflit, voire tous, est encore fragile, et les nombreux problèmes auxquels nous sommes confrontés ne se sont guère atténués. Il y a deux jours, en République centrafricaine, qui est une des formations pays de la Commission de consolidation de la paix, les forces rebelles ont eu recours à la force pour faire valoir leur point de vue. Ce n'est qu'un cas parmi tant d'autres qui prouve que les efforts de consolidation de la paix devraient se concentrer sur la prévention de la reprise des conflits. Le Conseil de sécurité doit aussi être prêt à agir rapidement en cas de reprise de la violence dans des situations postconflictuelles.

Cela étant, je tiens à donner le point de vue de mon pays sur les points suivants.

Premièrement, les efforts de consolidation de la paix devraient viser à renforcer et respecter davantage la maîtrise du processus par les pays bénéficiaires. L'objectif ultime de la consolidation de la paix ne s'arrête pas lorsque la situation postconflictuelle est stabilisée, mais consiste à jeter les bases d'un développement durable à long terme, qui est impossible à concrétiser sans la capacité propre des pays bénéficiaires. À cet égard, ma délégation tient à souligner que le renforcement des capacités civiles au lendemain d'un conflit est l'élément le plus déterminant de l'instauration et du maintien d'une paix durable.

Deuxièmement, l'ouverture s'est avérée importante pour remédier aux causes profondes d'un conflit et accroître la légitimité d'un règlement politique. Le rôle des agents non étatiques et de la société civile doit être reconnu et intégré dans les efforts de consolidation de la paix. Le cas du Yémen en est un bon exemple. En intégrant l'opposition extraparlementaire et d'autres groupes clefs comme les représentants de la société civile, les organisations féminines et les jeunes dans le processus politique, la conférence nationale de dialogue du Yémen est en bonne voie de mettre en place un processus de transition transparent qui respecte les normes et règles internationales. En tant que tel, ma délégation se félicite des efforts du Secrétaire général visant à mettre en évidence l'importance de l'ouverture comme l'un des axes prioritaires de son rapport.

Troisièmement, les partenariats entre toutes les parties prenantes, au sein et en dehors du système des Nations Unies, doivent être renforcés, la Commission de consolidation de la paix jouant le rôle de facilitateur. Les partenariats stratégiques de l'Organisation des Nations Unies avec les organisations internationales et les institutions financières régionales, comme la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, sont essentiels pour garantir les ressources financières et l'allocation efficace des crédits budgétaires. À cet égard, nous avons été heureux de constater une coopération renforcée avec la Banque mondiale tout au long de l'année, notamment le lancement d'un processus conjoint pour renforcer l'alignement du Fonds pour la consolidation de la paix, la Banque mondiale et d'autres instruments multilatéraux de financement pour la consolidation de la paix à cet égard.

Enfin, ma délégation tient à souligner l'importance d'une interaction et d'une coordination plus étroites entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix dans l'exécution des mandats de consolidation de la paix et pour aider les pays à répondre aux demandes multiformes au lendemain d'un conflit. Le Conseil de sécurité doit faire savoir clairement quel type d'avis il souhaite que la Commission de consolidation de la paix lui prête, et cette dernière doit mettre au point une méthode systématique afin d'aider le Conseil de sécurité à mieux tirer profit des enseignements tirés de ses activités liées aux six formations pays. Les enseignements tirés et l'expérience acquise par des formations pays ajouteront une perspective intéressante aux propos du Conseil de sécurité.

La République de Corée contribue de manière constructive aux activités de consolidation de la paix, y compris en tant que Vice-Présidente de la Commission de consolidation de la paix en 2009 et membre du Comité d'organisation depuis 2008. La Corée a récemment fait un don supplémentaire de 500 000 dollars, ce qui porte sa contribution totale à 4,5 millions de dollars depuis la création du Fonds pour la consolidation de la paix en 2006. Ma délégation est prête à accroître encore sa contribution sous diverses formes à la noble cause de la paix, et espère que d'autres débats constructifs seront menés au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale sur les moyens de mettre en œuvre et de renforcer le rôle de la Commission de consolidation de la paix, en vue de promouvoir une paix plus sûre et plus durable à travers le monde.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suisse.

M. Seger (Suisse) : La Suisse remercie le Secrétaire général de son rapport sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2012/746). Nous demeurons convaincus que, pour relever les défis de notre temps, il

est essentiel de renforcer la consolidation de la paix en général et, en particulier, l'architecture de consolidation de la paix des Nations Unies. L'ONU a déjà parcouru un long chemin, et nous félicitons le Secrétaire général et l'Organisation des avancées réalisées jusqu'à présent. Cependant, de nouveaux progrès seront nécessaires.

Qu'il me soit permis de commencer avec trois remarques d'ordre général sur le rapport. Premièrement, le Secrétaire général fait mention de trois priorités pour la consolidation de la paix : l'ouverture, le renforcement des institutions, ainsi que l'appui continu de la communauté internationale et la responsabilité mutuelle. Nous saluons à la fois les trois priorités choisies et leur hiérarchisation, puisque nos propres expériences – et surtout l'expérience de la présidence suisse de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix – confirment qu'elles sont essentielles au succès de la consolidation de la paix. La dernière Conférence des donateurs du Burundi, qui s'est tenue à Genève fin octobre, est un bon exemple à ce sujet. Elle a permis l'alignement des donateurs autour d'un programme commun qui avait été préparé par le Burundi dans le cadre d'un processus inclusif. Cette Conférence a marqué une étape importante dans le processus de consolidation de la paix au Burundi, et nous sommes optimistes quant à l'impact positif qu'elle aura dans la durée. De plus, ces principes font partie intégrante du New Deal pour l'engagement dans les États fragiles, signé l'année dernière à Busan, et dont la Suisse est signataire. Le New Deal constitue un cadre utile pour la mise en place des mesures de responsabilisation mutuelle et, comme le note le rapport, les plans de transition contribuent à donner un caractère officiel aux engagements à long terme entre les États et leurs partenaires.

Deuxièmement, nous pensons qu'une vision claire et à long terme pour la consolidation de la paix nous aiderait à rationaliser encore davantage nos efforts. Le présent rapport établit des priorités claires et constitue une bonne continuation des efforts antérieurs. Cependant, une perspective stratégique pour l'entièreté de l'architecture de consolidation de la paix serait nécessaire. Dans nos discussions, nous devrions examiner non seulement les moyens de relever les défis actuels, mais aussi la forme que devrait prendre le dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies dans les cinq à 10 années à venir. Même si cela paraît difficile, nous devrions tenter de fixer des objectifs en vue d'une consolidation de la paix réussie, et développer une vision du rôle des Nations Unies par rapport à d'autres acteurs impliqués dans ce domaine. De telles discussions stratégiques nous aideront à mieux comprendre les liens existant entre l'architecture de la consolidation de la paix et d'autres processus de base, comme le processus qui suivra les objectifs du Millénaire pour le développement. En ce qui concerne la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, l'écart croissant entre les pays touchés par un conflit et les autres pays en développement est en effet préoccupant et remet en cause l'efficacité de nos efforts. C'est pourquoi nous sommes très favorables à la prise en compte des questions liées à la consolidation de la paix dans le programme de développement pour l'après-2015.

Troisièmement, des progrès supplémentaires s'imposent quant la question liée au genre. Le plan d'action en sept points du Secrétaire général pour la prise en compte de cette problématique dans la consolidation de la paix (voir S/2010/466) constitue un point de départ utile. Les progrès accomplis sont encourageants, mais d'autres avancées sont nécessaires, en particulier dans le domaine de la gouvernance et de la relance économique. Depuis la création d'ONU-Femmes, le Secrétaire général peut compter sur l'appui d'un partenariat solide. Nous espérons bien qu'à l'avenir, la question liée au genre sera prise en compte et intégrée plus systématiquement dans la consolidation de la paix.

Il va sans dire que le chapitre consacré à la Commission de consolidation de la paix nous a particulièrement intéressés. Nous sommes d'accord que des progrès supplémentaires devraient être accomplis, notamment sur les points traités lors de l'examen réalisé en 2010 (S/2010/393). Je voudrais maintenant de formuler trois remarques spécifiques à ce sujet.

Premièrement, et généralement, nous pensons que les acteurs de la consolidation de la paix pourraient occuper une place plus centrale et plus stratégique dans l'architecture globale des Nations Unies. Cela est particulièrement vrai pour la Commission de consolidation de la paix en tant qu'organe consultatif intergouvernemental, mais aussi pour le Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Il semble que leur rôle et leur valeur ajoutée ne soient pas encore tout à fait compris ni pleinement mis à profit.

Deuxièmement, il faudrait faire davantage pour élargir le dialogue et mettre en lien les acteurs concernés. La Commission de consolidation de la paix occupe une place unique pour remplir ce rôle. Elle a aussi, en grande partie grâce à son Bureau d'appui, investi des efforts considérables pour établir le contact avec les acteurs du système des Nations Unies, notamment le Conseil de sécurité, et avec d'autres organisations internationales, comme par exemple la Banque mondiale ou la Banque africaine de développement. Des progrès considérables ont

été faits, et je suis d'avis que les banques de développement jouent désormais un rôle plus actif dans le domaine de la consolidation de la paix. Il faut en tirer les profits.

Troisièmement, et ceci découle directement de mon deuxième point, la coopération entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix est d'une importance cruciale. Des échanges réguliers entre ces deux organes, soit dans un format de débat public, comme aujourd'hui, ou dans un format plus informel, comme le dialogue organisé par la Colombie en juillet, sont très utiles.

Nous sommes convaincus que la Commission de consolidation de la paix pourrait apporter une valeur ajoutée aux débats du Conseil. Notamment, elle peut être un filet de sécurité pour des pays fragiles qui ne font pas partie des priorités immédiates du Conseil, mais qui néanmoins requièrent une certaine attention. Le fait que la Commission suive étroitement les pays inscrits à son ordre du jour permet aux membres du Conseil de concentrer leurs efforts sur d'autres situations plus pressantes. En retour, en revanche, la Commission nécessite le plein appui du Conseil et un accès rapide et flexible à ce dernier si besoin est, par exemple dans le cas d'une détérioration rapide sur le terrain.

Pour terminer, je voudrais réitérer notre conviction que les défis de la consolidation de la paix doivent être relevés d'urgence et que l'ONU a un rôle important à jouer à cet égard. Nous continuerons de soutenir pleinement les efforts déployés à cet effet et sommes prêts à apporter notre contribution.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Khazaee (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui au nom du Mouvement des pays non alignés concernant ce point important de l'ordre du jour. Je voudrais pour commencer vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat public. Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Momen, Représentant permanent du Bangladesh et Président de la Commission de consolidation de la paix, pour ses efforts inlassables et pour sa déclaration.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme à nouveau ses positions de principe concernant les activités de consolidation de la paix menées au lendemain d'un conflit, telles qu'elles sont contenues dans le document de conclusion du seizième Sommet des chefs d'État ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, lequel s'est tenu en Iran en août dernier.

Le rapport présenté en 2009 par le Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2009/304) définissait un ensemble de mesures visant à renforcer l'action des Nations Unies au lendemain d'un conflit ainsi qu'à faciliter l'intervention plus rapide et plus cohérente de la communauté internationale tout entière. Depuis lors, plusieurs mesures ont été prises par l'ONU et par le large éventail de parties prenantes compétentes pour restaurer une paix durable dans les pays qui sortent d'un conflit, comme le reflète le tout dernier rapport du Secrétaire général (S/2012/746). Néanmoins, nous devons reconnaître qu'il reste encore beaucoup à accomplir pour relever l'ensemble des défis de la consolidation de la paix et pour intensifier les interactions entre la paix et le développement. À cet égard, le Mouvement voudrait insister sur plusieurs points.

Premièrement, la consolidation de la paix est en évolution constante. Il reste encore beaucoup à apprendre si l'on veut élaborer les politiques adaptées et identifier une séquence adéquate de priorités qui répondent pleinement aux spécificités de chaque contexte local. Il est également nécessaire de tenir compte des dimensions multiples des situations de conflit et leur nature changeante, ce qui exige un œil averti pour identifier les causes profondes et multiples des conflits.

Il est également important de continuer à faire fond sur notre effort collectif en matière de consolidation de la paix pour garantir des mesures plus concertées et plus cohérentes sur le terrain. Cela nécessite en outre que l'ONU préserve son rôle charnière dans l'identification d'une vision commune de la consolidation de la paix et dans la création d'un partenariat renforcé avec tous les acteurs concernés, dans l'intérêt collectif des peuples qui sortent d'un conflit.

Deuxièmement, le Mouvement voudrait réaffirmer que toute initiative et planification de consolidation de la paix doit respecter le principe d'une prise en main nationale et bénéficier d'un financement opportun, prévisible et durable. Nous réaffirmons également notre conviction qu'il ne saurait y avoir de paix durable à long terme sans développement. Point n'est besoin, c'est certain, d'insister sur l'importance de tenir compte, dans les processus de consolidation de la paix, des aspects liés au relèvement économique et au développement.

Troisièmement, s'agissant de la Commission de consolidation de la paix, le Mouvement estime que la

Commission constitue en effet une instance pour mettre en place un mécanisme institutionnel coordonné, cohérent et intégré afin de répondre aux besoins spécifiques des pays qui sortent d'un conflit. Nous réaffirmons par ailleurs le rôle central de la Commission de consolidation de la paix s'agissant de fournir à l'ONU des orientations politiques et des stratégies pour ses activités de consolidation de la paix menées au lendemain d'un conflit. À cet égard, la Commission doit accorder une attention particulière à la nécessité de renforcer les capacités et les institutions nationales en mettant en place les mécanismes appropriés et grâce aux ressources financières et techniques requises.

Nous approuvons la recommandation figurant dans le rapport du Secrétaire général tendant à ce que le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix fassent fond sur les éléments importants qui sont ressortis du débat et du dialogue interactif de juillet 2012, et à ce que le Conseil continue de prier la Commission de lui prêter avis, notamment pendant les débats portant sur les mandats. En outre, nous voulons souligner que les liens institutionnels que la Commission entretient avec l'Assemblée générale, ainsi qu'avec le Conseil économique et social, doivent également être consolidés.

Nous insistons également sur le fait qu'il convient que la Commission envisage des modalités de collaboration multiples et adaptées à la situation spécifique de chaque pays, au cas par cas, et à l'évolution de leurs besoins, et qu'elle s'acquitte pleinement de son rôle en matière de prévention pour éviter la reprise des conflits. Par ailleurs, nous avions espéré que le rapport du Secrétaire général développerait davantage la manière dont les rôles et responsabilités respectifs des acteurs de la Commission et de l'ONU sur le terrain pouvaient être mieux précisés, afin de permettre à la Commission d'exercer pleinement son mandat.

Quatrièmement, s'agissant de la section du rapport consacrée aux femmes et à la consolidation de la paix, le Mouvement souligne la nécessité d'alléger les difficultés auxquelles se heurtent les femmes et les filles dans les situations d'après conflit, et de renforcer leur participation effective dans les processus de consolidation de la paix. Point n'est besoin de rappeler la contribution que les femmes pourraient apporter aux processus de paix. À cet égard, le Mouvement salue tous les efforts entrepris par le Secrétaire général pour veiller à ce que les femmes participent aux processus de paix et à ce que des spécialistes de la problématique hommes-femmes y soient dépêchés, et insiste sur le fait que les femmes sont des partenaires indispensables pour consolider les trois piliers d'une paix durable : relèvement économique, cohésion sociale et légitimité politique.

Cinquièmement, nous pensons que les domaines prioritaires définis dans le rapport de 2009 sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit ne doivent pas être modifiés. En conséquence, nous insistons sur la nécessité de rendre plus inclusifs les processus de consolidation de la paix et de réconciliation nationale, afin que tous les protagonistes nationaux soient en position de participer de manière constructive au processus de consolidation de la paix. La participation active de tous les acteurs nationaux, y compris les groupes marginalisés, pourrait apaiser la situation et grandement contribuer à garantir une prise en main nationale des moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs de consolidation de la paix grâce à une vision commune du développement national. La participation pleine et efficace des femmes pourrait renforcer davantage ce processus.

Sixièmement, nous réitérons que l'appropriation nationale est un principe fondamental en matière d'évaluation des capacités civiles. Le Mouvement réaffirme l'importance des capacités civiles disponibles dans les pays en développement, et indique qu'il est disposé à appuyer le renforcement des capacités et des institutions nationales afin de soutenir les activités de consolidation de la paix dans les situations d'après conflit, ainsi que le renforcement de la coopération régionale, de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Nous voudrions également souligner la nécessité pour le Comité spécial des opérations de maintien de la paix et la Cinquième Commission de participer à ces activités, car ils continueront à jouer un rôle important dans l'évaluation des capacités civiles, compte tenu de ses incidences administratives et budgétaires.

Septièmement, comme le souligne le rapport du Secrétaire général, la restauration des institutions nationales exige un appui international soutenu sur les plans politique et financier. Le Siège doit veiller à ce que ces activités soient effectivement réalisées sur le terrain. À cet égard, tout en soulignant la nécessité d'assurer un financement durable aux pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix, nous voudrions exprimer notre préoccupation concernant l'absence de coordination et de cohérence entre les différents donateurs, ce qui a pour conséquence des chevauchements d'activités dans certains domaines et la négligence d'autres projets susceptibles de jouer un rôle de catalyseur. À cet égard, nous appelons à la mise en place au sein de la Commission de consolidation de la paix d'un mécanisme qui serait chargé d'examiner, dans chaque formation pays, les voies et moyens de coordonner

les efforts déployés par les donateurs, en étroite collaboration avec les pays d'accueil.

Pour terminer, le Mouvement tient à réaffirmer son plein engagement à apporter sa contribution et à participer de manière constructive aux débats futurs sur la consolidation de la paix.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Abdullah (Malaisie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous adresser mes sincères félicitations, ainsi qu'à votre pays, le Royaume du Maroc, pour avoir assumé la présidence du Conseil de sécurité au cours de ce mois. La Malaisie s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Ma délégation voudrait également remercier le Secrétaire général d'avoir établi le rapport publié sous la cote S/2012/746, intitulé « Consolidation de la paix au lendemain d'un conflit ». Ma délégation se félicite de ce rapport, ainsi que de ses constatations et conclusions. Ce rapport est un document de référence très utile sur les progrès réalisés en matière de consolidation de la paix au lendemain des conflits. À cet égard, ma délégation voudrait faire quelques observations sur des points du rapport que la Malaisie juge importants.

Les pays sortant de conflit se heurtent à de nombreux défis internes et externes. L'expérience a montré que les gouvernements des pays sortant de conflit ont besoin de l'appui de la communauté internationale pour mener des activités de renforcement des institutions, de reconstruction et d'édification de la nation. Cet appui leur permet de repartir sur de nouvelles bases après le conflit. Le succès ou l'échec de la transition du conflit à la paix dépendent de la manière dont ces défis sont abordés.

Les programmes d'édification de la nation et de réformes gouvernementales ne peuvent pas être imposés par des entités extérieures. En revanche, les efforts en matière de réforme politique et d'édification de la nation – qui sont des questions très délicates – doivent avoir un caractère inclusif et être pris en charge par les acteurs nationaux. Il s'agit d'un élément important, car les gouvernements des pays sortant de conflit ont l'expérience nécessaire et un mandat confié par la loi pour mener les réformes nationales. Ainsi, sur la base de ce principe d'appropriation nationale, les activités de consolidation de la paix menées par les Nations Unies doivent jouer un rôle d'appui dans l'édification de la nation et les réformes nationales. Un tel partenariat permet d'instaurer une paix durable dans le pays. Toutefois, étant donné que les problèmes diffèrent d'un pays à un autre, la Malaisie estime également qu'il convient d'élaborer des principes et des lignes directrices pour la mise au point des programmes de renforcement des capacités nationales.

Un autre élément important pour une transition réussie est un programme solide de renforcement des capacités nationales, qui doit être mis en place dans le cadre d'un programme de consolidation de la paix bien coordonné. Ma délégation tient à souligner l'importance des différents domaines de compétences, notamment la justice, le maintien de l'ordre, le renforcement des institutions, le développement économique et des programmes de développement social qui profitent à tout le monde. Il faut agir dans tous ces domaines lorsqu'il s'agit d'aider les pays sortant d'un conflit. À cet égard, nous insistons sur l'importance d'établir des partenariats avec les pays qui ont connu des conflits, car ils peuvent éventuellement fournir les données d'expérience nécessaires et participer à l'élaboration de divers programmes et modules.

On ne peut pas aider efficacement les pays sortant de conflit si l'on ne dispose pas de ressources financières suffisantes. La Malaisie se félicite des engagements pris lors de la récente réunion annuelle des parties prenantes du Fonds pour la consolidation de la paix. Nous partageons l'avis selon lequel un appui financier soutenu est tout aussi important que la volonté politique pour une transition réussie vers la paix. Les expériences récentes en matière de consolidation de la paix ont montré que le relèvement des pays après un conflit exige un appui financier international soutenu et à long terme. Même si les délais peuvent varier, les pays sortant d'un conflit ont besoin d'un appui international pendant une période pouvant aller jusqu'à 15 ans ou jusqu'à ce que leurs institutions nationales soient à même de répondre aux besoins nationaux en instaurant la stabilité politique et économique.

La Malaisie tient à souligner l'importance du rôle de la Commission de consolidation de la paix en matière d'élaboration des stratégies de consolidation de la paix, de mobilisation des ressources et de capacités civiles, qui sont des facteurs essentiels du succès des initiatives de consolidation de la paix. Ma délégation estime que les stratégies de consolidation de la paix doivent mettre l'accent sur la participation d'experts civils en tant que pilier central de l'édification de la nation et du développement institutionnel et économique. Le but du maintien de la paix est de renforcer la sécurité et la stabilité, tandis que la consolidation de la paix porte sur des domaines plus vastes : le renforcement de la sécurité humaine, le développement économique, l'emploi et l'édification de la nation.

En Asie du Sud-Est, nous avons connu ce genre d'expérience. La Malaisie s'est activement investie pour faciliter les pourparlers entre le Front de libération islamique Moro et le Gouvernement philippin. Depuis 2002, la Malaisie a déployé des observateurs, notamment des militaires, des policiers et des experts civils, dans le sud des Philippines. Nous nous félicitons de la récente signature, le 15 octobre, d'un accord-cadre entre le Gouvernement philippin et le Front de libération islamique Moro. En mettant l'accent sur la modération et un dialogue constructif, la Malaisie continuera d'appliquer ces valeurs et principes importants dans sa stratégie de consolidation de la paix.

La Malaisie estime que le développement du capital humain est un élément essentiel de la consolidation de la paix. En tant que membre de la formation Guinée de la Commission de consolidation de la paix, la Malaisie accueille plus de 300 étudiants guinéens dans différentes universités malaisiennes. La Malaisie a joué un rôle dans la création d'emplois en Guinée, en investissant dans le secteur financier et en participant directement aux activités du secteur de la construction dans ce pays. La Malaisie continue de prodiguer des formations et de fournir une assistance technique en vue de la mise en place d'un programme de développement national qui profite à tout le monde en Guinée. Depuis 1993, 81 fonctionnaires guinéens ont bénéficié des différents programmes de développement de ressources humaines exécutés sous les auspices du Programme malaisien de coopération technique.

La Malaisie participe activement aux initiatives de sécurité internationale et de consolidation de la paix. La Malaisie estime que pour aider les pays sortant de conflit, il convient de mettre en place une stratégie efficace de consolidation de la paix. Nous nous réjouissons à la perspective de continuer à contribuer à la définition et à l'élaboration des stratégies et de consolidation de la paix, aux initiatives de développement et au renforcement de capacités civiles pour aider les pays en transition vers la paix.

Le Président : Je donne à présent la parole à M. Vrailas.

M. Vrailas (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom de l'Union européenne (UE) et de ses États membres. La Croatie, pays adhérent; l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et la Serbie, pays candidats; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que l'Ukraine, l'Arménie et la Géorgie s'associent à cette déclaration.

D'emblée, je voudrais féliciter le Représentant permanent du Bangladesh, l'Ambassadeur Momen, de la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux de la Commission de consolidation de la paix au cours de ces 12 derniers mois.

Le débat d'aujourd'hui représente une excellente occasion de faire le point sur les efforts déployés et les résultats obtenus ces dernières années en matière de consolidation de la paix. Dans ce contexte, je voudrais commencer mon intervention par cette question : Les Nations Unies et la communauté internationale sont-elles mieux outillées aujourd'hui qu'il y a trois ans pour faire face aux défis multiformes de la consolidation de la paix?

La réponse, qui émane directement du dernier rapport du Secrétaire général (S/2012/746) publié le 8 octobre est « oui ». Cependant, il est clair qu'il reste encore beaucoup à faire. Le rapport identifie les domaines où l'on a redoublé d'efforts pour instaurer une paix durable dans les pays sortant d'un conflit. Entre autres exemples : responsabilisation des hauts responsables, déploiement des responsables, experts et personnel sur le terrain, action selon des cadres stratégiques intégrés; et compétences nécessaires au renforcement des institutions.

Toutefois, le rapport fournit aussi une évaluation franche des insuffisances et souligne les domaines cruciaux où des efforts sont encore nécessaires, notamment en ce qui concerne la planification soucieuse de la problématique hommes-femmes et la contribution des femmes à la consolidation de la paix, à la gouvernance et à la relance de l'économie.

Relever ces défis posés par la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit est un effort continu qui nécessite un engagement permanent et des efforts coordonnés et intégrés de la part de toutes les parties concernées. Tandis que l'Organisation des Nations Unies reste l'entité la plus pertinente capable d'appuyer le relèvement des pays après un conflit, elle ne peut le faire seule et de façon exclusive. Il faut que l'ONU continue de collaborer avec ses partenaires, notamment les États Membres, les homologues nationaux, les organisations régionales et les acteurs de la société civile pour tirer parti, dans le cadre d'une action concertée, de leur données d'expérience et de leur compétences afin de pouvoir progresser. Tout cela doit se faire dans le respect du principe général de l'adhésion nationale.

L'Union européenne et ses États membres sont prêts à jouer leur rôle. Le Traité de Lisbonne a, pour la première fois et de façon explicite, consacré comme l'un des objectifs clefs de l'action extérieure de l'UE le maintien de la paix, la prévention des conflits et le renforcement

de la sécurité internationale, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

L'UE prend une part active à la consolidation de la paix et dispose d'une large gamme de politiques, d'instruments et d'outils extérieurs – diplomatie, coopération en matière de développement, actions au titre de la Politique étrangère et de sécurité commune et de la politique commune de sécurité et de défense, entre autres – destinés à aider à relever les défis posés par la consolidation de la paix. Notre efficacité à mener la tâche compliquée de consolider la paix dépend non seulement de notre capacité à trouver le juste dosage de ces politiques, instruments et outils, mais aussi à adopter des approches globales en matière d'affectation et à assurer une cohérence globale.

L'Union européenne contribue déjà aux initiatives de consolidation de la paix des Nations Unies. Le rapport du Secrétaire général confirme certains de ces exemples, comme le Partenariat ONU-UE sur les ressources naturelles et la prévention des conflits, un projet qui tend à améliorer l'établissement de rapports sur l'aide à la consolidation de la paix au Libéria; le Partenariat UE-ONU-Femmes pour la promotion des femmes et la paix et la sécurité; l'aide de l'UE au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur la médiation interne; et les contacts réguliers avec ses homologues au sein des Nations Unies qui travaillent sur la prévention des conflits et les questions de consolidation de la paix, principalement le PNUD et le Département des affaires politiques.

Dans la même veine, l'Union européenne appuie énergiquement l'initiative sur les moyens civils. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, l'initiative s'applique aux diverses interventions du système des Nations Unies. Nous encourageons le système des Nations Unies à continuer de s'employer à trouver le moyen optimal d'être plus adroit, plus réactif et plus innovant dans les situations après un conflit.

L'Union européenne et ses États membres veulent continuer à mener leurs efforts de consolidation de la paix dans les trois domaines suivants : la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix, le New Deal pour l'engagement international dans les États fragiles, et la participation des femmes à la consolidation de la paix. S'agissant de la Commission de consolidation de la paix, nous en sommes un fervent partisan dès le début, et nous restons déterminés à aider cet organe à atteindre son plein potentiel. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général que la Commission de consolidation de la paix doit continuer d'envisager des modalités de collaboration plus souples et plus légères. La Commission de consolidation de la paix doit mieux coordonner et appuyer les divers acteurs des Nations Unies et nationaux sur le terrain. Ces changements permettraient à la Commission de consolidation de la paix d'apporter une valeur ajoutée au processus de décision du Conseil de sécurité, et de renforcer ainsi la relation entre les deux organes.

Le Fonds pour la consolidation de la paix fait partie intégrante de l'architecture de consolidation de la paix des Nations Unies. Il s'agit d'un bon mécanisme de financement fortement appuyé par de nombreux États membres de l'Union européenne.

Concernant le New Deal, nous accroîtrons encore davantage notre soutien, particulièrement par le biais de l'aide au développement, et nous aiderons le Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État et le Groupe g7+ des pays fragiles à mettre en œuvre le New Deal, gardant à l'esprit la nécessité de préparer les contextes d'après-2015. Nous demandons que les synergies entre la Commission de consolidation de la paix et le New Deal soient utilisées de sorte à éviter les doubles emplois et à renforcer au maximum ces synergies.

Pour ce qui est de la participation des femmes à la consolidation de la paix, nous continuerons à favoriser le rôle des femmes dans la promotion de la paix et de la sécurité. L'année dernière, le Conseil de sécurité a signalé que la participation des femmes au règlement des conflits était restée très faible. Sur les neuf accords de paix signés en 2011, seuls deux contiennent des clauses garantissant les droits de la femme. Il nous faut garantir la participation des femmes à toutes les phases du processus de paix, et ce dès le début, ce qui aidera à garantir l'inclusion des droits et de la problématique des femmes dès les premières phases du processus de paix.

L'absence des femmes aux négociations de paix officielles entraîne leur absence dans les organes qui sont essentiels pour jeter les fondements d'une nouvelle société sortant d'un conflit, comme les organes de prise de décisions, les commissions de la réforme constitutionnelle et législative et les commissions vérité et réconciliation. L'Union européenne et ses États membres sont fermement en faveur de la résolution 1325 (2000) et appuient pleinement la définition de cibles concrètes dans les domaines de la participation égale des femmes au maintien et à la promotion de la paix et de la sécurité, et de l'intégration de la problématique hommes-femmes dans la prévention des conflits, les négociations de paix,

les opérations de maintien de la paix, la consolidation de la paix et la reconstruction après un conflit.

Pour terminer, la communauté internationale se doit de relever le défi d'aider les pays sortant d'un conflit à instaurer une paix durable. L'Organisation des Nations Unies, grâce à sa légitimité universelle, et en partenariat et coordination étroits avec les principaux acteurs, a un rôle central à jouer. L'Union européenne et ses États membres sont résolument déterminés à appuyer activement ces efforts collectifs visant à mieux aider les pays à réaliser durablement la paix.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suède.

M. Grunditz (Suède) (*parle en anglais*) : La Suède s'associe à la déclaration que vient de faire l'observateur de l'Union européenne.

Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat public. Nous remercions aussi le Secrétaire général de son rapport publié sous la cote S/2012/746. Nous convenons que des progrès ont été réalisés. Toutefois, la communauté internationale doit continuer de renforcer sa capacité de gérer efficacement la consolidation de la paix. Je voudrais attirer l'attention sur trois problèmes que la Suède entrevoit à cet égard.

Premièrement, veiller à ce que l'intervention de la communauté internationale soit bien coordonnée. Nous prenons note avec intérêt de la nouvelle approche adoptée par les Nations Unies s'agissant des transitions dans le contexte de la réduction des effectifs ou du retrait d'une mission. Une mise en œuvre réussie demande une planification à l'avance, menée conjointement par les acteurs des Nations Unies et les homologues des pays hôtes, en vue d'assurer une transition sans heurts durant toutes les phases.

L'unité d'action des Nations Unies est l'une des conditions essentielles d'une transition sans heurts, mais cela ne suffit pas. La Suède voudrait insister sur l'importance d'autres aspects comme porter l'attention sur le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement concernant les priorités de la consolidation de la paix, faire en sorte que les initiatives de maintien de la paix et de consolidation de la paix travaillent en tandem, et veiller à ce que le système des Nations Unies dans son ensemble trouve le moyen d'avoir une coordination plus étroite avec les institutions financières internationales et les partenaires bilatéraux, surtout s'agissant de garantir et de mobiliser un financement prévisible et durable.

Deuxièmement, veiller à renforcer, au moyen d'un pacte commun, le dialogue et l'appui apporté au pays hôte. La communauté internationale aidera encore mieux le pays hôte si elle pouvait parler de la même voix et de façon soutenue au sujet des questions fondamentales. L'inclusion du « principe de responsabilité mutuelle » dans les formations pays de la Commission de consolidation de la paix s'est avérée être un instrument utile pour le dialogue et l'établissement d'orientations communes. Le New Deal pour l'engagement international dans les États fragiles et ses pactes offrent aux pays hôtes une excellente occasion de jeter les bases d'une action commune avec les partenaires bilatéraux, les institutions financières internationales et le système des Nations Unies, ce qui contribuera à favoriser l'adhésion au niveau national, à encourager l'utilisation des systèmes financiers nationaux et à lier priorités en matière de sécurité et de consolidation de la paix, durabilité et transparence financières et lutte contre la corruption. Lorsque nous mettons en place ces instruments d'engagements mutuels, nous devons puiser dans l'expérience passée, veiller à nous aligner sur les priorités nationales et éviter les doublons ou l'établissement de rapports parallèles. L'objectif devrait être de jeter les bases communes d'un dialogue, d'engagements et d'établissement de rapports.

Le troisième défi à relever tient à l'importance de l'ouverture. La Suède se félicite de l'accent mis sur l'ouverture dans le rapport du Secrétaire général – laquelle joue un rôle clef non seulement pour gérer la période de réconciliation après un conflit violent, mais aussi pour traiter des causes profondes des conflits. Il importe en particulier que nous examinions de très près la façon dont la question des ressources naturelles et des questions foncières est abordée, le rôle des industries extractives, le respect de l'état de droit, et la façon dont les recettes sont collectées et utilisées pour le bien public.

Le rapport propose avec raison que les entités de l'ONU veillent à ce que les stratégies de consolidation de la paix tiennent compte des facteurs de la marginalisation. Le rôle important assumé par la Suède au Libéria, au niveau bilatéral et au travers de sa présidence de la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix, cherche à appuyer les efforts d'ouverture, de réconciliation et de décentralisation. De plus, les pôles pour la justice et la sécurité au Libéria financés par le Fonds pour la consolidation de la paix permettront également de fournir des services et d'assurer une présence gouvernementale dans tout le pays.

Nous appuyons également l'accent mis dans le rapport du Secrétaire général sur le renforcement des efforts en faveur des femmes. La coopération régionale peut favoriser ces efforts, comme le montre le dialogue régional sur le renforcement du rôle des femmes dans la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest, organisé récemment par la Mission des Nations Unies au Libéria en collaboration avec les autres missions des Nations Unies dans la région. Les recommandations étaient claires : renforcer le rôle des femmes dans les efforts de consolidation de la paix, en particulier leur rôle de médiatrices, y compris dans les missions de pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

S'agissant de l'aspect plus structurel de notre travail en matière de consolidation de la paix, la Suède est favorable à une interaction régulière accrue entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité. Nous devrions faire fond sur les dialogues interactifs tenus au cours de l'année écoulée. Le Conseil de sécurité doit solliciter davantage les conseils de la Commission, notamment dans le contexte de la prorogation des mandats de maintien de la paix.

En même temps, nous convions la Commission de consolidation de la paix à montrer quelles contributions spécifiques elle peut apporter aux délibérations du Conseil de sécurité et à l'ensemble du système des Nations Unies. En fin de compte, l'efficacité de la Commission de consolidation de la paix sera jaugée, comme il se doit, à son impact au niveau national, et pour qu'il y ait impact, il est crucial que les actions de la Commission soient liées aux conditions sur le terrain. À cet égard, il est essentiel que les Représentants spéciaux du Secrétaire général et les équipes de pays soient dûment appuyés.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Danemark.

M. Laursen (Danemark) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à souligner que le Danemark s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

Premièrement, je remercie la présidence marocaine d'avoir organisé ce débat opportun sur la consolidation de la paix après un conflit. Le Danemark accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2012/746). Nous tenons aussi à le remercier pour son engagement personnel en faveur du renforcement des efforts déployés par les Nations Unies pour instaurer une paix durable dans les pays sortant d'un conflit.

Nous devons absolument continuer à renforcer les capacités de consolidation de la paix des Nations Unies, et notre organisation doit continuer à fournir un appui rapide, cohérent et intégré aux processus contrôlés et dirigés par les autorités nationales. Selon nous, la clef du succès réside dans la réalisation de résultats concrets sur le terrain qui soient inclusifs et répondent à la demande. Il convient de prendre bonne note de l'appropriation et du leadership dont a fait montre le Groupe g7+ et de les encourager. À cet égard, les partenariats de toutes les parties intéressées – dont les institutions financières internationales, la société civile et le secteur privé – sont indispensables pour garantir la stabilité à long terme, maximiser la cohérence et éviter les doubles emplois.

Le rapport du Secrétaire général énonce la façon dont la mise en œuvre du plan d'action de 2009 a permis à l'ONU « d'agir de manière plus cohérente, rapide et efficace face aux priorités immédiates au lendemain d'un conflit » (*S/2012/746, par. 2*). Cette évolution positive exige cependant que l'on mette davantage l'accent sur une vaste gamme de questions interdépendantes auxquelles l'ONU est confrontée quotidiennement.

Le rapport souligne également un certain nombre de domaines où les progrès ont été moins impressionnants. Le Danemark juge intéressant le fait que des progrès continuent pour ce qui est de la promotion et de l'augmentation de la participation des femmes dans la consolidation de la paix, la gouvernance et le relèvement économique. Le Danemark appuie fermement la résolution 1325 (2000) et la définition d'objectifs concrets visant à assurer l'égale participation des femmes à la promotion de la paix et de la sécurité.

La consolidation de la paix après un conflit occupe une place de plus en plus importante dans notre ordre du jour collectif, et avec raison. Aucun pays en situation de précarité ou d'après conflit n'a réalisé un seul des objectifs du Millénaire pour le développement. L'ONU joue un rôle central dans l'examen de cette question complexe et pressante. C'est pourquoi le Danemark a appuyé avec force un mécanisme de consolidation de la paix des Nations Unies plus ambitieux et plus efficace, et mon pays est prêt à y apporter sa contribution.

Le Danemark espère devenir membre du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix en 2013. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, la consolidation de la paix doit continuer à renforcer son appui politique aux pays sortant d'un conflit afin de favoriser une plus grande cohérence entre les fonds et initiatives et de mobiliser l'appui international.

Par ailleurs, le Danemark appuie le travail du Fonds pour la consolidation de la paix qui fournit une assistance financière cruciale et opportune pendant les périodes critiques de transition. En conséquence, le Danemark a décidé récemment de renouveler son aide financière en versant une nouvelle contribution de 50 millions de couronnes danoises – quelque 8,6 millions de dollars – pour la période 2012-2014.

Nous sommes convaincus que l'un des éléments clefs d'une approche intégrée réussie en matière de consolidation de la paix après un conflit est le déploiement rapide et sans problème de capacités civiles, que ce soit au sein du système des Nations Unies ou au-delà. Permettez-moi à cette occasion de réaffirmer l'appui du Danemark, notamment sous forme d'un apport financier considérable, à l'initiative du Secrétaire général sur les moyens civils et à l'équipe qui œuvre avec diligence à réaliser cet important travail. Le Danemark se félicite du rapport du Secrétaire général sur les moyens civils à mobiliser dans les situations postérieures à un conflit (S/2011/527), et encourage la poursuite de progrès sur cet aspect fondamental des efforts de stabilisation au lendemain d'un conflit.

En sa qualité de Président du Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État, le Danemark souhaite encourager le système des Nations Unies à accorder une attention encore plus grande à la Nouvelle donne pour l'engagement international dans les États fragiles lorsqu'il œuvre dans les pays fragiles et touchés par les conflits. Le Groupe directeur du dialogue international s'est réuni plus tôt cette semaine à Djouba (Soudan du Sud) et confirmé qu'un accent énergique sera mis sur la mise en œuvre de la Nouvelle donne dans les pays pilotes au cours des années à venir. La vraie difficulté consiste en fait à nouer un partenariat solide et durable au niveau national. L'ONU a un rôle central à jouer à cet égard. Elle a pour ambition de consolider la paix et de renforcer le rôle de l'État dans certains des pays les plus pauvres et les plus fragiles du monde, et la Nouvelle donne peut véritablement faire une différence en appuyant les processus contrôlés et dirigés par les pays pour sortir de cette fragilité.

Les États fragiles sont les moins à même d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Cette situation n'est pas tenable. Le Danemark pense que nous devons faire fond sur le travail du Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État et veiller à ce que le nouveau cadre de développement pour la période postérieure à 2015 reconnaisse l'interdépendance de la paix, de la sécurité et du développement.

Enfin, le Danemark est décidé à assumer ses responsabilités. Nous continuerons, au cours des années à venir, à accroître notre appui et notre coopération avec les États fragiles, et le Danemark continuera d'accorder son plein appui au travail du Secrétaire général dans ce domaine.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Khan (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat public sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. Je remercie également le Secrétaire général de sa déclaration, et l'Ambassadeur Momen, Président de la Commission de consolidation de la paix, de son intervention utile.

L'Indonésie s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous félicitons le Secrétaire général et son équipe pour les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme mondial dynamique et difficile consistant à aider les pays touchés par les conflits à réaliser la paix et le développement. Néanmoins, un effort plus soutenu et constant de l'ONU et de la communauté internationale est nécessaire pour accroître l'impact sur le terrain et renforcer les capacités et les institutions des pays pour qu'ils puissent consolider la paix efficacement.

Ma délégation juge encourageants les progrès importants accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action de 2009 sur la consolidation de la paix et, plus modestement, du plan d'action en sept points pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix.

Comme cela est indiqué dans le rapport du Secrétaire général (S/2012/746), les pays sortant d'un conflit continuent souvent de souffrir d'instabilité après la fin d'un conflit armé, avec des risques élevés de replonger dans la violence. Cette situation est une source de grave préoccupation. Le succès des pays sortant d'un conflit dépend dans une large mesure de la qualité du recensement, de la maîtrise et de l'appropriation de la consolidation de la paix par leur pays. Dans le même temps, ce succès dépend dans une large mesure de l'appui d'un dispositif de consolidation de la paix mondial robuste et dynamique.

L'Indonésie se réjouit donc que la Commission de consolidation de la paix, entité clef en matière de consolidation de la paix mondiale, ait beaucoup fait pour

appeler l'attention sur les problèmes qui se posent au lendemain d'un conflit afin que l'appui apporté aux pays inscrits à son ordre du jour soit plus cohérent et plus viable. Elle appuie pleinement le programme de consolidation de la paix des Nations Unies dans les pays sortant d'un conflit et continuera à appuyer les travaux et le rôle vital joué par la Commission de consolidation de la paix, dont l'Indonésie est membre. Tout en souscrivant aux recommandations du Secrétaire général sur la Commission, je tiens à formuler les observations supplémentaires suivantes.

Premièrement, l'accent placé dans le rapport sur la promotion de l''appropriation nationale est très important. Nous nous félicitons également de la réaffirmation par le Conseil de sécurité de ce principe dans sa déclaration présidentielle nouvellement adoptée (S/PRST/2012/29). Comme l'a souligné le Président Yudhoyono dans sa déclaration en septembre dernier (voir A/67/PV.6), l'appropriation en matière de consolidation de la paix est essentielle. Nous devons faire en sorte, lorsque nous appuyons les efforts de consolidation de la paix des pays, de mieux connaître les besoins et aspirations de toutes les parties prenantes. Afin de faciliter l'appropriation, les priorités recensées au niveau national doivent être le plan directeur de l'appui international. L'Indonésie appuie l'observation du Secrétaire général quant à la nécessité pour la Commission de consolidation de la paix de consolider sa stratégie tendant à favoriser une plus grande cohérence entre les bailleurs de fonds et une plus grande concordance entre leur assistance et les objectifs des plans nationaux de consolidation de la paix.

Deuxièmement, une consolidation de la paix efficace est une consolidation qui permet de libérer le potentiel de progrès et de développement économiques. À cette fin, l'aide du système des Nations Unies et des partenaires bilatéraux, régionaux et multilatéraux pertinents est cruciale. Pour assurer l'efficacité de l'assistance apportée aux pays sortant d'un conflit, il faut une coordination et une collaboration étroites entre les multiples acteurs du cadre d'appui international. Les recommandations de la Commission à cet égard peuvent jouer un rôle vital. Nous pensons également que le cadre d'appui nécessite un processus plus transparent et plus responsable. L'Indonésie est en mesure de dire que cela est important, surtout à la lumière de son engagement en faveur de l'instauration de la paix à Aceh après des décennies de conflit.

Troisièmement, je voudrais que nous continuions d'étudier toutes les possibilités d'appui. Ma délégation se félicite que le Secrétaire général ait également invité la Commission à prendre contact avec des fondations et avec le secteur privé. Comme certains membres le savent peut-être, en 2008, l'Indonésie a facilité la création d'un groupe de travail de la Commission chargé de la question du partenariat avec les secteurs privés traditionnels et non traditionnels. Certaines des recommandations formulées dans le document final figurent dans la feuille de route de 2012 de la Commission et serviront, nous l'espérons, à élargir la base de ressources et de partenariats dans le domaine de la consolidation de la paix.

Quatrièmement, nous appuyons pleinement l'appel lancé par le Conseil de sécurité et la Commission tendant à ce qu'il soit fait fond sur les débats et dialogues interactifs tels que celui-ci. Les conseils et les vues opportuns prodigués par la Commission au Conseil guident les actions du Conseil. Les connaissances précieuses accumulées par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix doit inspirer d'autres organes principaux et subsidiaires ainsi que les organismes et départements des Nations Unies. Nous ne devons pas hésiter à tirer parti des avantages offerts par ces organes.

Cinquièmement, l'Indonésie souscrit à l'accent placé par l'ONU sur le renforcement de la participation des femmes à la consolidation de la paix. Nous félicitons le Conseil de sécurité d'avoir adopté la résolution 1325 (2000), une résolution historique. Nous espérons que le plan d'action en sept points pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix sera mis en œuvre concrètement. L'Indonésie est déterminée à encourager la participation des femmes à la consolidation de la paix dans le pays, dans la région et au niveau international.

La participation accrue des femmes à la consolidation de la paix doit aller au-delà du respect des quotas, et mettre aussi l'accent sur l'appui au renforcement des capacités en faveur de la participation des femmes, notamment dans les pays en développement. Dans ce contexte, nous soulignons également combien il importe de faire appel aux compétences des femmes spécialistes civiles du Sud dans le renforcement en cours des capacités civiles mondiales.

En tant que troisième démocratie du monde, par la taille, qui a effectué sa propre transition vers un État démocratique performant, l'Indonésie a pu se rendre compte des difficultés auxquelles se heurte l'édification de la paix ainsi que des possibilités qu'elle présente. Nous avons personnellement constaté les résultats du renforcement des capacités nationales. Nous avons réalisé des réformes nationales importantes, notamment concernant l'état de droit, la gouvernance, des droits de

l'homme, les processus politiques, les élections, l'essor des médias, la société civile et la participation des femmes.

Je voudrais enfin rappeler que l'Indonésie apporte un concours actif à la Commission afin qu'elle puisse prendre des mesures vigoureuses et adaptées aux besoins des pays touchés.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria.

M. Adamu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie sincèrement la délégation marocaine d'avoir pris l'initiative de convoquer ce débat opportun. Il est judicieux que la communauté internationale se penche sur les mécanismes utilisés pour instaurer une paix durable dans les pays sortant d'un conflit. Nous remercions le Secrétaire général pour sa déclaration et pour le rapport (S/2012/746) qui sert de base à notre débat d'aujourd'hui. Nous remercions également l'Ambassadeur Abulkalam Momen de son exposé.

Le débat d'aujourd'hui nous donne une nouvelle occasion d'évaluer les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans nos efforts en faveur de la paix et du développement socioéconomique, et d'élaborer des stratégies d'assistance aux pays sortant d'un conflit. Longtemps avant la création de la Commission de consolidation de la paix, le Nigéria a consenti des efforts pour appuyer la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit dans divers pays d'Afrique. Les enseignements tirés de ces expériences ont mis en lumière nos vives préoccupations quant au fait que l'ampleur et la portée des nouvelles formes de conflit, et le risque permanent de rechute, dépassent notre capacité collective d'y répondre efficacement.

Les faits survenus récemment et les difficultés redoutables rencontrées dans le processus de relèvement au lendemain d'un conflit ont mis en lumière le fait que la consolidation de la paix nécessite une approche plus intégrée couvrant l'ouverture politique, la sécurité, le développement économique, l'autonomisation et la participation des femmes, les droits de l'homme et l'état de droit, la complémentarité et la cohérence des divers acteurs et partenaires. En effet, une approche globale de la consolidation de la paix exige des partenariats, de la concordance et de la cohérence parmi les divers acteurs.

Notre engagement individuel et collectif doit venir en appui des activités de la Commission de consolidation de la paix et doit être axé sur les résultats. L'engagement des membres doit transcender leurs simples intérêts : il doit aussi se refléter dans notre volonté de partager nos données d'expérience et de fournir des contributions techniques et financières. Ressources et fonds sont des facteurs absolument critiques de la réussite des activités de consolidation de la paix dans les pays sortant d'un conflit. L'engagement des États Membres devrait donc se refléter dans leur volonté d'apporter des contributions financières, de partager leurs données d'expérience et de fournir une assistance technique.

Le Nigéria se félicite des mesures prises par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix aux fins de l'amélioration continue de l'efficacité et de l'efficience du Fonds pour la consolidation de la paix. La troisième réunion de haut niveau des parties prenantes du Fonds pour la consolidation de la paix, tenue le 29 novembre, a été un grand succès. Il faut apporter un complément à cet effort digne d'éloges en examinant d'autres options de financement à plus long terme. En outre, et cela est en rapport direct avec ce qui précède, il faut davantage de transparence, et de meilleurs suivi et évaluation de l'exécution des programmes et projets de consolidation de la paix, et aider les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission à élaborer un mécanisme de collecte des impôts afin de renforcer leur assiette fiscale.

Le Nigéria trouve particulièrement encourageante l'attention accrue accordée au rôle important joué par les femmes dans les activités de consolidation de la paix grâce à l'initiative de la promotion de l'égalité des sexes. Les femmes jouent un rôle crucial en matière de relèvement économique, de cohésion sociale et de légitimité politique. Les meilleures pratiques peuvent être reproduites avec le déploiement de spécialistes de la problématique hommes-femmes dans des situations conflictuelles et postconflictuelles. Nous préconisons donc une plus grande participation des femmes aux processus de paix et aux processus mis en œuvre dans des situations postconflictuelles.

Les menaces à la paix ont des effets et des liens transnationaux, qui appellent souvent des mesures et des mécanismes plus larges aux niveaux régional et sous-régional. Cela est vrai non seulement pour les conflits en Afrique de l'Ouest, mais également dans la plupart des régions du monde. C'est pourquoi nous voudrions insister sur la nécessité de prêter l'attention voulue aux dimensions régionales de la consolidation de la paix. La paix ne peut être consolidée par une stratégie à court terme. Elle nécessite une stratégie globale et intégrée tenant compte des besoins et des priorités, ainsi que l'engagement sur le long terme de tous les acteurs nationaux, régionaux et internationaux. C'est à cette fin que le Nigéria s'est

employé à appuyer de manière active les processus de consolidation de la paix après les conflits dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.

En tant que membre du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix, nous restons déterminés à appuyer les stratégies intégrées de maintien de la paix pour une paix et un développement durables. Nous espérons sincèrement que ce débat offrira de nouvelles perspectives sur la façon de donner un nouvel élan au renforcement des activités de consolidation de la paix après un conflit. Nous sommes aussi déterminés à travailler avec toutes les autres parties prenantes afin que les effets de l'action de la Commission puissent être favorablement ressentis.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arménie.

M. Nazarian (Arménie) (*parle en anglais*) : Nous remercions nous aussi le Secrétaire général de la présentation de son rapport sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2012/746), et le Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Momen, de sa participation active au débat et de sa déclaration.

La fréquence à laquelle le Conseil de sécurité se penche sur la consolidation de la paix après les conflits montre bien l'importance que la communauté internationale attache à cette question en tant qu'elle représente un instrument de prévention contre la reprise des conflits par le biais de l'instauration d'une sécurité et d'une stabilité durables, préalables au maintien de la paix et au développement. Nous savons tous que, dans différentes régions du monde, les conflits font toujours obstacle aux perspectives de paix et de sécurité régionales. Tout retard supplémentaire pris dans le règlement de ces conflits non seulement compromet la coopération régionale et porte considérablement préjudice aux conditions préalables nécessaires pour que les acteurs régionaux et internationaux puissent déployer des efforts de consolidation de la paix, mais représente aussi un risque majeur sur le plan de la sécurité si ces conflits cessent un jour d'être latents pour devenir actifs.

Bien que chaque situation conflictuelle et postconflictuelle soit différente, un environnement propice à leur règlement dans chaque cas individuel au moyen de stratégies de consolidation de la paix est une condition préalable indispensable. Nous avons appris des longues années pendant lesquelles nous avons vécu entre conflit et négociation que nous devons continuer d'être persistants et patients car l'autre possibilité – la destruction et le chaos – est inacceptable.

L'Arménie reste attachée aux initiatives de consolidation de la paix après les conflits et estime que le Conseil de sécurité devrait renforcer et favoriser les initiatives de développement en appuyant les mécanismes de consolidation de la paix, tels que la Commission de consolidation de la paix, qui aident les pays sortant d'un conflit en les conseillant de manière ciblée dans leurs efforts de relèvement, de réintégration et de reconstruction. À cet égard, il importe que les programmes adoptés soient spécifiques à chaque pays, qu'ils se fondent sur les besoins et qu'ils visent des objectifs précis.

Pour être efficace, la consolidation de la paix exige un engagement actif des parties locales. Cet engagement doit être par nature multidimensionnel, avec la participation des gouvernements et de la société civile, et plus particulièrement des femmes et des jeunes dont le rôle dans la reconstruction après les conflits ne saurait être sous-estimé. Il faudrait aussi accorder une attention particulière à la remise en état et à la réévaluation du système d'enseignement dans les pays sortant d'un conflit.

Par ailleurs, toutes les initiatives de consolidation de la paix doivent être sans exclusive afin d'améliorer sensiblement les conditions de vie des personnes concernées. À cet égard, nous faisons nôtres les recommandations et les conclusions figurant dans le rapport du Secrétaire général. De plus, les contributions des institutions financières internationales, des banques régionales de développement et du secteur privé devraient jouer un rôle décisif en vue de renforcer la cohérence des efforts de consolidation de la paix aux niveaux régional et sous-régional.

Aujourd'hui, au lendemain du conflit qui a secoué notre région, il se présente des possibilités d'apporter la sécurité de base, de fournir les dividendes de la paix, de bâtir la confiance dans le processus politique et de renforcer la prise en main nationale centrale des efforts de consolidation de la paix et de jeter les fondements d'un développement durable au lendemain des conflits. Pour mener à bien ce programme, il faut un minimum de volonté et de détermination politiques et d'appropriation nationale, des éléments clefs pour instaurer une paix durable. Une fois ces conditions politiques réunies, les capacités de l'ONU ou de toute autre organisation ou autre acteur intergouvernemental, régional ou national, y compris la société civile, seront renforcées et appuyées.

L'Arménie se félicite donc de l'initiative prise par le Maroc d'organiser le présent débat public, afin que nous puissions mener une réflexion sur nos expériences et faire ressortir les aspects prioritaires en vue d'actions pratiques collectives en 2013.

Le Président : Je donne maintenant la parole à M. António.

M. António (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à m'associer aux autres afin de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que tous les membres du Conseil de sécurité, d'avoir pris l'initiative opportune d'organiser un débat public, pendant la présidence marocaine du Conseil de sécurité, sur un sujet très important et d'un intérêt vital pour l'Union africaine (UA) et le continent dans son ensemble. Je tiens à saisir cette occasion pour féliciter et remercier les membres sortants du Conseil de sécurité de leur contribution à la cause de la paix et de la sécurité dans le monde, et plus particulièrement l'Afrique du Sud, un membre de notre organisation – l'Union africaine, pour sa contribution, en collaboration avec les autres membres africains du Conseil de sécurité, à la promotion de la cause africaine au sein de cet organe très important.

L'intérêt particulier de l'Afrique pour cette question est confirmé par l'ampleur et la complexité des problèmes que connaît le continent aujourd'hui, qui vont du trafic et de la circulation de drogues et d'armes, à la criminalité transnationale organisée et d'autres problèmes qui ont des effets régionaux plus larges. L'Union africaine a tiré de ses efforts de règlement des conflits sur le continent des enseignements qui ont montré qu'il existait un lien direct entre paix durable et intensification des efforts de reconstruction, consolidation de la paix et développement après un conflit.

On se souviendra que l'Union africaine a adopté le Cadre d'action de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit à Banjul, en Gambie, en juillet 2006, dans le but d'améliorer la rapidité, l'efficacité et la coordination des activités de consolidation de la paix dans les pays sortant d'un conflit et de jeter les bases de la justice sociale et de la paix et du développement durables.

Le Cadre d'action de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement postconflit de l'UA est basé sur cinq principes fondamentaux, à savoir la direction africaine; l'appropriation nationale et locale; l'ouverture, l'équité et la non-discrimination; la coopération et la cohésion; et le renforcement des capacités aux fins de la durabilité.

La Commission continue de s'atteler à la reconstruction et au développement après les conflits par le biais de missions d'évaluation déployées dans les pays sortant d'un conflit et d'initiatives de sensibilisation des partenaires et des États membres afin qu'ils puissent fournir l'appui nécessaire et partager leurs données d'expérience.

En outre, pour renouveler les efforts en matière de reconstruction et de développement après les conflits en vue de consolider la paix là où elle a été rétablie, l'Union africaine a lancé en juillet 2012 l'Initiative africaine de solidarité, processus dirigé par l'Union africaine en vue de mobiliser un appui accru à l'intérieur du continent aux fins de la reconstruction et du développement après les conflits dans les pays sortant d'un conflit. L'objectif global de l'Initiative africaine de solidarité est de promouvoir des engagements solidaires africains pour appuyer l'aide mutuelle africaine dans le cadre d'un programme d'urgence visant à remédier efficacement à l'ampleur des problèmes que rencontrent les pays concernés dans les domaines de la reconstruction, de la consolidation de la paix, du relèvement et du développement. L'objectif général est de promouvoir un changement de paradigme qui fera de l'autonomie africaine un élément central et essentiel des initiatives visant à donner plus de poids et d'efficacité au développement du continent dans l'esprit de la devise « L'Afrique vient en aide à l'Afrique ».

En tant que principale initiative continentale, l'Initiative africaine de solidarité vise à créer une plateforme élargie et coordonnée pour mobiliser un niveau élevé d'appui, en particulier à l'intérieur de l'Afrique, aux initiatives de reconstruction et de développement après les conflits. Cet appui, qui engloberait des contributions financières, viserait également à instaurer un partage réciproque de compétences, d'approches, de meilleures pratiques, de structures de formation, de modèles de familiarisation et d'engagements en matière de renforcement des capacités en tant que principales formes d'appui non monétaire.

La Commission de l'Union africaine est convaincue que le lancement de l'Initiative africaine de solidarité aura un impact profond sur la mobilisation d'un appui de l'intérieur du continent au bénéfice des pays africains sortant d'un conflit et sur la consolidation et l'élargissement de la coopération intra-africaine et de l'aide mutuelle à l'intérieur du continent conformément au Cadre d'action de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit, ainsi qu'à la Convention interafricaine de 1975 portant établissement d'un programme de coopération technique.

Pour terminer, nous prions la communauté internationale dans son ensemble d'appuyer les efforts dirigés par les Africains que j'ai mentionnés et qui visent à rétablir et à consolider la paix dans les situations de sortie de conflit, en particulier dans les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. En appuyant ces efforts, il importe de souligner que les principes de complémentarité, d'appropriation et de prise en mains africaines en sont les pierres angulaires. La réussite de ces efforts repose sur une collaboration et une coordination étroites entre la Commission de consolidation de la paix, la Commission de l'UA et les communautés économiques régionales.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie.

M. Mikec (Croatie) (*parle en anglais*) : En tout premier lieu, je tiens à remercier le Secrétaire général de sa déclaration stimulante et de la présentation de son rapport sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2012/746), dont nous débattons aujourd'hui. Je remercie également l'Ambassadeur Momen de la déclaration qu'il a prononcée au nom de la Commission de consolidation de la paix et de la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux de la Commission en 2012.

La Croatie s'associe à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne. Néanmoins, je souhaite, à titre national, ajouter quelques brèves remarques.

La Croatie se félicite des progrès accomplis dans l'exécution du programme d'action énoncé dans le rapport du Secrétaire général daté du 11 juin 2009, publié sous la cote S/2009/304. Nous sommes particulièrement encouragés par le fait que le Secrétaire général prend acte de l'amélioration de l'efficacité des dirigeants sur le terrain et de l'amélioration du fonctionnement des dispositifs de financement de l'appui aux efforts de consolidation de la paix. Dans ce contexte, nous nous félicitons également des progrès conséquents accomplis en vue de l'achèvement de l'élaboration des cadres stratégiques intégrés, et nous suivons avec intérêt l'élaboration d'une nouvelle politique de l'ONU qui vise la période de transition lors de la réduction des effectifs ou du retrait d'une mission.

La Croatie se félicite des priorités définies par le Secrétaire général dans son rapport concernant la période à venir, et plus particulièrement de l'accent mis sur la nécessité d'instaurer des processus politiques ouverts, le renforcement des institutions et l'engagement international soutenu. Selon nous, des initiatives prises en mains et dirigées par les pays, qui reçoivent l'appui de la communauté internationale par le biais d'un engagement cohérent, coordonné et durable, sont essentielles pour permettre aux États de s'extraire d'un conflit.

La Croatie salue les progrès initiaux accomplis en vue de la mise en œuvre du plan d'action en sept points pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix. Nous estimons que la participation égale des femmes aux processus politiques, de transition et de consolidation de la paix est cruciale aux fins d'une exécution globale et efficace desdits processus. Dans ce contexte, nous appuyons fermement la poursuite des efforts visant à renforcer la position des femmes dans ces processus et à répondre à leurs besoins spécifiques, comme le stipule le Secrétaire général dans son rapport de 2010 sur la participation des femmes à la consolidation de la paix (S/2010/466).

La Croatie note avec satisfaction que le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix ont forgé une relation plus interactive et dynamique. Nous sommes encouragés par les événements récents à cet égard et espérons que le Conseil continuera de dire clairement quels avis il souhaite que la Commission lui prête, en particulier dans le cadre des délibérations portant sur les mandats. Par ailleurs, nous nous félicitons que ces deux organes aient la possibilité d'avoir une interaction informelle, qui est une forme d'interaction que nous trouvons particulièrement enrichissante.

La Croatie apprécie les travaux entrepris par les pays du Groupe g7+ en vue de définir clairement les moyens par lesquels les partenaires internationaux doivent appuyer leurs processus de consolidation de la paix. Elle estime que les principes du New Deal, notamment l'appropriation nationale, la responsabilité nationale des engagements pris et la responsabilité mutuelle, donnent des indications utiles supplémentaires à la Commission en ce qui concerne son engagement auprès des pays inscrits à son ordre du jour.

La Croatie est convaincue que la reconstruction des capacités civiles représente l'un des principaux domaines d'assistance aux pays sortant d'un conflit. Dans ce contexte, nous suivons de près l'initiative sur les capacités civiles et les résultats qu'elle donne. Nous nous tenons prêts à continuer de contribuer à étendre et à approfondir la réserve d'experts spécialisés en matière de consolidation de la paix, notamment par le biais de la nouvelle plateforme de partage, CAPMATCH.

Enfin, je termine en soulignant l'importance qu'attache mon pays aux efforts visant à améliorer

la coordination et la cohérence entre les nombreux acteurs internationaux qui participent aux processus de consolidation de la paix, notamment en vue de définir plus clairement leurs responsabilités et leurs rôles respectifs. Nous sommes convaincus que seule une collaboration renforcée, et en particulier un engagement approprié des institutions financières internationales, des organisations régionales et sous-régionales, des donateurs du secteur privé et des donateurs non traditionnels, nous permettra d'avoir une productivité optimale et de garantir l'efficacité de l'engagement international dans les situations de sortie de conflit.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Thaïlande.

M. Srivali (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord, au nom de ma délégation, à remercier sincèrement le Président d'avoir convoqué aujourd'hui cet important débat public sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. Je tiens également à remercier le Secrétaire général et le Président de la Commission de consolidation de la paix des informations fraîches et importantes qu'ils ont fournies aujourd'hui, ainsi que de leur contribution.

Avant de commencer, j'aimerais aussi associer ma déclaration à celle faite aujourd'hui par le Représentant permanent de l'Iran, qui s'est exprimé au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2012/746) propose plusieurs évaluations perspicaces et critiques des efforts déployés de consolidation de la paix menées par la communauté internationale, en particulier depuis le dernier rapport intérimaire publié en 2010 (S/2010/386). Le Secrétaire général souligne dans le dernier rapport que des progrès conséquents ont été accomplis. Cependant, il note également qu'il existe une importante marge de progression. Il souligne la nécessité que l'ONU et la communauté internationale restent engagées durablement. Il souligne également la nécessité d'être en phase avec les besoins des pays sortant d'un conflit pour instaurer une paix durable et éviter une rechute dans la violence. Ma délégation est en accord avec un grand nombre d'opinions exprimées dans le rapport et voudrait saisir cette occasion pour participer au débat en soulignant plusieurs points sur lesquels il nous a semblé utile d'insister.

Nous voudrions avant tout nous associer aux autres intervenants qui ont souligné l'importance du principe de l'appropriation nationale et insisté sur la nécessité d'accélérer et de donner la priorité à la reprise économique et au développement sans exclusive dans les efforts de consolidation de la paix. Sans appropriation nationale, les pays sortant d'un conflit pourraient être privés du fondement nécessaire pour encourager le leadership national, ce qui est essentiel pour marquer la voie à suivre vers un développement durable et sans exclusive.

Une deuxième priorité qui y est liée est celle d'un financement et d'un appui international au moment voulu, prévisibles et durables. Dans le contexte mondial actuel d'austérité budgétaire, le rapport mentionne à juste titre la nécessité de mettre en place une responsabilité mutuelle afin de renforcer l'appui continu de la communauté internationale. Il note également qu'un effort prometteur a été déployé pour améliorer l'information sur l'aide à la consolidation de la paix par le biais d'une compilation de données pertinentes. Il s'agit d'initiatives importantes, même si nous nous félicitons que le rapport reconnaisse, en tout premier lieu, la nécessité de maintenir l'appui international à la consolidation de la paix qui est un élément essentiel du développement économique et social dans les pays sortant d'un conflit. Nous sommes tout à fait conscients du fait que les États touchés par un conflit accusent un retard dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement par rapport aux autres pays en développement. Nous espérons également que la prise en compte, dans le programme de développement pour l'après-2015, des questions liées à la consolidation de la paix aboutira à des engagements plus significatifs à l'avenir.

Troisièmement, ma délégation pense que la communauté internationale doit continuer d'axer ses efforts sur l'aide apportée pour mettre en place des institutions et capacités solides et réactives dans les pays sortant d'un conflit. Par le passé, les Casques bleus de la Thaïlande ont aussi joué le rôle d'artisans des premières étapes de la consolidation de la paix et ont aidé au développement local et communautaire en partageant de bonnes pratiques dans des domaines tels que l'agriculture, la santé et la gestion des ressources hydriques. En conséquence, nous saisissons cette occasion pour examiner des moyens innovants qui nous permettront d'accroître notre aide dans le cadre du renforcement des capacités civiles au lendemain immédiat d'un conflit. Nous pensons que le monde du Sud dispose d'un atout particulier à cet égard et peut, en conséquence, jouer un rôle qui pourrait potentiellement avoir de profondes incidences pour aider à consolider la paix.

Enfin et surtout, nous espérons que la communauté internationale et le système des Nations Unies feront progresser la participation des femmes à la consolidation de la paix en général et aux processus de règlement des conflits

en particulier. Dans ces domaines, le rôle des femmes et l'intégration de questions portant sur la problématique hommes-femmes seront essentiels pour jeter les bases solides nécessaires à une société ouverte et à un développement durable et sans exclusive. À cet égard, nous portons également beaucoup d'intérêt à la référence faite par le Secrétaire général dans son rapport à la définition de normes minimales relatives à la prise en compte, dans les dispositifs de justice transitionnelle, de la problématique hommes-femmes, et à l'élaboration de directives sur l'indemnisation des victimes d'actes de violence sexuelle liés aux conflits. Nous attendons avec intérêt de recevoir davantage d'informations des organismes des Nations Unies compétents impliqués dans ces efforts.

Comme toute initiative utile, la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit exige une attention et un engagement soutenus de toutes les parties impliquées. Les débats et discussions continus comme celui-ci ne peuvent qu'aider à clarifier les rôles et les responsabilités et à renforcer la coordination des efforts en général et entre les acteurs fondamentaux comme le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix en particulier. Ils renforcent également les partenariats avec l'ensemble de la communauté internationale qui cherchent à faire avancer des initiatives dont la portée pourrait être significative. Nous continuerons de partager nos informations à cet égard et, de concert avec la communauté internationale, nous continuerons à chercher des façons de nous acquitter de ce que nous considérons comme étant notre responsabilité commune d'aider les pays sortant d'un conflit à consolider la paix et à éviter d'autres conflits.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Bosnie-Herzégovine.

Mme Čolaković (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette réunion pour débattre du sujet de la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. Je suis persuadée que nos délibérations d'aujourd'hui contribueront grandement au débat sur l'une des questions les plus importantes inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Je tiens également à remercier les intervenants de leurs précieuses observations.

En janvier 2011, au cours de sa présidence du Conseil de sécurité, la Bosnie-Herzégovine a organisé un débat sur le développement de l'infrastructure institutionnelle au lendemain d'un conflit (voir S/PV.6472). Le débat portait sur l'importance de l'appropriation nationale et du renforcement des capacités nationales, pour établir notamment des institutions solides, questions qui étaient considérées comme essentielles pour garantir le succès du processus de consolidation. Conformément au programme 2009 du Secrétaire général et à l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/393); la déclaration du Président contenue dans le document S/PRST/2011/2 demandait une évaluation de l'effet enregistré par les contributions au développement d'une infrastructure institutionnelle viable dans les pays sortant d'un conflit, et de formuler des recommandations sur les moyens d'améliorer l'efficacité de la contribution de l'Organisation des Nations Unies à la mise en place d'institutions plus efficaces, plus stables et plus viables qui soient à même de prévenir une reprise du conflit.

Environ deux ans après le débat, nous nous félicitons de voir que le renforcement des institutions, l'ouverture et un appui soutenu de la communauté internationale, font partie des questions centrales du rapport du Secrétaire général (S/2012/746). De nombreuses recommandations concrètes et plusieurs faits nouveaux sont nés du débat sur le renforcement des institutions et de plusieurs autres débats menés au Conseil de sécurité sur la question de la consolidation de la paix.

L'ouverture et le renforcement des institutions sont cruciaux pour éviter que les pays ne retombent dans la violence. En outre, ce sont des éléments essentiels au regard de l'établissement de dispositifs de contrôle interne et ils constituent des fondements plus solides de l'engagement d'un État avec la communauté internationale. Seul un État viable disposant de structures solides contribuera à la paix et à la stabilité et sera en mesure d'éviter toute reprise du conflit.

Entamer un dialogue avec les acteurs nationaux dès le début du processus de consolidation de la paix est une condition *sine qua non* pour que les activités visant à poser les bases de la consolidation de la paix réussissent. Ce processus doit être ouvert, créatif et transformateur. Il doit inclure tous les preneurs de décisions pertinents qui peuvent contribuer à la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit et aux efforts de redressement.

La reconstruction et la transformation des institutions nationales sont essentielles si l'on veut que la transition se passe bien, mais aussi que les missions de consolidation de la paix et les bureaux de consolidation de la paix réduisent leur présence ou se retirent. Il est évident que la communauté internationale devrait investir davantage dans le renforcement de ses outils dans ce domaine. Enfin, en vue d'améliorer ce processus, des dispositifs de responsabilisation bien conçus et pratiques doivent être en place. Il faut parvenir rapidement à des résultats de fond en restaurant les fonctions fondamentales de l'État et la prestation des services. De cette

façon, il est possible de parvenir, dans le cadre du processus de renforcement des institutions, à un appui équilibré et s'inscrivant dans le long terme.

Il faut un appui financier et politique international stable et constant pour pouvoir maintenir et mettre au point des partenariats cherchant à restaurer les institutions. À cet égard, nous soulignons l'importance de la responsabilité mutuelle. Des partenariats équilibrés entre les donateurs et les gouvernements bénéficiaires sont une condition préalable pour garantir des résultats durables et à long terme et garantir aussi des investissements dans les processus de maintien et de consolidation de la paix. Le perfectionnement des capacités nationales en matière de consolidation de la paix est indispensable si l'on veut que la mission puisse efficacement et durablement transmettre ses responsabilités aux autorités nationales. À cet égard, les donateurs doivent mettre au point des approches souples et tolérantes au risque, puisque le risque de l'inaction pourrait peser plus lourd que les risques associés à l'action.

Le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix devraient interagir d'une façon plus pratique et soutenue, ce qui implique la poursuite du dialogue et une meilleure gestion des avis et analyses que le Conseil de sécurité pourrait recevoir de la Commission, notamment pour ce qui est des mandats de missions.

Le Rapport sur le développement dans le monde, 2011, ainsi que les directives de l'Organisation de coopération et de développement économiques à l'intention des bailleurs de fonds désireux de financer la restauration de l'État dans des situations conflictuelles et volatiles montrent que le renforcement des institutions est capital au regard de l'instauration d'une paix durable. Le Groupe g7+ des pays touchés par un conflit s'emploie à mettre en œuvre le New Deal pour l'engagement dans les États fragiles, qui met l'accent sur l'importance et le respect des priorités nationales dans le financement des activités de consolidation de la paix.

L'initiative des Nations Unies sur les capacités civiles vise à intensifier l'appui à la maîtrise nationale du renforcement des institutions. La Bosnie-Herzégovine contribue activement à cette initiative, notamment à travers la plateforme en ligne CAPMATCH, et nous sommes disposés à faire part de notre expérience de première main dans les domaines où nous disposons d'un avantage comparatif, de connaissances et d'une expérience.

Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, l'appui aux institutions et le perfectionnement des capacités ne sont pas l'affaire d'un jour. Lorsque l'on brusque les choses et qu'on n'en assure pas la maîtrise nationale, ou encore lorsqu'on donne prématurément les rênes à des autorités qui manquent de légitimité, les réformes risquent d'avoir des effets préjudiciables. Par conséquent, nous pouvons et devons faire davantage afin de transformer les résultats mitigés dans ce domaine en véritable succès.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Bélarus.

M. Rybakov (Bélarus) (*parle en russe*) : Je tiens à exprimer ma gratitude à la délégation marocaine, qui assure la présidence du Conseil, d'avoir organisé cet important débat public sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. Je tiens également à exprimer ma gratitude à la Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Je remercie aussi de sa déclaration le Représentant permanent du Bangladesh, Président de la Commission de consolidation de la paix.

Le Bélarus s'associe à la déclaration qui a été faite par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous considérons la consolidation de la paix comme un facteur important ayant une incidence directe sur le règlement des conflits, la réduction du niveau d'instabilité et la garantie de la stabilité après un conflit. L'ONU dispose d'une expérience importante et unique dans le domaine de la consolidation de la paix, qui est appliquée avec succès dans diverses régions du monde. Dans le même temps, le processus de sortie d'un conflit, de contrôle des procédures nationales relatives à l'ordre public et la modification de la situation interne des États en matière de sécurité est un processus extrêmement complexe, par nature global et multiforme. Cela complique considérablement les efforts de consolidation de la paix.

En 2005 a été créée la Commission de consolidation de la paix afin de mener un large éventail de tâches en matière de consolidation de la paix. Pendant la courte période qui s'est écoulée depuis lors, elle a fait des progrès substantiels dans son travail pour ce qui est d'organiser le processus de consolidation de la paix et d'accomplir un certain nombre de tâches complexes. Dans le même temps, comme l'a indiqué aujourd'hui le Président de la Commission de consolidation de la paix, celle-ci a encore beaucoup à faire. Nous espérons que la Commission continuera d'améliorer son travail de planification de la consolidation de la paix et de renforcement de la coopération avec d'autres entités en s'efforçant de trouver les moyens d'améliorer l'efficacité de la consolidation de la paix.

Comme il a déjà été mentionné aujourd'hui, il importe de renforcer les liens institutionnels entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. En outre, il est nécessaire d'établir des partenariats plus étroits avec les pays concernés et les institutions financières internationales, comme la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et la Banque africaine de développement.

Une initiative indispensable pour améliorer les activités de consolidation de la paix consiste à établir une coordination, une cohérence et une coopération plus claires entre les différents organismes et bureaux des Nations Unies, à la fois à New York et dans les pays qui reçoivent un appui et une aide au lendemain d'un conflit. Compte tenu des ressources limitées qui sont disponibles, il nous semble que cela pourrait accroître l'efficacité et améliorer la réalisation. Nous sommes d'avis que, pour que la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit puisse avoir le plus grand impact possible, il faut pleinement respecter la souveraineté des pays concernés. Les États qui se trouvent en phase de sortie de conflit sont chargés de garantir la consolidation de la paix sur leur territoire. Cependant, une approche globale, coordonnée et ciblée est nécessaire à cette fin, en tenant compte des diverses conditions qui prévalent dans les pays concernés.

Nous notons avec satisfaction l'attention accrue qui est portée à la situation des femmes dans les pays touchés par un conflit et dans les États qui traversent une phase de consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. En tant que représentant d'un État qui participe activement à la lutte contre la traite des êtres humains, je voudrais attirer l'attention sur le fait que le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, adoptée par consensus par l'Assemblée générale, demande que la question de la traite des personnes soit intégrée dans des stratégies et des programmes plus vastes des Nations Unies en vue de résoudre les problèmes qui englobent également la période de redressement au lendemain d'un conflit. Je pense qu'une attention sérieuse doit être accordée à cet aspect lors de l'élaboration des divers programmes de consolidation de la paix.

Puisqu'il s'agit du dernier débat public de 2012, je voudrais profiter de l'occasion pour présenter à tous mes meilleurs vœux pour l'année à venir.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Sénégal.

M. Diallo (Sénégal) : Le Sénégal salue votre initiative, Monsieur le Président, d'organiser ce débat consacré à la consolidation de la paix après les conflits, dont le défi est tout aussi important à relever que le pari de mettre fin aux situations d'hostilité ouverte. Permettez-moi, à cette occasion, de vous adresser à nouveau mes félicitations les plus chaleureuses pour votre accession à la présidence du Conseil et de saluer, en même temps, le brio avec lequel votre prédécesseur, l'Ambassadeur Hardeep Singh Puri, a conduit les travaux de cet organe durant le mois de novembre. Nul doute qu'à l'heure du bilan, le Conseil aurait fait œuvre utile sous la sage direction du Maroc, pays ami et allié, dont la contribution à la paix en Afrique et ailleurs est connue et appréciée de tous. Aussi voudrais-je vous assurer, Monsieur le Président, de la disponibilité constante de ma délégation à vous accompagner pour un succès éclatant de votre mandat.

Le thème qui nous réunit replace le Conseil au cœur même de la problématique de la viabilité et de la pérennité de maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. Nous sommes ainsi invités, à travers ce débat, à nous interroger sur les leviers qu'il convient d'activer pour asseoir durablement la paix dans les pays sortant d'un conflit. En effet, comme le rappelle la Banque mondiale dans son Rapport sur le développement dans le monde pour 2011, 90 % des conflits intervenus entre 2000 et 2009 se sont déroulés dans des pays qui avaient déjà fait l'expérience d'une guerre civile. Ce constat alarmant nous amène à porter un regard critique sur les facteurs explicatifs de cette reprise des conflits. Ces facteurs diffèrent selon qu'ils résultent d'un contexte international défavorable ou d'une situation intérieure instable. Ainsi, l'impact des conflits transfrontaliers et la présence de groupes criminels internationaux peuvent contribuer à induire un climat préjudiciable aux transitions souvent fragiles.

De même, l'absence de consensus sur le processus politique, la discrimination ou les inégalités sociales, auxquelles s'ajoutent les effets drastiques de la situation économique, peut constituer un terreau fertile à la résurgence des situations de crise. La consolidation de la paix après les conflits apparaît ainsi comme un moyen efficace et efficient de prévention des conflits.

Le succès de cette phase de consolidation nécessite le plus souvent la satisfaction de multiples besoins qui témoignent indubitablement de l'étendue et de la complexité des situations postconflictuelles, aussi bien pour les autorités nationales que pour la communauté internationale. C'est dire combien l'intérêt d'établir un

ordre de priorités dans la définition des programmes de transition s'avère indispensable.

Ce faisant, il serait impératif d'assurer une réforme efficiente du secteur de la sécurité en procédant au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, afin de mieux protéger les populations civiles. Épine dorsale de tout processus de réconciliation nationale, un dialogue politique inclusif reste nécessaire pour garantir la tenue d'élections libres et démocratiques et la construction d'un état de droit reposant sur des institutions fortes. Ce double fondement politique et sécuritaire devrait s'accompagner d'un renforcement des capacités nationales pour la satisfaction des besoins sociaux, en mettant l'accent sur la santé, l'éducation et la formation, tout en assurant la relance d'une économie susceptible de favoriser le développement, notamment dans les domaines de l'agriculture et des infrastructures.

Souscrivant aux recommandations du Secrétaire général réitérées dans son dernier rapport sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2012/746), la délégation de mon pays attache une importance particulière à une participation réelle et active des femmes dans les processus de transition. Disposant d'un atout considérable dans la réalisation des impératifs précités, les femmes ont toujours apporté une contribution inestimable à l'œuvre de construction d'une paix mondiale, à l'instar des nombreuses lauréates du prix Nobel de la paix, comme Betty Williams, Mère Teresa, Aung San Suu Kyi, ou encore la Kenyane Wangari Muta Maathai. Il est heureux de constater avec ledit rapport que des efforts considérables ont été notés dans ce domaine.

Il convient, dans le sillage ainsi défini, d'impulser une dynamique de soutien effectif et soutenu de la communauté internationale. À cet égard, la Commission de consolidation de la paix, en tant qu'organe consultatif intergouvernemental habilité dans ce domaine, a un rôle prépondérant à jouer, notamment dans la mobilisation des fonds nécessaires à la transition. Aussi faudrait-il encourager, en la renforçant, la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales. C'est d'ailleurs le moment de nous féliciter de la qualité du partenariat stratégique que l'Union africaine – en ce qui nous concerne, nous, Africains – continue de développer avec l'Organisation des Nations Unies à travers les missions de maintien de la paix comme celles déployées en Somalie ou au Darfour. Cette coopération est d'autant plus salutaire pour l'Afrique que l'essentiel des pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix sont africains.

Pour terminer, je voudrais attirer l'attention du Conseil sur la nécessité de déployer le soutien que je viens de décrire dès la fin des hostilités, car si cette période est la plus fragile, elle reste également la plus favorable au renforcement des chances de succès d'une transition qui serait adroitement menée et propice à une paix et à un développement durables.

J'assure le Conseil de l'engagement sans faille et constant de mon pays à poursuivre, avec tous les pays épris de paix, la réalisation de cet idéal pour lequel tous les peuples du monde restent aujourd'hui unis.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante du Libéria.

Mme Kamara (Libéria) (*parle en anglais*) : Le Libéria s'associe aux orateurs précédents pour vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat sur la question primordiale de la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. Il s'inscrit dans la tradition du Maroc de s'impliquer activement dans les efforts de maintien de la paix et de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies. Il traduit également l'intérêt constant que le Conseil de sécurité porte à la consolidation de la paix dans le cadre de sa responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que son attachement à ce processus, ce dont nous nous félicitons.

Nous remercions le Secrétaire général pour son rapport très informatif (S/2012/746), qui fait le bilan des progrès accomplis à l'ONU en matière d'appui aux activités de consolidation de la paix dans les zones touchées par un conflit, et qui fixe les prochains caps à franchir pour améliorer les interventions en matière de consolidation de la paix du système des Nations Unies et de ses États Membres. L'accent placé sur l'ouverture trouve chez nous un écho favorable, car nous savons bien que la marginalisation, l'aliénation et la culture de politiques d'exclusion comptent parmi les causes profondes des conflits. Nous trouvons très encourageante l'adhésion du rapport aux principes du renforcement des institutions et du renforcement de l'État, éléments fondamentaux de la consolidation de la paix. En tant que membre du Groupe g7+, le Libéria souscrit à ces principes et estime qu'ils sont critiques pour éviter la reprise des conflits et pour consolider la résilience des États.

Les tendances actuelles, qui font ressortir une collaboration et une coopération croissantes entre les pays touchés par un conflit et le reste de la communauté internationale, ont donné une nouvelle dimension et un

nouvel élan à la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. Cette coopération peut se transformer en partenariat lorsque les deux parties conviennent de modalités de consolidation de la paix qui soient adaptées au pays concerné, qui évitent une approche universelle indifférenciée et qui garantissent que les tâches sont partagées dans la mise en œuvre des stratégies convenues.

Il y a deux ans, le Libéria a été inscrit à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. Cet engagement faisait suite aux efforts consentis précédemment par l'ONU pour accroître les dividendes de la paix, en injectant d'urgence des fonds à consacrer aux activités de consolidation de la paix. L'interaction directe avec la Commission, en revanche, a fourni au Libéria une occasion de se pencher avec une attention particulière sur les secteurs critiques qui nécessitaient d'être revitalisés d'urgence – le secteur de la sécurité, l'état de droit et la réconciliation nationale. Les attributions et responsabilités du Gouvernement et de la Commission en matière de réalisation des objectifs sont inscrites dans une déclaration d'engagements réciproques. Ce partenariat est à l'origine d'un ensemble de programmes et d'interventions qui sont devenus indispensables à l'instauration d'une paix durable au Libéria.

L'appui apporté par le dispositif de consolidation de la paix, notamment par la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix, par le Fonds pour la consolidation de la paix et par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, ainsi que par la Mission des Nations Unies au Libéria, a été primordial pour les progrès accomplis dans la mise en œuvre des stratégies pour la réforme du secteur de la sécurité et du système judiciaire. Ces partenaires ont également joué un rôle déterminant pour stimuler l'apport d'appuis bilatéraux. Par le truchement de divers accords de coopération, notamment de coopération Sud-Sud et triangulaire, des institutions sont en cours de création ou de restauration. Cela inclut l'élaboration de politiques et d'infrastructures ainsi que de programmes de renforcement des capacités destinés à la Police nationale, aux services d'immigration et au système judiciaire.

Parmi ces programmes, il convient de citer en particulier les projets de construction de cinq centres de justice et de sécurité, dont l'un sera bientôt achevé, sur des sites stratégiques répartis dans tout le pays. Ces centres contribueront à la réalisation de multiples objectifs, parmi lesquels, pour les institutions judiciaires, la décentralisation et une meilleure prestation des services; pour les citoyens, un meilleur accès aux mécanismes de la justice et un sentiment de sécurité accru; et, pour l'État, l'extension de son autorité sur tout le territoire national, afin de mieux protéger sa population et de surveiller plus efficacement ses frontières. La réalisation de ces centres judiciaires se traduira par des changements considérables, notamment pour les Libériens qui vivent dans l'arrière-pays, et qui ont subi les effets de l'isolement et de la marginalisation.

La réconciliation nationale est, en définitive, l'un des fondements les plus solides sur lesquels construire une paix durable. Pour le Libéria, la réconciliation est indispensable au redressement national, parce que ce n'est que lorsque nous aurons réduit les fractures historiques ethniques et sociales que le tissu social de la société libérienne pourra être solidement rétabli. C'est pourquoi l'élaboration d'un plan de réconciliation nationale s'est vu accorder la priorité dans le cadre du partenariat noué entre le Libéria et la Commission de consolidation de la paix. Avec l'appui technique critique du Programme des Nations Unies pour le développement, une feuille de route a été conçue pour la réconciliation nationale. Elle a bénéficié de consultations avec la formation Libéria. Plus important encore, cette feuille de route a recueilli l'appui et l'approbation considérables du peuple libérien au cours de consultations organisées dans tout le pays. J'ai grand plaisir à annoncer que la feuille de route et la Liberia National « Vision 2030 », un plan national de développement du Libéria à l'horizon 2030, ont été officiellement approuvées lors d'une conférence nationale organisée la semaine dernière.

Nous savons que la consolidation de la paix n'est pas exempte de difficultés. C'est un phénomène normal, qui n'a rien de spécifique au Libéria. La consolidation de la paix étant un processus à envisager dans une perspective de long terme, il est important de ne pas nourrir d'attentes irréalistes en matière de résultats immédiats ou, du moins, rapides.

Le deuxième défi, tel que mentionné dans le rapport du Secrétaire général, est d'assurer un financement durable et prévisible, dont l'absence conduit à l'incertitude et l'anxiété. S'il est vrai que le Fonds pour la consolidation de la paix joue un rôle stabilisateur dans ce domaine, nous aimerions que la Commission de consolidation de la paix s'acquitte mieux de son mandat concernant la mobilisation des ressources. Des partenariats solides, notamment avec les institutions financières internationales, sont importants. Mon gouvernement se heurte également à des difficultés s'agissant d'assurer la pérennité des investissements réalisés dans les domaines prioritaires identifiés. Nous

essayons de relever ce défi en augmentant progressivement les crédits budgétaires alloués à des secteurs spécifiques.

En ce qui concerne l'avenir, nous sommes convaincus que l'exécution de toutes les activités de consolidation de la paix prévues au Libéria apportera des profonds changements dans le pays. Nous nous réjouissons à cette perspective. En attendant, nous sommes reconnaissants à tous nos partenaires pour leur appui sans faille, notamment ceux qui œuvrent au sein des différentes entités des Nations Unies chargées de la consolidation de la paix ou qui font partie du système des Nations Unies. Nous les prions de continuer d'accompagner le Libéria sur la voie d'une paix durable.

Nos remercions les membres de la formation Libéria pour leur appui. Nous tenons à remercier particulièrement la Suède, qui assure désormais la présidence de la formation à plein temps. La Suède joue également un rôle essentiel sur le terrain à Monrovia en coordonnant les contributions des donateurs et en veillant à la mise en œuvre d'une approche intégrée pour répondre à divers besoins dans les domaines prioritaires, notamment en ce qui concerne les conditions d'une transition en douceur du maintien de la paix à la consolidation de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 h 45.

La séance est suspendue à 15 h 15.